VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026 N° 1911 www.agribourgogne.fr

Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232

Terres de Bourgogne

AU CRÉDIT AGRICOLE, ON AGIT POUR AIDER LES NOUVEAUX AGRICULTEURS À S'INSTALLER.
SINON, ON S'APPELLERAIT AUTREMENT.

11/26 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

DOSSIER

Agroénergies et pratiques agricoles de plus en plus intégrées



Illustration générée par IA

Notre dossier thématique consacré aux productions énergétiques en lien avec l'agriculture révèle une imbrication croissante entre nécessités agricoles et production d'électricité ou de gaz. Montée en puissance des capacités de stockage énergétique, financement d'infrastructures qui prennent en compte des reconversions partielles d'exploitations agricoles, bénéfices de l'agrivoltaïsme sur les productions de fourrage… Si elles veulent rester crédibles et atténuer les réticences qu'elles suscitent parfois, les agroénergies doivent développer des approches globalisées. *Pages 14 à 19*

Encarts : Brochure Delta Force Demeterre (sur certains cantons) ; Mailing Valagri (sur certains cantons).

ACTUALITÉS / DÉPARTEMENTS 06



Dégâts de sangliers // Trop, c'est trop !

PRODUCTIONS / ÉLEVAGE 09



Fourrages // Remettre de la méthode dans les décisions

RURALITÉ / SOCIAL 20



FNSEA

Conditions de travail // Un accord pour l'emploi agricole





// LE SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS
.03 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, PÉRIL POUR LES LÉGUMES LOCAUX ?
.04 FOIRE AGRICOLE : VALORISER LES PRODUITS LOCAUX
.05 MATHIAS ET URBAIN REPRÉSENTERONT L'YONNE AU SIA
.06 DÉGÂTS DE SANGLIERS : TROP C'EST TROP !

ACTUALITÉ // RÉGION
.07 DES AIDES AGRICOLES PROLONGÉES JUSQU'EN 2028
.08 SE FORMER POUR PRENDRE DU RECUL ET GAGNER EN EFFICACITÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE
.09 FOURRAGES : REMETTRE DE LA MÉTHODE DANS LES DÉCISIONS
.10 ALTERNATIVE : LA SIMPLICITÉ NOMMÉE AUBRAC
.11 173e CONCOURS DE NEVERS : LA DIVERSITÉ À L'HONNEUR

PRODUCTIONS // CULTURES
.12 LES COUVERTS VÉGÉTAUX POUR LUTTER CONTRE LA CHALEUR

PRODUCTIONS // AUTRES PRODUCTIONS
.13 CUMAPY : QUAND DES APICULTEURS FONT LE CHOIX DU COLLECTIF

DOSSIER // ÉNERGIES
.14 ÉTAT DES LIEUX : L'AGRIVOLTAÏSME EN PLEINE CONGESTION
.15 STOCKAGE D'ÉNERGIE : UNE IDÉE QUI MONTE EN PUISSANCE
.16 ÉLEVAGE OVIN : LES PANNEAUX CRÉENT UN MICROCLIMAT FAVORABLE
.17 DANS L'YONNE : UN PROJET QUI INCLUT LA RECONVERSION AGRICOLE
.18 AGRIVOLTAÏSME : TOTALENERGIES ET AXERÉAL S'ASSOCIENT
.19 MÉTHANISATION : CINQ RENDEZ-VOUS EN CÔTE-D'OR, NIÈVRE ET YONNE

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL
.20 UN ACCORD POUR RENFORCER L'EMPLOI AGRICOLE
.21 « GIBIER POUR TOUS » : UNE PLATEFORME DE CESSION DE GIBIER ENTRE CHASSEURS ET PARTICULIERS

SERVICES
.22 ÉCONOMIE ET GESTION
.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*
.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*
.26 PETITES ANNONCES
.27 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE
.30 DÉCOUVERTE : LA TANNERIE DE BORT-LES-ORGUES, ROYAUME DU CUIR
.31 ARBRE DE L'ANNÉE 2026 : 13 CANDIDATS À DÉPARTAGER
.32 THERMES DE CHÂTEL-GUYON : UNE SECONDE VIE À CONSTRUIRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Conjoints collaborateurs Le gouvernement veut reporter l'extinction du statut à 2037

En vue de l'examen au Sénat du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, qui devait débuter le 9 novembre en séance publique, le gouvernement a déposé un amendement reportant à nouveau la date d'extinction du statut de conjoint collaborateur pour les personnes les plus proches de la retraite. Pour rappel, la LFSS 2022 avait limité à cinq années la durée pendant laquelle une personne pouvait encore bénéficier de ce statut. Mais la LFSS 2025 avait aménagé une dérogation pour les conjoints collaborateurs qui atteignaient l'âge d'annulation de la décote, soit 67 ans, avant le 1er janvier 2032 ; ces personnes peuvent conserver ce statut jusqu'à la liquidation de leurs droits à pension. Dans son amendement, le gouvernement propose de repousser cette date à 2037. Objectif : éviter *« d'imposer à des assurés proches de la retraite un changement de statut quelques années seulement avant la liquidation de leurs droits à pension, sans revenir sur la règle de droit commun qui limite la durée passée dans ce statut de conjoint collaborateur insuffisamment protecteur des droits sociaux des assurés concernés »*, explique le gouvernement dans l'exposé des motifs. En 2026, environ 16 000 personnes étaient encore recensées comme conjoint collaborateur par la MSA, dont près des trois quarts sont des femmes âgées en moyenne de plus de 50 ans

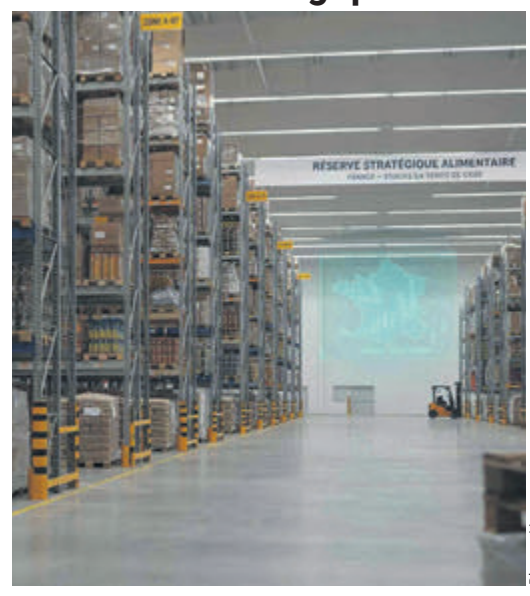
Jeunes agriculteurs Les eurodéputés veulent sanctuariser 10 % de la Pac pour les jeunes

Les eurodéputés de la commission de l'Agriculture du Parlement européen ont très largement adopté (par 44 voix et deux abstentions), le 4 novembre, le projet de rapport d'initiative de l'Irlandaise Maria Walsh (PPE, droite) concernant le renouvellement des générations en agriculture. Alors que les discussions sont en cours, ils appellent notamment à ce que 10 % du budget de la prochaine Pac soient réservés exclusivement aux jeunes agriculteurs. Une recommandation que Maria Walsh estime « sans aucun doute ambitieuse, mais absolument nécessaire ». Les eurodéputés plaident également en faveur d'instruments financiers adaptés, qui pourraient prendre la forme de prêts à taux réduit par exemple, ainsi que d'outils pour protéger les jeunes agriculteurs contre l'instabilité climatique et des marchés. Par ailleurs, ils souhaitent que des mesures soient mises en place afin de garantir la présence de services essentiels, d'infrastructures et des conditions de vie nécessaires dans les territoires ruraux afin d'attirer les jeunes agriculteurs. Enfin, ils demandent des mesures pour lutter contre les inégalités de genre alors que seulement 26 % des agriculteurs de moins de 40 ans sont des femmes. Le texte doit à présent être définitivement validé en séance plénière.

// EN IMAGE

L'État lance une « mission flash » sur des stocks stratégiques

Pour anticiper l'instabilité géopolitique mondiale, l'État a lancé, le 6 novembre, une mission pour évaluer en urgence l'opportunité de créer des réserves publiques de céréales, notamment de blé. Les conclusions sont attendues dès la fin du mois. Si l'Hexagone gère de longue date des stocks stratégiques de pétrole, le secteur agroalimentaire en est totalement dépourvu, contrairement à d'autres pays étrangers : Chine, Japon, Suisse, Finlande, Égypte… C'est une anomalie française que l'AGPB appelle à corriger rapidement, pointant le retard de la France face à des voisins européens comme la Suède, déjà engagée dans cette voie depuis fin 2025. Les récents conflits au Moyen-Orient et les menaces sur les voies maritimes font peser un risque permanent sur l'approvisionnement et le coût des engrais. En coulisses, c'est aussi la souveraineté nationale qui vacille : pénalisée par un manque crucial de rentabilité, la France a vu ses surfaces en céréales à paille fondre de 900 000 hectares en une décennie. Les conclusions de cette mission s'annoncent décisives pour l'avenir de la filière céréalière.



D'après IA

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP de Bourgogne
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 €
(Création 1989, pour une durée de 99 années).
RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication
0731 T 88045
ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : SA Société du journal L'Union
6 rue Gutenberg - 51110 Reims
Papier : Origine France 100 % recyclées. Certification PEFC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE

// APPROVISIONNEMENT LOCAL

Le changement climatique met-il en péril les approvisionnements locaux ?

L'été que nous avons vécu pose la question de la pérennité des circuits d'approvisionnement locaux mis en place dans le cadre de Projets alimentaires territoriaux. Un débat sur ce thème s'est tenu en Côte-d'Or, à Auxonne.

Il y a des coïncidences qui interpellent : alors que le Département de la Côte-d'Or a lancé, fin juin, à Auxonne, le chantier d'une légumerie, créée dans le cadre du Projet alimentaire territorial départemental (PATd) et qui fonctionnera à partir de septembre 2027 sur le territoire de la Communauté de communes Auxonne - Pontailler - Val-de-Saône, la question de l'avenir des productions légumières sur ce même territoire était abordée le 5 novembre. Dans le cadre des Forums de l'approvisionnement local, une table ronde était organisée, à Auxonne, abordant la question de l'impact du changement climatique sur l'offre en productions végétales et les moyens de s'adapter à la demande dans un tel contexte. La volonté de favoriser les approvisionnements locaux, notamment en restauration collective, est-elle tenable alors que l'été 2026 a été catastrophique pour les productions maraîchères et surtout que cet été caniculaire, pourrait, selon les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), devenir un été « normal », à l'horizon 2070 ?



C'est à Auxonne que cette table ronde sur l'impact du changement climatique sur les productions légumières locales était organisée.

Des constats sévères

Face à cet horizon anxiogène, les acteurs concernés imaginent des stratégies d'adaptation, dans les modes de production, l'accès à la ressource en eau, la distribution des produits, leur disponibilité, et même l'évolution de menus en restauration. Les faits sont là : *« En production de pommes de terre non irriguées,* précisait Jérémie Blas, responsable du pôle Productions végétales annuelles à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *on a eu cette année des rendements de 2 t/ha là où, normalement, on est à plus de 40 t/ha »*. Un constat partagé par Pascal Chadoeuf, agriculteur irrigant, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) du Champaison : *« 2026 a été très difficile. Auparavant, l'irrigation permettait de couvrir les déficits hydriques, cette année, elle n'a permis que de limiter la casse, mais les rendements ont lourdement chuté en productions céréalières ou légumières »*. Pour Jérémie Blas, les techniques de production vont devoir évoluer, avec des recours plus fréquents à des ombrières sous forme de voiles, déjà testées dans le département. La Côte-d'Or pourra continuer à être une terre de production de légumes, à condition de travailler sur les variétés, d'implanter de nouvelles cultures. *« Il va falloir améliorer le pilotage de l'eau »* conclut-il. Ça, c'est le travail d'Alexandre d'Halluin, conseiller spécialisé en gestion quantitative de l'eau à la Chambre d'agriculture.

Des projets de retenues qui se multiplient

Il gère les projets de retenues et de forages, voulus par nombre d'agriculteurs mais trop souvent perçus comme long et complexes à mener. *« Nos services,* précisait le conseiller, *travaillent avec l'administration pour ces projets. L'idée est d'accompagner de la manière la plus collective possible les producteurs qui portent un projet de retenue. En deçà de 1 000 m² de « miroir d'eau », le producteur n'est soumis à rien, il doit simplement porter son projet à la connaissance des acteurs concernés. Au-delà de 1 000 m² mais en dessous de 3 ha, il est soumis à déclaration. Cela peut faire peur mais les démarches restent assez simples. C'est au-dessus de 3 ha que le projet est plus compliqué à mener »*. En un an, ces projets se sont multipliés. *« Tous n'iront pas au bout,* ajoutait Alexandre d'Halluin, *mais il ne faudra pas oublier 2026 et l'importance de travailler sur ces sujets »*. Si le changement climatique s'accélère, cela ne signifie pas qu'il tombera moins d'eau sur la Côte-d'Or : *« nous aurons toujours de l'eau, avec des prévisions à 1 200 mm de précipitations par an en Côte-d'Or en 2050 »* précisait Jérémie Blas. Face aux conditions qui se profilent, les distributeurs et les clients des légumes de proximité doivent eux aussi s'adapter. *« 2026 a été difficile pour s'approvisionner de façon régulière,* confirmait Jean-François Leclerc, directeur des achats au sein de Pomona Terre Azur. *On s'attend à avoir des conséquences sur cet automne, en pommes de terre ou en carottes. Les pommes de terre, qui ont beaucoup de matière sèche, vont moins bien se conserver et on peut s'attendre à des difficultés d'approvisionnement. Cela pourra poser des difficultés pour les cuisines centrales. Il va falloir apprendre à gérer les ruptures de produits »*.

Apprendre à travailler différemment

Pomona Terre Azur distribue annuellement 20 000 t de fruits et légumes en Bourgogne-Franche-Comté et les productions locales représentent 13 % de ce volume. Elle travaille avec une vingtaine de producteurs locaux et parmi ses clients, les cuisines centrales doivent prendre en compte d'éventuelles ruptures dans la disponibilité de certains produits.

Sylvain Royer, directeur de la Grande Tablée, cuisine centrale de Dole, dans le Jura, en est conscient et il n'a pas attendu 2026 pour intégrer cela dans son fonctionnement : *« Cette année, nous avons connu des ruptures sur de la salade. On s'est adapté et on a changé nos menus. Des ruptures de produits on en connaît depuis des années et nous avons appris à travailler avec cette donnée »*. Cette cuisine centrale fournit 4 500 repas par jour à destination de crèches, d'écoles maternelles, primaire, des collèges et des établissements pour personnes âgées. L'approvisionnement y est majoritairement local, en lien avec la légumerie de Lons-le-Saunier. Pour des structures de restauration, commerciales ou collectives, les impacts du changement climatique vont conduire à des changements d'habitudes : *« Il va falloir apprendre à travailler avec des produits mal calibrés,* remarquait Jean-François Leclerc, *avec des problèmes d'aspect, mais qui restent consommables. On va devoir l'expliquer aux clients »*. C'est aussi dans ces cas de figure que la dimension d'approvisionnement local prend toutes sa raison d'être, à travers le lien particulier noué avec les producteurs : *« Il faut conserver un lien fort avec eux, les connaître,* notait Sylvain Royer. *Les PAT nous aident dans ce domaine. Avec l'été 2026, ce lien a été particulièrement important. Par exemple, nous avons mis au menu les butternuts d'un producteur bio proche de Dole qui a été impacté par des épisodes de grêle. Sans cela, 200 kg de butternuts auraient en grande partie été perdues »*. Enfin, le changement climatique oblige aussi à repenser les conditions de travail en maraîchage, ainsi que les impératifs techniques de préservation de la chaîne du froid : *« Pour un logisticien comme Pomona, un été aussi chaud que 2026 a posé la question de l'adaptation de la chaîne du froid à ces conditions »* concluait Jean-François Leclerc.

Berty Robert



Favoriser les approvisionnements locaux, notamment en restauration collective, est-il tenable face à des étés tels que celui que l'on vient de connaître, notamment pour les productions maraîchères ?

// FOIRE AGRICOLE

Valoriser les produits locaux en vente directe !

Dimanche 8 novembre, producteurs, charcutiers, boulangers et artisans étaient au rendez-vous pour assurer la traditionnelle Foire Saint-Martin.

Dès 7 h 30, les stands étaient en train de se monter dans le centre-ville d'Auxerre. Dans une ambiance hivernale, bonnets et gants étaient de sortie. Place de l'Arquebuse, rue du Temple, rue de Paris, rue d'Égleny, Quartier de l'Horloge et boulevard du 11 novembre, plus de 150 exposants alimentaires et non alimentaires ont animé la ville d'Auxerre, le temps d'une journée. Du côté de l'espace agricole, vingt-trois producteurs sont venus faire découvrir leurs spécialités : foie gras, fromages, miel, bières, vin, glaces, yaourt, etc. Tout autour du marché, plus d'une dizaine d'acteurs agricoles ont tenu des stands dans l'objectif de sensibiliser le public aux enjeux du monde agricole. Au sein du marché couvert, le Lions Club Auxerre Phoenix a renouvelé son opération avec *« la Soupe des Chefs »*, ayant pour but de vendre des soupes en bouteille de 50 cl et/ou en bol. Neuf chefs cuisiniers ont participé à vendre des soupes au profit de l'action *« Bouge pour ta planète »*. Parmi eux, nous pouvons retrouver Mitigana, le Soleil d'Or, l'Ataraxie, Festins de Bourgogne, le Jardin Gourmand, le restaurant 1815, le Chat qui rêve, Cuisine Mood et le Paris-Nice. Cet événement incontournable de l'Yonne, datant de 1379, aux racines agricoles, permet encore aujourd'hui aux producteurs locaux de pouvoir privilégier la vente directe et de se faire connaître auprès d'un public urbain. Charles Baracco, président de la FDSEA de l'Yonne, mettait en avant lors de son discours d'inauguration *« le partenariat gagnant-gagnant des producteurs locaux vis-à-vis de la Foire. Les producteurs peuvent valoriser leurs produits grâce à cette foire incontournable »*. À l'approche des fêtes de fin d'année, la Foire a permis à de nombreux habitants de pouvoir acheter des cadeaux. Tout au long de la journée, le flux de visiteurs était important, dénombrant plusieurs milliers de personnes sur la journée. Pour autant, de nombreux producteurs ont mis en avant *« une vente mitigée et hétérogène »*.

Charlotte Sauvignac



La foire agricole de la Saint-Martin a réuni plusieurs milliers de personnes, ce dimanche 8 novembre.



Vers midi, les visiteurs affluaient autour des stands de nourriture.



Sur le stand de la FDSEA, Oana Poisson, animatrice en productions végétales, Bérénice Mesona, chargée de communication et Laëtitia Rodzen, juriste.



Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne étaient en charge de la buvette, ce dimanche 8 novembre.

// FERME CÔTE D'OR

Les nombreux visages de l'agriculture

Quatre jours durant, du 5 au 8 novembre, l'agriculture côte-d'orienne a de nouveau pris ses quartiers à la Foire internationale et gastronomique de Dijon. Pour sa 18e édition, la Ferme Côte-d'Or a notamment mis l'accent sur la diversité de l'agriculture départementale, ses savoir-faire et les métiers qui la font vivre.

Après une édition 2025 marquée par l'absence des bovins, en raison des restrictions sanitaires liées à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), les animaux ont retrouvé leur place dans les allées de la Ferme Côte-d'Or. Un retour remarqué pour cette 18e édition, inaugurée jeudi 5 novembre par François Sauvadet, président du conseil départemental, et Jacques De Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Au fil des années, la Ferme Côte-d'Or est devenue un rendez-vous bien installé de la Foire gastronomique dijonnaise, avec quelque 12 000 visiteurs en moyenne. Pour François Sauvadet, c'est l'occasion de rapprocher petits et grands de la nature, mais aussi de leur faire découvrir la richesse de l'agriculture du département. Les productions et les savoir-faire locaux sont notamment mis en avant à travers la marque 100 % Côte-d'Or. Avec cette démarche, le conseil départemental entend aussi encourager les consommateurs à privilégier les produits du territoire. Un choix qui contribue au soutien de l'agriculture et de l'emploi local, mais aussi à la souveraineté alimentaire.



Lors de l'inauguration, François Sauvadet et Jacques de Loisy ont parcouru les allées de la Ferme Côte d'Or pour échanger brièvement avec les exposants.



Absents l'an dernier en raison des restrictions sanitaires liées à la DNC, les bovins ont fait leur retour à la Ferme Côte d'Or.

Faire connaître les métiers

La question du renouvellement des générations occupe également une place particulière cette année. Parmi les exposants, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs et les établissements de l'enseignement agricole ont choisi de mettre en avant les formations, les métiers et les possibilités d'emploi dans le secteur. L'occasion de montrer aux jeunes visiteurs que l'agriculture offre des débouchés variés et ne se limite pas aux seuls métiers de la production. Avec les animaux de retour, les produits du terroir et les espaces consacrés aux métiers, la Ferme Côte-d'Or propose ainsi plusieurs portes d'entrée pour découvrir le monde agricole et aller à la rencontre de ceux qui le font vivre au quotidien.

FD

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Mathias Attinger et Urbain Petit représenteront l'Yonne au Sia

Samedi 7 novembre, les jeunes agriculteurs du canton d'Avallon ont organisé le traditionnel concours de jugement de bétail départemental, à Provency.

Dès 13 h 30, les voitures se garaient le long de l'exploitation de Sébastien et Romain Basseporte au Gaec de Mont Morin (89) pour s'inscrire et participer au concours de jugement de bétail départemental organisé par les JA de l'Avallonnais. Baptiste Dalidet, secrétaire général du canton, accueillait les arrivants et enregistrait les inscriptions des pointeurs. *« Au total, 24 personnes se sont inscrites. C'est bien mieux qu'en 2024 »*, précisait-il. Parmi ces jeunes inscrits, de nombreux enfants ont tenté leur chance. Thomas Cleriot, coprésident des jeunes agriculteurs rappelait que pour être qualifié au Salon de l'agriculture il fallait avoir plus de 16 ans. Pour la première épreuve, les participants devaient se rendre à l'Earl de la Laitière (89) chez Sandrine et Alain Gulat. À leur accueil, Thomas Cleriot fournissait quelques indications. *« Au sein de cette exploitation laitière, un juré de référence a jugé une vache Prim'holstein témoin selon différentes caractéristiques en lien avec les mamelles, capacités laitières, solidité du bassin, membres et appréciation morphologique. Les pointeurs doivent juger deux autres vaches en fonction des notes que le juré de référence a attribués »*, expliquait-il. Pour le second jugement, les jeunes agriculteurs invitaient les participants à revenir au point de départ pour juger deux vaches charolaises selon plusieurs critères : développement musculaire, développement squelettique, aptitudes fonctionnelles et d'autres critères (profondeur de poitrine, largeur de poitrine et largeur aux trochanters). En parallèle, une partie des organisateurs procédait aux corrections pour définir le classement. À l'issue du jugement de bétail en bovins charolais, les jeunes pointeurs ont pu profiter des stands pour se réchauffer, en attendant la remise des prix, une trentaine de minutes plus tard.

Charlotte Sauvignac

Le classement

Alix Perruche ; Jules Bonin ; Mathias Attinger ; Maë Loiseau ; Marie Queneau ; Urbain Petit ; Benoît Girardot ; Adélie Fèvre ; Lucas Baron ; Charles Madeleinat ; Agathe Baracco ; Élise Moreau ; Nathaël Pissier ; Louis Commaille ; Mathias Baron ; Matthieu Commaille ; Léa Loiseau ; Léonie Commaille ; Sophie Dapvril ; Grégoire Fèvre ; Tom Bussy ; Klara Madeleinat ; Célia Madeleinat ; Louis Bonin ; Océane Chardron.

Les deux sélectionnés pour le Salon International de l'Agriculture (Sia) sont Urbain Petit (charolais-bovins) et Mathias Attinger (bovins-prim'holstein-laitier).



Samedi 7 novembre, les jeunes agriculteurs de l'Avallonnais ont organisé le jugement de bétail départemental.



Urbain Petit, finaliste en jugement charolais - bovin et Mathias Attinger, finaliste en jugement prim'holstein - laitier.



Thomas Cleriot, co-président du canton des jeunes agriculteurs de l'Avallonnais a animé le jugement de bétail, ce samedi 7 novembre.



Après le jugement, les membres du canton des jeunes agriculteurs ont procédé aux calculs pour la remise des prix.

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

CGA : les inscriptions sont ouvertes !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vient d'annoncer l'ouverture officielle des inscriptions pour participer au Concours Général Agricole dans la catégorie « Produits ».

Le CGA des produits récompense chaque année le savoir-faire des productions agricoles françaises au moment du Salon international de l'agriculture, à Paris. Organisé du 27 février au 7 mars prochain, ce rendez-vous annuel incontournable pour l'agriculture permet de valoriser les productions de notre territoire à l'échelle française, mais également internationale. En 2026, 4 médailles ont été remportées par les producteurs icaunais ; dont 3 membres du réseau Bienvenue à la ferme ; pour le CGA « Produits ». Les inscriptions pour l'édition 2027 sont d'ores et déjà ouvertes et se clôtureront aux dates suivantes :

- 20 novembre : pour les apéritifs, bières, confitures, crèmes de fruits, pâtes à tartiner, jus de fruits, miels et hydromels, produits laitiers, produits issus de palmipèdes gras, rhums, punchs et volailles ;
- 18 décembre : pour les brioches, cidres et poirés, eaux-de-vie, épices, huiles de noix, produits de l'aquaculture, mistelles et choucroute.

Pour candidater, il est nécessaire de se rendre sur le site officiel du Concours Général Agricole : https://monespacev2.concours-general-agricole.fr/account/create-account-page

Les tarifs d'inscription sont à retrouver en ligne sur le site : https://www.concours-general-agricole.fr/candidat/comment-participer/participer-au-concours-des-produits/

Une fois le produit inscrit, un agent de la Chambre d'agriculture viendra mettre sous scellé le ou les échantillons(s) représentatif(s) du produit sur le lieu de production. Vous pouvez également contacter Clémence Torcol à la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 26 33 pour toute information complémentaire.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les inscriptions pour le Concours Général Agricole dans la catégorie produit sont ouvertes.

Concours Général Agricole

// EN SAVOIR PLUS

https://www.agribourgogne.fr/articles/cga-les-inscriptions-sont-ouvertes/

// DÉGÂTS DE SANGLIERS

Trop c'est trop !

Alors que les agriculteurs sont déjà impactés par la sécheresse, les dégâts de sangliers sont en recrudescence cette année. À cette occasion, la FDSEA 58 a sollicité un rendez-vous, mardi 3 novembre, à Montigny-en-Morvan afin de faire remonter les problématiques locales.

Cet automne, les dégâts de sangliers ont pris une ampleur particulièrement inquiétante dans la Nièvre. Une situation qui vient alourdir encore davantage le quotidien des agriculteurs, déjà durement éprouvés par les conséquences de la sécheresse et ses répercussions économiques et fourragères.

Sur le terrain, le constat est alarmant. Quatre exploitations ont été visitées et partout, les mêmes difficultés ressortent : une présence insuffisante des chasseurs dans certains secteurs, des bandes de sangliers toujours plus importantes, une population qui semble hors de contrôle et des parcelles parfois ravagées dans leur quasi-totalité. Face à cette situation, la colère monte et les tensions s'accentuent.

Au-delà des pertes immédiates, ces dégâts soulèvent de nombreuses inquiétudes. Quelles conséquences sanitaires peut entraîner une telle concentration d'animaux sauvages ? Comment les exploitations pourront-elles reconstituer leurs stocks fourragers pour l'année prochaine ? Et quelles seront les conséquences en cas de contrôles Pac si les surfaces ne correspondent plus aux déclarations ?
La situation devient également de plus en plus tendue entre chasseurs eux-mêmes. Dans certains secteurs, les désaccords se multiplient autour de la régulation. Le constat est sans appel : le sanglier semble aujourd'hui avoir perdu toute crainte de l'homme, au point de se comporter presque comme un animal domestiqué. Une évolution qui complique encore davantage sa régulation.

La profession attend donc beaucoup de la CDCFS de ce jeudi 5 novembre. Il est désormais urgent de passer des constats aux actes ! La demande des agriculteurs est claire : une véritable évolution des méthodes de régulation et des mesures efficaces pour reprendre le contrôle de la population de sangliers. Les battues ponctuelles, qui permettent d'abattre quelques animaux de temps à autre, ne peuvent plus constituer l'unique réponse à une problématique devenue incontrôlable.
Les agriculteurs ne peuvent plus subir seuls les conséquences de cette situation. Il faut des décisions, des moyens et surtout des résultats ! C'est un réel enjeu si nous voulons sauvegarder la profession demain.

Casandra Deperchin, FDSEA 58

Un article spécifique concernant le piégeage dans la Nièvre sera prochainement publié dans Terres de Bourgogne.

Des mesures concrètes

Pour faire face à une augmentation des dégâts de sangliers dans la Nièvre, le Préfet du département a réuni la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ce 5 novembre pour proposer des mesures afin de réduire la pression des sangliers sur les cultures. Ainsi, les représentants des chasseurs et des agriculteurs ont approuvé : Deux mesures réglementaires fortes pour augmenter les prélèvements dont la chasse en battue étendue à l'ensemble des jours de la semaine à partir du 17 novembre ; une mesure incitative sur le prix des bracelets, les passant de 20 à 10 euros – sous conditions ; enfin l'État, les chasseurs et les agriculteurs renforcent leur coordination pour faire front commun contre les dégâts de sangliers notamment avec le recrutement de lieutenants de louveterie supplémentaires, dans les prochains jours, au vu de l'augmentation des besoins d'interventions administratives.
Tous les détails et conditions : https://www.nievre.gouv.fr/Actualites/L-Etat-les-chasseurs-et-les-agriculteurs-unis-contre-les-degats-de-sangliers



FDSEA 58

Exemple de dégâts de sangliers à Montigny-en-Morvan.

// BIEN-ÊTRE AGRICOLE

Formation « Bien dans ses bottes» : votre avis compte

L'année 2026 a été difficile pour les filières agricoles. Prendre du recul, mieux gérer le stress et échanger entre agriculteurs : la formation *« Bien dans ses bottes »* pourrait-elle répondre à vos besoins ?

Pour savoir s'il est pertinent de proposer une nouvelle session, nous vous invitons à répondre à un court questionnaire. 3 minutes suffisent, sans engagement d'inscription, même si vous ne souhaitez pas participer.

Répondre au questionnaire : https://forms.gle/ZP3Kc1EXbdt4b4eH6
Merci pour votre participation !

FDSEA de l'Yonne

// EN SAVOIR PLUS

https://www.agribourgogne.fr/articles/formation-bien-dans-ses-bottes-votre-avis-compte-2/

//FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

Le stand 100 % Côte-d'Or a fait recette !

Vendredi 6 novembre, les producteurs de Côte-d'Or étaient à la fête : C'est ce jour-là que le Conseil départemental avait choisi pour mettre à l'honneur sa marque 100 % Côte-d'Or et le stand qui la représente. François Sauvadet, président de la collectivité et ambassadeur toujours enthousiaste de cette marque territorial, a rendu hommage, à cette occasion, à celles et ceux qui la font vivre. Agriculteurs mais aussi restaurateurs sont aux avant-postes pour valoriser et sublimer les produits départementaux. Tous sont réunis autour de ce petit logo bleu devenu familier, y compris dans les rayons de la grande distribution. La foire gastronomique de Dijon n'était pas une première pour le 100 % Côte-d'Or mais, cette année, le stand s'était enrichi d'un bar 100 % Côte-d'Or, où l'on pouvait découvrir du vin, mais aussi des bières ou jus de fruits locaux.



Berty Robert

// AIDES FINANCIÈRES

Réseau Initiative : des aides agricoles prolongées jusqu'en 2028

Après une phase expérimentale concluante, l'association de financement et d'accompagnement des créateurs Réseau Initiative France – Bourgogne Franche-Comté opère un renouvellement de l'aide Agri'BFC pour 3 ans. Rencontre avec Christophe Vivier, l'un des 51 exploitants bénéficiaires lors de la première édition.

« *Salarié dans une coopérative agricole jusqu'en 2024, j'ai décidé de m'installer sur l'exploitation de ma compagne en 2025, pour gérer la ferme ensemble* », annonce Christophe Vivier, agriculteur biologique sur une exploitation de 270 hectares en grandes cultures à Coulmier-le-Sec, en Côte-d'Or. Blé, avoine, petit et grand épeautre, luzerne, sarrasin, tournesol, soja, lentille verte et noire… Cet exploitant cultive une grande diversité de céréales commercialisées en circuit long. Une petite partie des récoltes est conservée par le couple pour de la vente directe.

Un prêt d'honneur pour soutenir l'installation des agriculteurs

Alors que l'agriculteur prévoit de racheter ses parts sociales à l'aide de son épargne personnelle et d'un prêt bancaire, il découvre l'aide agricole Agri'BFC, un prêt d'honneur mis en place par l'association Réseau Initiative France – Bourgogne-Franche-Comté : « *En début d'année, j'ai été convié par le pôle accueil d'installation de la Chambre d'agriculture à une réunion d'information collective dans le cadre de mon installation. C'est là qu'un conseiller m'a parlé de l'aide Agri'BFC. Je ne connaissais pas du tout* ».

Selon l'agriculteur, les démarches sont rapides. Après un premier échange en janvier 2025, Christophe obtient une réponse favorable trois mois plus tard, après être passé devant un comité. Ce dernier est constitué de bénévoles en tout genre (avocat, notaire, partenaires bancaires, chefs ou anciens chefs d'entreprise). Dans les cas agricoles, des spécialistes bancaires agricoles et / ou membres de la Chambre d'agriculture peuvent être appelés. « *Nous demandons en amont un certain nombre de pièces justificatives pour compléter le dossier du porteur. Je me charge ensuite de l'envoyer au comité afin qu'il puisse évaluer la fiabilité du projet* », détaille Alexandre Neu, conseiller départemental du Réseau Initiative, en charge du dossier de Christophe Vivier.

Une expérience peu éprouvante selon l'agriculteur : « *J'ai seulement dû présenter mon projet et répondre à leurs questions. Cela a duré 30 minutes, une heure maximum* ». La réponse est ensuite très rapide : « *J'ai dû avoir un retour oralement le lendemain ou le surlendemain et la décision officielle dans les jours qui ont suivi* ».

Coup de pouce financier

Sur les 140 000 euros de parts sociales à reprendre dans le cadre de l'installation de Christophe Vivier, 25 000 euros de prêt à taux zéro lui ont été accordés. Il s'agit même de deux prêts en un : « *C'est deux fois 12 500 euros car la moitié est pris en charge par la Banque Publique d'Investissement* (BPI). *Mais cela ne change rien pour le porteur* », explique Alexandre Neu. L'agriculteur rembourse la somme sur 7 ans à taux zéro contre 10 ans à plus de 4 % d'intérêts à la banque.

« *Cela m'a permis de conforter mon installation. Le prêt d'honneur allège surtout la charge de remboursement. Je pense que cela facilite les reconversions professionnelles qui arrivent sur le tard comme dans mon cas, et cela vient en aide aux agriculteurs qui n'ont plus droit aux aides JA* », confie Christophe Vivier.



Christophe Vivier a effectué les démarches l'an dernier. Celles-ci se font majoritairement en ligne, et peuvent être accompagnées par téléphone ou en visioconférence par un conseiller.

Une aide pour « *laisser sa chance à toute personne qui souhaite entreprendre* »

Créée il y a deux ans, l'aide Agri'BFC est l'œuvre du Réseau Initiative BFC dont Mylène Bliard, déléguée régionale adjointe, rappelle l'objectif initial : « *Le but est avant tout de laisser sa chance à toute personne qui souhaite entreprendre. On propose des prêts d'honneur mais nous pouvons également soutenir un projet auprès des institutions bancaires, à qui nous donnons expertise et fiabilité. Nous avons d'ailleurs de très bons retours sur les sociétés accompagnées. 90 % d'entre elles ont passé le cap des trois ans* ».

Après une phase expérimentale concluante en 2024-2025, l'aide Agri'BFC est renouvelée pour trois ans, grâce à la participation financière de partenaires privés et publics : « *Les prêts d'honneur accordés vont de 5 000 à 50 000 euros, dont la moitié est prise en charge par la BPI. Ces prêts sont à rembourser sur une durée de 84 mois maximum* », poursuit la déléguée. L'aide est accordée selon la fiabilité du projet mais aussi en fonction d'une grille d'évaluation où l'objectif est d'obtenir trois points.

Les critères sont multiples et donnent plus ou moins de points, suivant le cas. Par exemple, avoir plus de 41 ans donne automatiquement deux points (les plus jeunes pouvant bénéficier des aides JA). « *La localisation de l'exploitation ou le développement vers une activité plus durable sont également des critères possibles* », ajoute-t-elle. Le tout devant s'inscrire obligatoirement dans une démarche de création, reprise ou développement d'une activité agricole.

Louise Terrillon

//BIO

L'art de créer de la valeur ajoutée

La Bioloweek, c'est une semaine consacrée à la promotion de l'agriculture biologique qui se tient partout en Bourgogne-Franche-Comté. Des rendez-vous sont proposés du 16 au 20 novembre sur le thème de la création de valeur ajoutée.

Chaque année les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se mobilisent pour promouvoir l'agriculture biologique à travers un événement nommé la Bioloweek. Cette semaine, dont c'est la 8è édition, est programmée du 16 au 20 novembre. De nombreux rendez-vous sont proposés dans ce cadre : visites d'exploitations, témoignages d'agriculteurs, échanges techniques, retours d'expériences et débats autour des enjeux actuels de l'agriculture biologique. Le thème de cette Bioloweek sera tourné vers la création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles. Les conseillers des Chambres d'agriculture organisent avec leurs partenaires plusieurs évènements dans les différents départements de la région : quatre portes ouvertes et trois journées d'échanges.

– mardi 17 novembre : portes-ouvertes au Gaec des Pâquerettes, à Publy, dans le Jura, près de Lons-le-Saunier sur lait AOP et filière steak haché.

– mardi 17 novembre : journée d'échanges sur les impacts et les adaptations nécessaires face aux évènements climatiques au Gaec Ferme du Rondeau, à Lavans-Vuillafans, dans le Doubs, près de Valdahon.

– mercredi 18 novembre : portes-ouvertes à l'EARL Le Potager, à Choisey, près de Dole, dans le Jura, sur la diversification en pommes de terre en grandes cultures.

– mercredi 18 novembre : journée d'échanges sur la filière blé du Morvan à la Maison du Parc naturel régional du Morvan, à Saint-Brisson, dans la Nièvre.

– mercredi 18 novembre : portes-ouvertes à l'EARL Marc Billote, à Ravières, dans l'Yonne, près de Montbard, sur le thème de l'autonomie, du pain à la brioche chez un paysan boulanger.

– jeudi 19 novembre : portes-ouvertes au Gaec Ferme de la Naule, à Champlecy, près de Charolles, en Saône-et-Loire, sur le thème du choix de semis de variétés anciennes de blé pour la confection du pain.

D'après communiqué

Agra Gestion

Un projet agricole ?
Parlons en avant de décider





INSTALLATION & TRANSMISSION
Accompagnement complet

RENTABILITÉ & TRÉSORERIE
Marge et trésorerie

PAC, AIDES, SUBVENTIONS
Montage et suivi des dossiers

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
Investissement, diversification ...

Besoin d'un conseil ? Contactez-nous :
03.80.54.08.08 - www.agragestion.com

// FORMATION

Prendre du recul et gagner en efficacité, ça s'apprend !

Acquérir de nouvelles techniques, diversifier ses compétences, échanger avec ses pairs… Pour Aline Heimlich, agricultrice du Jura, et Élodie Sauvageot, installée en Côte-d'Or, la formation est un levier essentiel pour faire évoluer l'exploitation et gagner en efficacité. Elles témoignent.

Sur son exploitation atypique, le Parc Héria, à Doucier, entre Lons-le-Saunier et Champagnole, où cohabitent aurochs, bisons d'Amérique et Highland Cattle, mais aussi ferme auberge, ferme pédagogique, activité équestre et fauconnerie, Aline Heimlich multiplie les formations pour développer de nouvelles activités. Après avoir obtenu son certificat en maille et confection de vêtements et accessoires pour valoriser la laine produite sur l'exploitation, elle s'initie à la vannerie et à la production de fleurs séchées. *« J'essaie de suivre beaucoup de formations pour valoriser l'artisanat local et les activités ancestrales,* explique-t-elle. *C'est un moyen de diversifier les productions, mais aussi de trouver des solutions face aux évolutions du métier, d'être moins dépendante des aides de la Pac pour m'en sortir ».* Installée, quant à elle, depuis 2024 à Tréclun, en Côte-d'Or, sur une exploitation individuelle de 4 ha en petits fruits, fruits et poules pondeuses après une reconversion professionnelle, Élodie Sauvageot partage cette envie d'apprendre : *« La formation permet d'acquérir des connaissances sur des productions particulières et de s'améliorer sur des techniques culturales. Au cours des formations, on peut poser des questions pour résoudre des difficultés spécifiques à des formateurs qui connaissent le sujet et qui ont rencontré beaucoup de cas de figure chez d'autres producteurs ».*

Profiter d'une offre variée

Au-delà de la technique, les formations permettent d'explorer les multiples facettes du métier d'agriculteur. Communication, gestion d'entreprise, recrutement, management ou réglementation… Aline Heimlich se souvient notamment d'une formation en communication qui l'a amenée à repenser les sites internet de ses différentes activités. *« Elle m'a beaucoup apporté alors que l'intervenante n'était pas du tout du milieu agricole ».* Élodie Sauvageot a, de son côté, suivi une formation sur le recrutement et le management, particulièrement utile pour gérer des saisonniers. *« On a beaucoup de casquettes, mais on n'a pas naturellement toutes les compétences et il faut être au courant de la réglementation. Les organismes de formation m'envoient régulièrement leurs programmes, ce qui me permet de choisir les thèmes en fonction de mes besoins et de mes disponibilités. On cotise pour Vivéa, autant en profiter ! ».*



Aline Heimlich : ***« C'est très important de prendre de la distance par rapport à sa structure. »***



Élodie Sauvageot : ***« On pourrait se dire que la formation est une perte de temps mais elle permet d'en gagner ensuite ».***

Sortir de son quotidien

Entre les travaux agricoles et les multiples tâches à accomplir, libérer une journée pour se former peut sembler difficile. Pourtant, sortir de son exploitation est aussi une façon de progresser. *« C'est très important de prendre de la distance par rapport à sa structure. On a le nez dedans, sortir permet de pointer des choses, remédier à des problèmes et avancer »,* souligne Aline Heimlich, qui n'hésite pas à traverser la France pour se former. Élodie Sauvageot insiste sur les rencontres et le partage d'expériences : *« Tout l'intérêt des formations est aussi de rencontrer des collègues, on n'est pas seul dans son coin à faire de la biblio ».* Des échanges précieux pour confronter ses pratiques et découvrir d'autres façons de travailler. Si la formation demande de s'organiser pour s'absenter de la ferme, elle constitue un investissement pour la suite. *« Je n'ai jamais le temps de partir en formation car il y a toujours du travail sur l'exploitation, mais il faut se donner les moyens et prendre ce temps. C'est une organisation à mettre en place. On peut aussi se faire remplacer »,* rappelle Aline Heimlich. Même constat pour Élodie Sauvageot : *« Quand ce n'est pas de la formation technique, on pourrait se dire que la journée de formation est une perte de temps mais cela permet d'en gagner ensuite. Par exemple, une formation sur le pilotage de l'entreprise ou la logistique, permet de prendre du recul, voir les choses avec un regard neuf et être plus efficace dans le travail ».* Les deux femmes ont un même message à destination de leurs collègues : malgré les contraintes du quotidien, se former permet de faire évoluer ses pratiques, de rompre l'isolement et d'avancer plus sereinement.

Sylvie Humblot (Conseillère Vivéa)

www.vivea.fr

// CERFRANCE BFC

Facture électronique, ça s'anticipe et s'accompagne

Lundi 2 novembre, Cerfrance BFC a tenu son assemblée de territoire à Auxerrexpo. Parmi les thèmes abordés au cours de la soirée : la facture électronique et les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

Au cours de l'assemblée de territoire de Cerfrance à Auxerrexpo (89), lundi 2 novembre, Thomas Lemaître, directeur régional et Philippe Dubief, président régional ont souhaité faire un focus sur la facture électronique. Pour rappel, depuis le 1er septembre, les petites entreprises devaient avoir la capacité de recevoir des factures électroniques. Au 1er septembre 2027, les chefs d'exploitation de petite entreprise devront également émettre des factures électroniques. Philippe Dubief rappelait tout de même *« qu'à date, les premiers flux commencent à circuler, les premiers usages se mettent en place. Cela va rentrer dans notre quotidien de chef d'entreprise. Nous ne sommes plus dans la préparation théorique mais dans la mise en œuvre concrète ».* Renaud Vigneaux, céréalier et vice-président de Cerfrance (89) s'exprimait et comprenait que la facture électronique *« transforme les habitudes des adhérents et l'organisation de la structure. Elle offre aussi l'occasion de moderniser les pratiques et de renforcer les services ».* Après 28 pauses gagnantes axées sur la facture électronique, 81 sessions de formations et 816 adhérents formés, Cerfrance BFC annonçait que 81 % de ses adhérents ont choisi leur plateforme. Si des difficultés surviennent, Philippe Dubief rappelait que SG2i, le centre informatique de Cerfrance *« pouvait aider les adhérents, sur des questions concernant le logiciel, sur le besoin d'accès à Cerfrance Connect et sur des besoins de connexion ».*

Des rendez-vous d'information à venir

Les prochains rendez-vous concernent la gestion d'entreprise et la transmission sous le format : *« Garder le cap : anticiper plutôt que subir ? »* :

- 20 novembre : à Saint Clément à partir de 10 h 30 ;
- 23 novembre : à Tonnerre à partir de 14 h ;
- 25 novembre à Saint-Fargeau à partir de 10 h ;
- 26 novembre à Avallon à partir de 10 h ;
- 10 décembre à Auxerre à partir de 10 h 30.

La comptabilité à l'épreuve de l'intelligence artificielle

Dans un contexte où l'intelligence artificielle gagne du terrain dans les métiers de la comptabilité, Thomas Lemaître a souhaité revenir sur le sujet. *« L'intelligence artificielle transformera les processus de travail, mais ne fera disparaître ni les compétences, ni les investissements »,* précisait-il. Pour réguler l'usage de l'IA au sein de Cerfrance, le directeur régional annonçait le déploiement progressif d'une charte *« afin de préciser les usages autorisés et les limites depuis octobre 2026 et elle devra être revue en mars 2027 pour tenir compte des évolutions rapides ».* L'objectif est de *« déployer des usages fiables, sécurisés et utiles, qui améliorent la qualité du service, la fiabilité des travaux et l'accompagnement ».* Les métiers de la comptabilité se tourneront donc davantage vers *« davantage de contrôle, de vérifications, d'analyse, de sécurisation des données et de conduite de projet. Les outils doivent permettre aux collaborateurs de prendre du recul et d'aider les dirigeants à décider ».*

Charlotte Sauvignac



Philippe Dubief, président de Cerfrance BFC inaugurait l'assemblée de Territoire à Auxerre, lundi 2 novembre.

// FOURRAGES

Remettre de la méthode dans les décisions

Pour accompagner les éleveurs confrontés à un déficit fourrager, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté mettent à leur disposition un kit post-sécheresse. L'objectif : évaluer précisément les stocks, identifier les leviers d'action et anticiper la prochaine campagne.

Après un été marqué par le manque d'eau, les stocks fourragers peuvent avoir été largement entamés. Les repousses d'automne, elles aussi limitées, ne permettent pas toujours de reconstituer les réserves. Pour les éleveurs, la question devient alors très concrète : comment passer les prochains mois sans compromettre l'alimentation du troupeau ni fragiliser davantage l'autonomie fourragère de l'exploitation ? Les Chambres d'agriculture proposent un kit post-sécheresse pour aider les éleveurs à organiser leur réponse. Il rassemble plusieurs outils et références, depuis l'évaluation des ressources disponibles jusqu'aux solutions de reconstitution des stocks. *« Ce sont des mesures de bon sens, mais l'intérêt de ce kit est de les aborder avec méthode, et de permettre aux éleveurs de hiérarchiser les leviers à mettre en œuvre »*, souligne Margaux Party, technicienne au service élevage de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

Commencer par compter

Avant de modifier les rations ou de rechercher des aliments de substitution, la première étape consiste à établir un bilan fourrager précis. Il s'agit de mesurer l'écart entre les ressources réellement disponibles et les besoins du troupeau pour la période à venir. Une étape indispensable pour éviter de prendre des décisions sur la base d'une estimation approximative des stocks. Le kit propose une feuille de calcul à compléter. Pour chaque type de fourrage, l'éleveur doit estimer les quantités disponibles en tonnes de matière sèche. La pesée des bottes est particulièrement recommandée. Pour les fourrages stockés en silo, le cubage permet d'évaluer les volumes. Il faut également déduire la paille réservée à la litière avant de comptabiliser les stocks destinés à l'alimentation. Une « jauge de prudence » intégrée à l'outil permet de tenir compte des marges d'erreur. L'objectif est de ne pas surestimer les ressources disponibles, ni de sous-estimer les besoins des animaux. Les animaux alimentés exclusivement avec une ration sèche ne doivent pas être intégrés au calcul du bilan fourrager. Si le diagnostic révèle une situation complexe, un conseiller de la Chambre départementale peut accompagner l'éleveur dans son analyse.

Préserver les ressources, hiérarchiser les leviers

Le bilan permet ensuite d'adapter les décisions à l'importance du déficit. Certaines précautions constituent toutefois des préalables, quelle que soit la situation. Le kit invite notamment à préserver la paille pour l'alimentation du troupeau et à rechercher, lorsque c'est possible, des solutions alternatives pour la litière. L'analyse des fourrages permet de mieux connaître leur valeur alimentaire et d'ajuster les apports. Le suivi de l'état métabolique des animaux, de leur abreuvement et de leur complémentation en vitamines, minéraux et oligo-éléments fait également partie des points de vigilance. Le kit recommande par ailleurs de réaliser les diagnostics de gestation et de vendre le plus tôt possible les vaches vides. Lorsque les stocks ne suffisent pas, des stratégies de substitution peuvent être envisagées. Des tableaux de références indiquent les quantités nécessaires pour remplacer différents fourrages. Ils permettent de comparer les possibilités et d'évaluer les solutions adaptées au contexte de chaque exploitation.

Préparer la prochaine campagne

La gestion du déficit ne doit pas s'arrêter à la sortie de l'hiver. Reconstituer les réserves demande de l'anticipation. Attendre le printemps peut faire perdre un temps précieux. Les décisions prises à l'automne et durant l'hiver conditionnent en partie la capacité de l'exploitation à retrouver une marge de sécurité. Le kit présente plusieurs pistes : semer des prairies sous couvert pour reconstituer plus rapidement les stocks, recourir aux céréales immatures ou aux mélanges fourragers de type méteil comme cultures de sécurisation, mais aussi préserver les luzernières et les prairies temporaires productives. Aucune solution ne vaut cependant indépendamment du contexte de l'exploitation. Les choix doivent tenir compte des ressources disponibles, des surfaces et des besoins du troupeau. Les références issues des projets Go Papsaal et Méluzine viennent compléter les éléments proposés. L'enjeu est donc double : passer le cap du déficit actuel sans déséquilibrer l'alimentation du troupeau, puis retrouver progressivement une autonomie fourragère suffisante. Le kit post-sécheresse est accessible sur le site des Chambres d'agriculture de BFC.

Alexandre Coronel

// BILAN FOURRAGER

Une étape primordiale pour anticiper l'hiver

Mardi 3 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une demi-journée dédiée à la gestion fourragère en élevage ovin. Celle-ci se tenait à Bazarnes, dans l'exploitation de Flora Chapotin.



Plusieurs éleveurs ovins du département étaient présents pour réaliser leur bilan fourrager, ce mardi 3 novembre.

« Après un été marqué par la sécheresse impliquant un problème majeur de pousse d'herbe, les exploitations agricoles sont aujourd'hui sous tension, avec des stocks limités, parfois insuffisants pour passer l'hiver. Cette demi-journée a donc pour objectif de vous aider à réaliser un bilan fourrager de vos exploitations et à trouver des solutions ensemble pour que vous soyez le plus serein possible », déclarait Guillaume Goux, éleveur ovin et élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ce mardi 3 novembre, au sein de l'exploitation de Flora Chapotin. À ses côtés, Marianne Ranque, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture et Marie Mauchossé, conseillère élevage à Alysé accueillaient les nouveaux arrivés. *« Réaliser un bilan fourrager est essentiel. Il permet de comparer les besoins prévisionnels du troupeau aux stocks disponibles et ainsi d'évaluer si les quantités de fourrage seront ou non suffisantes jusqu'au printemps. Au cours du bilan, nous prenons également le temps de vous aider à répartir les fourrages selon les lots et selon les stades physiologiques »*, précisaient-elles. D'après les chiffres, les conseillères relevaient *« des stocks fourragers inférieurs de 20 % à 70 % selon les exploitations par rapport aux années antérieures. Depuis début octobre, le cumul de pluie reste très disparate selon les régions (de – de 10 mm à + de 100 mm) et les prix de la paille et du foin flambent. Ce qui ne permet pas d'améliorer la situation »*. En fonction du *« pourcentage de stocks fourragers récoltés »*, Marianne Ranque et Marie Mauchossé soulignaient qu'avec 20 % de déficit, des solutions peuvent être trouvées rapidement. En revanche, *« à partir de 40 %, nous devons tout de suite agir »*.

Quelques pistes

Face aux difficultés de stocks de fourrages rencontrées par les éleveurs, Marianne Ranque donnait plusieurs conseils. En premier lieu, il faut réaliser des constats de gestation le plus tôt possible et réformer sévèrement pour ne pas alimenter des brebis improductives. *« Une brebis coûte en alimentation entre 100 € et 120 €, donc si elle ne prend pas au second agnelage, elle doit partir »*, chiffrait-elle. La conseillère insistait ensuite sur l'analyse des fourrages. *« Bien que les foins et les enrubannages aient été récoltés tôt au printemps, le stade des plantes était souvent bien avancé. Pour l'ensilage de maïs, pauvre en grains, l'analyse est plus recommandée »*. Ensuite, il faut conserver le potentiel de production des brebis en les alimentant au plus juste de leurs besoins. *« Pour des brebis allaitantes, on préconise de l'enrubannage de graminées, du foin ou enrubannage de légumineuses pures, de l'ensilage d'herbe ou de maïs ou encore du bon foin de graminées. Il faut éviter la paille ou le foin médiocres en graminées »*, rappelait Marianne Ranque. Marie Mauchossé rappelait à son tour deux autres points : surveiller le parasitisme de près (analyse de crottes) pour ne pas pénaliser les performances et réaliser des analyses de fourrages. En ce qui concerne l'alimentation, elle revenait également sur l'importance d'être *« homogène quant à la quantité donnée sur le lot »*. Avec l'envolée des prix, elle donnait quelques indications et précisait que *« 250 € la tonne de foin, c'est le prix médian aujourd'hui »*. Du côté des éleveurs, certains alertaient également sur *« les tourteaux sur le marché, dont certains contiennent des OGM. Cela pourrait déclasser un lot dans le cadre d'une démarche qualité à respecter »*.

Charlotte Sauvignac



// ALTERNATIVE

La simplicité nommée Aubrac

Bastien Denise s'est installé en octobre 2019, à Chazeuil (58), avec un cheptel d'Aubrac. Un choix réfléchi sur certaines commodités…

Voilà 6 ans que Bastien Denise, 28 ans, a choisi de s'installer avec un cheptel d'Aubrac ; détonnant dans le paysage nivernais habitué au Charolais mais le résultat d'une réflexion très spécifique. Pour Bastien Denise, *« il ne faut pas s'attendre à des vaches lourdes avec de grosses carcasses. Mais la simplicité et la rusticité de l'Aubrac sont des atouts majeurs »*. Issu d'une famille d'exploitants, il revient sur son chemin de pensée. *« J'ai toujours été plus attiré par l'élevage que par le travail céréalier car je trouve qu'il y a un échange très valorisant entre les éleveurs et leurs animaux »*. Fort de cette conviction, il commence à réfléchir à une race à élever : *« Je n'ai pas été spécialement attiré par le Charolais car les retours que j'ai eus faisaient état de nombreux frais vétérinaires, notamment pour les vêlages ou les boiteries. Du coup, j'avais envisagé de me lancer avec des Parthenaises, mais les problématiques liées à cette race semblaient tout aussi contraignantes. J'ai donc visité de nombreux élevages, et c'est clairement en découvrant ceux des Aubrac, et en discutant avec les éleveurs, que je me suis décidé. Pour moi, cela ne sert a rien de faire des kilos à tout va, si toute la valorisation est grignotée par les frais vétérinaires et alimentaires élevés ou encore par un temps de travail à rallonge »*.



Le cheptel de Bastien Denise se compose aujourd'hui de 70 mères de race pure Aubrac.

Un travail d'évitement

Ainsi, avec ses six ans d'expérience, il pointe que depuis son installation il compte deux césariennes et deux parages de taureaux, mais aucun sur les vaches. *« La qualité des aplombs est l'un des axes majeurs de sélection de l'OS Aubrac. Les interventions vétérinaires sont très rares, ce qui est confortable à la fois du point de vue dépenses financières que du fait que nous avons de moins en moins de vétérinaires dans nos campagnes… Nous devons pallier cette désertification qui ne va pas en s'arrangeant »*. Il poursuit sur ce point : *« l'Aubrac est également une race valorisant très bien tous les types de fourrages dont les grossiers. Cela permet de réaliser des rations simples et de garder des bêtes en état assez facilement. Pour ma part, depuis le début elles sont en ration sèche de foin avec un peu d'orge en complément. Cela représente un coût de 1,35 à 1,50 euro par tête par jour. Dans un contexte où la production alimentaire pour les animaux est très complexe au vu des conditions climatiques, cet apport réduit permet de voir cet aspect de manière plus viable pour l'avenir. À mon sens, l'Aubrac, de par sa rusticité, simplifie l'élevage à condition de ne pas viser trop haut. En effet, il faut déjà optimiser ce que l'on a car il y a un manque de main-d'œuvre criant et que le coût du matériel ne fait qu'augmenter… Pour moi, cette race est dans l'air du temps dans ce contexte économique et social de plus en plus compliqué ; elle a un réel avenir »*. Au vu de ces explications, il semble donc possible de positionner l'Aubrac comme la race de la simplicité, d'autant plus que les six ans d'expérience de Bastien ont été parsemés d'embûches… à retrouver dans un prochain numéro.

Chloé Monget

L'OS Race Aubrac

Bastien a inscrit son cheptel après son achat, et s'est rapproché du Syndicat Centre Est Aubrac. *« Celui-ci organise des journées techniques avec l'OS Aubrac, ce qui donne la possibilité d'échanger avec d'autres éleveurs qui sont eux aussi hors du berceau de la race »*.

Plus d'infos sur : https://race-aubrac.com/ https://www.facebook.com/people/Syndicat-Centre-Est-Aubrac/100006236538170/

// ORGANISATION DE TRAVAIL

Le travail change mais reste important

Agrandissement des troupeaux, développement du salariat et nouvelles technologies transforment l'organisation du travail dans les élevages. Mais la charge de travail reste élevée et le temps disponible tend à diminuer.

Les élevages de ruminants évoluent et leur organisation du travail aussi. Pour actualiser les références qui dataient de 2008-2010, l'Institut de l'élevage et les Chambres d'agriculture via les réseaux d'élevage Inosys ont engagé une nouvelle campagne d'analyse du temps de travail. Des bilans travail ont été réalisés dans près de 200 élevages de ruminants, avec des exploitations choisies pour représenter la diversité des systèmes. Ces enquêtes permettent de mesurer le temps consacré à la conduite des troupeaux et des surfaces, mais aussi d'évaluer la marge de manœuvre dont disposent les éleveurs pour faire face aux imprévus, entretenir le matériel et les bâtiments, s'impliquer dans des mandats professionnels, se former ou se dégager du temps pour eux ou leur famille.

Moins de temps par vache, mais davantage de travail

Les premiers résultats montrent des temps disponibles moyens variant entre 850 et 1 000 heures par an et par exploitant pour les élevages bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovin viande et caprins laitiers. Les éleveurs de chèvres fromagers n'ont que 500 heures de disponibles par année car ils cumulent des fonctions chronophages que sont l'élevage, la fromagerie ou la vente des fromages. En production bovine laitière, les troupeaux se sont agrandis en moyenne d'une vingtaine de vaches entre les échantillons de 2010 et de 2025. *« La comparaison entre les deux campagnes montre que les éleveurs passent moins de temps par vache mais, comme il y a plus de vaches, ils se retrouvent avec davantage de travail »*, résume Gwendoline Elluin, ingénieure au service Approches sociales et travail en élevage à l'Institut de l'élevage. Dans les exploitations laitières étudiées, le temps d'astreinte quotidien par éleveur a ainsi augmenté d'environ 25 minutes par jour par rapport à la précédente enquête. Même si les situations restent très contrastées d'un élevage à l'autre, le temps disponible calculé a diminué de 134 heures par an pour atteindre 896 heures par an en moyenne.



D. Hardy/Idele

La traite représente en moyenne la moitié du travail d'astreinte des éleveurs de bovins laitiers en salle de traite.

Le salariat progresse, le bénévolat reste présent

Autre évolution notable : la composition des collectifs de travail. En élevage bovin laitier, 59 % des exploitations enquêtées avaient recours au salariat en 2026, soit 16 points de plus qu'en 2010. À l'inverse, 47 % faisaient appel à des bénévoles, 14 points de moins qu'auparavant.

Le travail bénévole reste donc une composante importante de certaines exploitations, notamment lorsque les parents retraités continuent à participer aux travaux de la ferme. *« En chiffrant vraiment le temps de travail des bénévoles, certains éleveurs se sont rendu compte que cela représentait parfois l'équivalent du travail d'un salarié à temps plein »*, souligne Gwendoline Elluin.

Le robot ne supprime pas le travail

Les équipements comme les robots de traite ont permis de réduire le temps d'astreinte lié à la traite mais, les troupeaux ayant grandi, le temps de travail par exploitant ne diminue pas pour autant. *« Le robot de traite permet de réduire la pénibilité physique mais il ne fait pas forcément gagner du temps aux exploitants,* observe Gwendoline Elluin. *Les éleveurs augmentent parfois la taille du troupeau pour saturer le robot et certaines tâches tel que l'observation des animaux, autrefois pendant la traite, se sont déplacées à d'autres moments »*. Pour aider les éleveurs à identifier des pistes d'amélioration, l'Institut de l'élevage et ses partenaires proposent Déclic Travail, un outil gratuit accessible sur declictravail.fr.

Damien Hardy, Idele

// 173e CONCOURS DE NEVERS

La diversité à l'honneur

Le 24 octobre se déroulait le 173e Concours de Nevers à la ferme du Marault, avec une diversité marquante d'élevages.

La Société d'agriculture de la Nièvre orchestrait, le 24 octobre, la 173e édition du Concours de Nevers, où professionnels, passionnés et curieux se sont retrouvés pour apprécier les Charolais présentés. Au total, plus de 220 animaux de la race concouraient dans diverses catégories afin d'offrir un large aperçu des qualités génétiques des animaux et du savoir-faire des éleveurs-sélectionneurs de la Nièvre et des départements limitrophes.

Si la bonne ambiance était comme d'habitude au rendez-vous, un élément marqua cette édition : la participation de 44 élevages, soit une dizaine de plus que lors des années précédentes ! Dans un contexte pourtant difficile, marqué par des conditions météorologiques et économiques défavorables, cette affluence témoigne de la volonté des éleveurs de continuer à mettre en valeur leurs cheptels.



Société d'agriculture de la Nièvre

Prix d'honneur Sénior Mâle, Terrible de l'EARL Batho.

La Nièvre en avant

Le concours a également permis de constater les résultats obtenus par plusieurs élevages de la Nièvre avec le 1er prix d'honneur veau mâle de l'année pour Arnaud Adam, éleveur sur Challuy avec Balkans, 1er prix d'honneur femelles de l'année pour le Gaec Besson avec Belledenui de Magny-Cours, 2e prix d'honneur pour le Gaec Roube-Fayet avec Bristol à Magny-cours et 3e prix d'honneur pour le Gaec Lépée-Bouchard avec Belami à Magny-cours également.

Dans la catégorie des adultes, ont également brillé l'Earl Batho situé à Saxi Bourbon qui remporte le grand prix d'honneur mâle avec son taureau prénommé Terrible et le Gaec Touillon-Moiron à Decize avec leur vache Sirène qui remporte le grand prix d'honneur femelle. Cette manifestation confirme une nouvelle fois le dynamisme de la filière Charolaise Nivernaise et l'attachement des éleveurs à la valorisation de leur travail à travers ce type d'événement. Le concours a également été l'occasion pour les professionnels, profanes et élus d'échanger afin de promouvoir l'excellence de la race et l'importance de la filière dans le paysage économique et social de la Nièvre, notamment.

Enfin, la Société d'agriculture de la Nièvre donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du concours de Nevers, avec encore plus de nouveautés et toujours la même passion au service de l'élevage Charolais !

Marine Vaillant
(Société d'agriculture de la Nièvre)



Société d'agriculture de la Nièvre

Le prix Ajec veau mâle a été remporté par Bandit venant de la SCEA du Domaine d'Aglan.



Société d'agriculture de la Nièvre

1er prix d'honneur Mâle de l'année, Balkans d'Arnaud Adam.

Palmarès

Prix d'honneur mâle de l'année : 1. Balkans, Adam Arnaud, 2. Bristol, Gaec Roube-Fayet, 3. Belami, Gaec Lépée-Bouchard. Prix d'honneur de l'année, Bien naître : Balboa, Gaec Touillon-Moiron. Prix d'honneur junior mâle : Vicking, EARL Jeandaux. Grand Prix d'honneur mâle : Terrible, EARL Batho. Prix Ajec veau mâle : Bandit : SCEA du Domaine d'Aglan.
Prix spécial Bourgogne, mâle de l'année : Berlioz, Gaec Touillon-Moiron.
Prix d'honneur femelle de l'année : Belledenui, Gaec Besson. Prix d'honneur junior femelle : Agora, Indivision successorale Champeau Simone.
Prix d'honneur senior femelle et Grand prix d'honneur femelle : Sirene, Gaec Touillon-Moiron. Prix spécial de Bourgogne vache : Ultrabelle, Gaec Lemaitre Pipponiau. Prix spécial de Bourgogne, femelle de l'année : Bratislava, Adam Arnaud.
Prix d'ensemble veaux mâles (groupe A) : 1. Sennepin Dominique, 2. Lemaitre Pierre-Jean, 3. Gaec Lépée-Bouchard, 4. Albert Corentin. Prix d'ensemble veaux mâles (groupe B) : 1. Gaec Roub-Fayet, 2. EARL Batho, 3. Gaec Touillon-Moiron, 4. EARL Dessauny.
Prix descendance veaux : 1. Gaec Roube-Fayet, 2. Lemaitre Pierre-Jean, 3. Gaec Lépée-Bouchard, 4. Gaec Besson.
Prix de famille avec la mère : Gaec Compot Valentin et Éric. Prix de famille avec le père : Gaec Petot frères. Prix d'élevage : Gaec Touillon-Moiron.
Prix d'ensemble femelles adultes : 1. Gaec Touillon-Moiron, 2. Indivision successorale Champeau Simone.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// COUVERTS VÉGÉTAUX

Une solution pour lutter contre la chaleur et le gel ?

Jeudi 5 novembre, cinq agriculteurs du groupe technique “Galylée” animé par la Chambre d’agriculture de l’Yonne ont réalisé des retours d’expériences concernant les couverts végétaux en agriculture de conservation des sols.



De gauche à droite : Benoît Leprun, Pierre-Louis Barré, Jacques Piault et Luc Jacquet.

Autour de la table, nous retrouvions Luc Jacquet, Pierre-Louis Barré, Benoît Leprun et Jacques Piot, membres du groupe technique « Galylée », ce jeudi 5 novembre. Conçu en 2017 par une quinzaine de céréaliers des 4 coins du département, ce groupe technique avait la volonté première de *« travailler en semi-direct puis en agriculture de conservation des sols »*. Chaque membre a des profils, exploitations, systèmes et sols différents mais tous se retrouvent pour *« échanger sur leurs expérimentations »*. Pour rappel, l’agriculture de conservation des sols (ACS) repose sur trois principes : réduction du travail du sol, couverture permanente du sol et diversification des cultures. Ce jeudi, cinq d’entre eux étaient présents, dans la salle *« le grenier de la halle »* à Courson-les-Carrières pour parler du cheminement *« constant qu’ils opèrent en groupe »*. Parmi eux, Luc Jacquet, céréalier à Fouronnes. Avec des sols *« qui manquent de réserve hydrique »*, il était à la recherche de plus-value par les productions de semences (fétuque, trèfle incarnat, fenugrec). Il a souhaité diversifier des cultures et plus d’autonomie de vente. En dernier lieu, il souhaitait réduire sa dépendance à l’azote et intégrer davantage de légumineuses dans son assolement. Benoît Leprun, à ses côtés, est céréalier au sein de la SEP de Bord à Brienon-sur-Armançon. En 2009, l’exploitation agricole de 830 ha s’est spécialisée en ACS. *« Petit à petit, nous avons testé de nombreux types de couverts et systèmes, en réduisant le travail du sol »*, précisait-il. Pierre-Louis Barré, le troisième membre présent est chef d’exploitation sur deux sites, en Puisaye et dans le Sénonais. Sur le second site, il a progressivement instauré un travail en ACS. *« Nous faisons beaucoup de cultures d’hiver et nous avons mis en place des couverts permanents, ça marche ! »*. Le dernier de la bande est Jacques Piault, céréalier dans les plateaux du Tonnerrois. Depuis longtemps, son exploitation est en ACS, car les sols superficiels du Tonnerrois *« manquent également de réserve hydrique »*. Au sein de son exploitation, il a intégré entre 7 à 8 cultures au sein de son assolement.

Transformer son système cultural, une philosophie

Face aux différentes problématiques qu’ils ont rencontrées, ils ont donc décidé de travailler en ACS et d’intégrer des couverts végétaux sur leurs parcelles. Au cours de leurs discussions, ils ont tous fait remonter plusieurs objectifs : améliorer la matière organique des sols, couvrir et éviter le travail du sol, avoir un effet sur les adventices, réaliser une restitution en azote pour la culture suivante, et faire des économies. Benoît Leprun témoignait du fait qu’au début, *« je n’ai pas regardé le prix des semences. J’ai donc semé pour 70 €/ha de couvert, ce qui est vraiment énorme. Avec le temps, nous avons mis des limites de prix, car si ça ne lève pas, on met 70 € dans le vent »*. Luc Jacquet approuvait : *« la valeur économique est indispensable, je préfère commencer à semer à bas coût et investir de plus en plus lorsque je serais meilleur »*. De son côté, Pierre-Louis Barré précisait les avantages de l’ACS sur le long terme : *« en couvrant le sol, on évite l’érosion, et il faut bien avoir conscience que c’est une solution sur le long terme, donc, ce n’est pas visible tout de suite »*. Face aux aléas climatiques, les couverts végétaux peuvent également devenir un moyen de lutte. Au cours de l’été, *« les couverts permettent de maintenir la fraîcheur au sol et au sein des cultures, car le sol n’est pas nu et exposé directement au soleil »*, précisait Benoît Leprun. Jacques Piault complétait en disant que, en périodes de froid, *« ça ne gèle pas. Nous avons remarqué cela depuis plusieurs années. Même le 1er jour, les couverts isolent les cultures et les protègent des premiers froids »*. Pour autant, cette année, les couverts végétaux du groupe technique ont globalement tous souffert des épisodes caniculaires. *« Nous n’avons pas encore trouvé la solution miracle »*, concluaient-ils.

Charlotte Sauvignac

// INCIDENTS CLIMATIQUES

Le marché des semences en pleine incertitude

La campagne de production, en recul historique dans certaines espèces de semences et plants, risque de perturber les semis et les échanges dans les prochains mois.

2026 aura été *« la pire année de production de mémoire de semencier »*, a expliqué Olivier Paul, président de l’Union française des semenciers (UFS), à l’occasion de la présentation du bilan de campagne le 5 novembre dernier. Toutes les variétés ont connu des pertes par rapport au plan de production, de *« modérées »* à *« catastrophiques »*, en raison des épisodes caniculaires et du manque d’eau, avec parfois d’importants problèmes de qualité. Seules les variétés d’hiver, moins exposées aux incidents climatiques, auront été relativement épargnées. La situation est particulièrement préoccupante en maïs, dont la France est, de loin, la principale région de production en Europe avec 65 000 hectares sur 120 000. Les premières estimations font apparaître que le plan de production ne sera atteint qu’à 65 à 70 %, un chiffre qu’Olivier Paul juge même *« optimiste »*. L’Ouest et le Centre-Ouest de la France ont été très fortement affectés, avec parfois des productions inférieures à 50 % par rapport au plan, tandis que les pays de l’est de l’Europe s’en sont beaucoup mieux tirés. Cette dégringolade va affecter durablement les volumes disponibles lors de la campagne commerciale, notamment sur les variétés de maïs précoces. Des conséquences sont donc à prévoir sur le marché dans les prochains mois. *« Je ne suis pas certain qu’on soit en mesure de fournir exactement le besoin »*, a précisé Olivier Paul, qui craint des ruptures dans certaines catégories, avec une demande probablement toujours forte en maïs ensilage au regard de la sécheresse. Les entreprises privilégiant le marché français, l’export sera fortement impacté, avec un risque de pertes de marché sur les pays concurrents. *« Mais en maïs comme sur d’autres productions, il est très difficile d’anticiper le comportement des agriculteurs en matière de semences en 2027, tant le contexte économique et géopolitique est incertain »*, a complété Régis Fourier, vice-président de l’UFS. Il est cependant probable que les volumes vont *« reculer »*.

Des semis perturbés en colza

Le niveau de production de semences est également très inférieur aux objectifs en tournesol (80 à 85 % des objectifs), en betteraves et chicorées industrielles, ou encore en soja (avec une situation très hétérogène en volume comme en qualité) ou encore en espèces potagères et florales, où les espèces de printemps *« ont énormément souffert »*. En colza, les semis ont été perturbés dans une partie des zones de production n’ayant pas bénéficié de pluies et qui ont été confrontées à des arrêtés totaux d’irrigation, comme dans le Sud-Ouest. L’Union constate qu’une partie des surfaces a dû être transférée dans d’autres zones où les semis et la levée ont pu être sécurisés grâce à l’irrigation. Enfin, les professionnels s’inquiètent d’une baisse des surfaces de multiplication de fourrages et gazons de 32 % depuis quatre ans et d’un volume commercialisable encore réduit cette année, alors que les besoins de l’élevage sont importants.



iStock/Prostock Studio

Le secteur de la production de semences et plants a, lui aussi, subi les conséquences climatiques de l’été dernier. Toutes les variétés ont connu des pertes par rapport au plan de production.

Source Actuagri

// APICULTURE

Cumapy : quand des apiculteurs font le choix du collectif

Créée en 2011 dans l'Yonne, Cumapy est l'unique Cuma spécialisée dans l'extraction de miel. En mutualisant les équipements, les apiculteurs gagnent en temps et en confort de travail, sans renoncer à leur indépendance. Une organisation collective que nous présente son responsable, Michaël Laventureux.



Michaël Laventureux, apiculteur dans le nord de l'Yonne, présente la Cuma dont il est membre, Cumapy.

Tout remonte à 2006, lorsque Martial Dumant, apiculteur possédant près de 600 ruches, fonde un groupement d'intérêt économique (GIE) nommé les Apiculteurs Producteurs de l'Yonne (APY). *« Il était le président du GIE, c'est lui qui s'occupait pratiquement de tous les achats »*, précisait Michaël Laventureux, apiculteur et membre de la Cuma lors de notre rencontre le 28 octobre dernier. Les différents membres du GIE, répartis sur l'ensemble du département, ont mis en place des points de collecte groupée. Ceux-ci sont situés à Auxerre, Ormoy et Champigny. L'ensemble de la collecte est ensuite livré vers Orléans, là où se trouve *« notre acheteur »*.

Quelques années plus tard, onze apiculteurs adhérents du GIE pratiquant la mutualisation de matériels se sont intéressés à la création d'une Cuma. Avant de se lancer dans les démarches administratives, les apiculteurs sont allés visiter l'une des seules Cuma spécialisée dans la production de miels, vers Lourdes dans les Hautes-Pyrénées. *« On est descendu trois jours à cinq pour visiter la Cuma. C'était un autre style, il y avait de l'entraide, une section transhumance, une partie miellerie axée sur les commerces. Ils ont adapté leurs bâtiments avec un système où on pouvait voir l'extraction en temps réel »*, détaillait Michaël Laventureux.

Le fonctionnement de Cumapy, quant à lui, souhaite *« mettre en commun tout en permettant à chaque membre de faire ce qu'il veut chez lui »*. Cette directive permet *« à chacun d'être libre et de fonctionner comme il veut. On n'est pas obligé d'avoir le même modèle de ruche »*.

Travailler indépendamment, commercialiser ensemble

En 2011, Martial Dumant a donc fondé Cumapy, directement lié au GIE pour éviter aux membres d'investir individuellement dans une miellerie. *« La miellerie, c'est un peu comme la moissonneuse-batteuse pour les céréaliers. C'est le plus gros matériel à acquérir lorsqu'on est apiculteur, mais cela ne tourne pas toute l'année »*, ajoutait-il. Grâce à l'investissement en commun, les différents membres du GIE ont choisi *« une chaîne d'extraction semi-automatique, c'est-à-dire que vous mettez vos cadres à l'entrée et vous les reprenez à la sortie »* et des cuves de stockage. Aujourd'hui, la Cuma est capable *« d'extraire 250 à 300 cadres par jour en huit heures »*. Pour Michaël Laventureux, cette acquisition a permis d'adopter *« du confort et de la rapidité. Pour une exploitation comme la mienne, en 2 jours ½ voire 3 jours, je fais ma miellée. Cela me donne la possibilité de me dégager du temps pour faire autre chose »*. Cette structure a même permis à de jeunes apiculteurs de s'installer *« car l'extraction est rapide et le coût est moindre »*. Les murs de cette Cuma ont aussi pour rôle de stocker des réserves. Lors de la création, les membres de la Cuma avaient décidé de *« vendre en fin d'année »*, mais depuis que les locaux ont changé *« nous vendons au fur et à mesure, car nous avons moins de places pour stocker »*. Grâce au GIE, les adhérents proposent un panel varié : miel de printemps, miel de colza, miel d'aubépine, miel d'acacia, miel de ronces, miel de châtaignier, miel de tilleul, miel de tournesol, miel de luzerne, etc.

Charlotte Sauvignac

Demande et production de miel…

« En France, nous sommes déficitaires en production de miels. Il manque du miel, donc il faut qu'on en importe », rappelle Michaël Laventureux. Pour autant, produire plus ne serait pas la solution. *« Les consommateurs veulent du miel issu de l'étranger, parce qu'il n'est pas destiné à être le produit final mais à devenir un ingrédient pour faire de la pâtisserie »*, avouait-il. Michaël Laventureux se souvient encore de l'an passé. *« On s'est retrouvé avec du miel sous les hangars et personne n'en voulait. Sur des grosses années apicoles françaises, on subit une saturation du marché »*.

// FROMAGES

Les savoir-faire du lait cru officiellement reconnus

Les *« Savoir-faire autour des fabrications fromagères au lait cru »* rejoignent l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (INPCI), a annoncé le Conseil national des appellations d'origine laitières (CNAOL) le 5 novembre dans un communiqué. Portée depuis 2020 par cette instance et le CNRS, l'inscription à l'INPCI salue l'engagement de toute la filière, des éleveurs aux affineurs et crémiers.

Avec de très nombreux fromages au lait cru répertoriés, la France s'impose au sommet du patrimoine fromager. Le pays mène l'Europe avec 52 AOP laitières (devant l'Italie et ses 48 AOP). Dans ce cadre, le lait cru représente 76 % des volumes sous AOP et 15 % de la production fromagère nationale totale. Cette filière pèse plus de 230 000 tonnes annuelles, réunissant 354 laiteries et 7 200 producteurs fermiers. Selon Alain Mathieu, président du CNAOL, cela consacre *« une culture, des savoir-faire et un lien profond entre les terroirs, les animaux et les hommes »*.

Cette distinction, qui sera célébrée le 3 décembre prochain, marque le premier pas vers une ambition internationale à l'Unesco.

Actuagri



iStock/Mme Emil

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.



// ÉTAT DES LIEUX

L'agrivoltaïsme en pleine congestion

Délais à rallonge pour l'instruction des dossiers, mais aussi le raccordement des centrales, adjudications trop restreintes et concurrentielles, politique énergétique instable… Trois ans après la loi Aper de 2023, la jeune filière agrivoltaïque ne va pas aussi vite qu'elle l'espérait.

Dans le monde du photovoltaïque, la CRE (Commission de régulation de l'énergie) est une autorité presque toute-puissante, fixant les règles d'accès aux contrats de paiement de l'électricité. En ces temps de restrictions budgétaires, son dernier appel d'offres dédié au solaire, dont les résultats ont été publiés le 9 octobre, a été marqué par une concurrence inédite, dont la filière agrivoltaïque sort amère, avec un nombre inédit de dossiers recalés.

La première raison de ces nombreux revers est liée au succès de l'agrivoltaïsme. Trois ans après la loi Aper qui en a fixé de nouveaux contours, de nombreux dossiers ont été instruits, et attendent désormais de décrocher un contrat. Ainsi la file d'attente s'est allongée dans les appels d'offres, avec 249 dossiers agrivoltaïques en lice cette année, contre 65 il y a un an. Au final, seulement 51 ont été retenus par la CRE.

Problème, les volumes de contrats proposés n'ont pas suivi. Et leur calendrier a été bousculé, entraînant une chute du prix de l'électricité, à 58,54 €/MWh (-20 %). Or dans cette compétition, les candidats ne luttent pas à armes égales. Depuis l'adoption de la loi Aper en 2023, qui durcit les conditions d'acceptation des projets de photovoltaïque sur les sols agricoles, la filière roule à deux vitesses : les projets instruits avant la loi Aper ont beaucoup moins de contraintes que ceux instruits après.

Densité de panneaux, conception des centrales, modalités de pilotage : les nouveaux critères entraînent un surcoût moyen de 6-10 €/MWh, chiffre France Agrivoltaïsme dans une récente note à la DGEC (ministère de la Transition écologique et Bercy), consultée par Agra Presse. « La loi Aper a fait le choix d'un agrivoltaïsme exigeant », rappelle l'association.

Résultat, les projets post-Aper sont « évincés » du classement de la CRE, selon l'association. Une crainte exagérée au vu des résultats du 9 octobre qui montrent un partage d'environ 50-50 entre les deux catégories. France Agrivoltaïsme réclame une modification du cahier des charges de la CRE, à savoir un plafonnement à 1 GWc du volume total de projets pré-Aper.

Des appels d'offres à la baisse

48 GW sont prévus d'ici à 2030, pour une filière produisant aujourd'hui 31 gigawatts d'électricité. Cela signifie 17 GW additionnels en cinq ans, marquant une inflexion par rapport aux 5 GW annuels de 2024 et 2025. Et pour cause, la demande d'électrons reste inférieure aux projections. Les surcapacités solaires tirent les prix vers le bas sur le marché de gros. Ce qui augmente le coût du soutien public aux centrales solaires, l'État devant compenser l'écart avec les prix garantis aux producteurs. Exercice difficile, dans un contexte de rigueur budgétaire.

Une fragilisation du secteur

Plus largement, de multiples signaux d'alerte clignotent dans le secteur. Un rassemblement pour préserver l'emploi dans les énergies renouvelables a eu lieu le 29 septembre à Paris et Montpellier. En cause, la crise que traverse la filière du fait de l'absence de politique énergétique *« stable »*, qui se traduit par des suppressions de postes dans de nombreuses entreprises, selon les organisateurs.

Le monde syndical bat lui aussi de l'aile, avec la dissolution cet été de la FFPA. Une baisse des rentrées de cotisations explique la chute de cette fédération, revendiquant plus de 250 membres (agriculteurs, associations agricoles, développeurs, bureaux d'études, avocats et experts techniques).

D'où une inquiétude sur la résilience des entreprises face au lent au décollage de l'agrivoltaïsme. *« Les acteurs de l'énergie ont-ils les reins assez solides pour attendre encore ? »*, s'interroge Olivier Dauger, coprésident de France Agrivoltaïsme au titre de la FNSEA.

Délais d'instruction

D'autant que la CRE n'est pas la seule source de ralentissement dans la filière ; les délais administratifs aussi s'allongent. Entre études préalables, demande d'autorisation, examen en CDPenaf, les projets subissent un véritable parcours du combattant. Ce qui augmente les temps d'attente.

Un paradoxe, estiment les professionnels, alors que la loi Aper de 2023 visait *« l'accélération de la production d'énergies renouvelables »*. Objectif loin d'être rempli. *« Il a fallu plus de deux ans avant l'enquête publique »*, témoigne sur un dossier le président de GLHD David Portales : *« Les services de l'État ne savaient pas comment s'y prendre avec la nouvelle réglementation »*, selon lui.

Un manque de moyens est aussi pointé du doigt. Face à un afflux de dossiers agrivoltaïques, l'administration semble débordée. *« Les délais d'instruction s'allongent,* constate Marike Brézillon, responsable agrivoltaïsme chez Enoé. *Énormément de projets sont présentés. Et ça ne suit pas côté administration »*.

En réponse aux critiques, la directrice adjointe de la DDT du Tarn-et-Garonne (préfecture) Mélanie Tauber juge les torts partagés. *« Les dossiers qu'on nous soumet sont parfois mauvais,* a-t-elle expliqué aux dernières Rencontres France Agrivoltaïsme. *Ça entraîne des allers-retours, qui épuisent à la fois nos services et les porteurs de projets »*.

Attente de raccordement

À la hausse des délais d'instruction s'ajoutent ceux pour le raccordement. Une carte de France, diffusée par Enedis, illustre les difficultés. Le gestionnaire du réseau y montre les zones en contrainte pour brancher de nouveaux projets d'énergies renouvelables. Plus de 10 % du territoire apparaît saturé, n'ayant *« aucune capacité disponible avant au moins cinq ans »*. Cela concerne notamment le Cher, l'Indre, le Lot-et-Garonne, la Nièvre et l'Aveyron.

Point commun à ces zones, elles ont peu d'habitants mais ont vu exploser l'installation des énergies renouvelables, selon Enedis. *« Au moins la moitié de notre portefeuille de projets voit une explosion des délais de raccordement »*, alerte Bertrand Drouot-l'Hermine, d.g. délégué au développement de TSE. Cas extrême d'une de ses centrales en Côte-d'Or : huit ans sont prévus entre le permis de construire, délivré en 2023, et la mise en service, initialement à l'horizon 2029 puis reportée à 2030-2031.

D'après JCD, Agra Presse



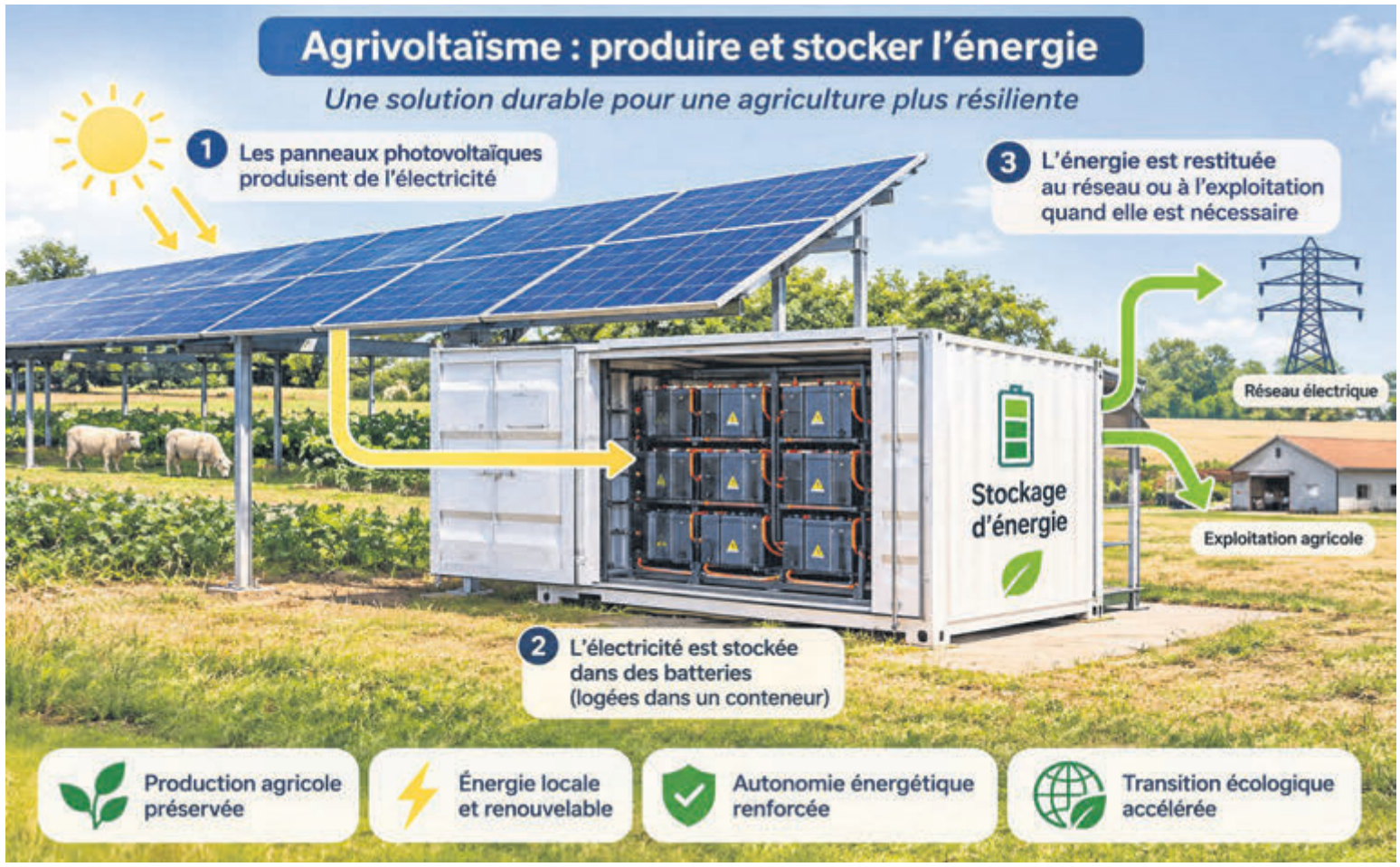
Malgré le développement des projets agrivoltaïques, les délais d'instruction et les difficultés de raccordement freinent le déploiement des installations. IA



// STOCKAGE D'ÉNERGIE

Une idée qui monte en puissance

L'augmentation des structures agrivoltaïques a mis en évidence les limites du réseau électrique classique pour absorber ces productions supplémentaires. De ce fait, des solutions de stockage deviennent incontournables. Les acteurs du secteur en développent plusieurs, à l'image de Dev'EnR.



Parmi les acteurs des agroénergies, Dev'EnR, basé à Bézier, dans l'Hérault, développe également des projets agrivoltaïques en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Depuis quelque temps, cette entreprise note, comme d'autres, la part croissante de la problématique du stockage des énergies, produites dans son modèle de développement. On sait qu'en production d'électricité, le stockage est une question encore technologiquement difficile à solutionner. Difficile, mais pas impossible. Il faut répondre à ce besoin parce que les productions énergétiques liées à l'agriculture, qui se sont multipliées depuis dix ans, entraînent un flot d'électricité pas toujours évident à absorber par un réseau non conçu pour cela au départ, et parfois dépassé par la tâche. Ce qui, dans certains cas, conduit des agriculteurs qui ont investi dans des structures agrivoltaïques ou photovoltaïques à se « débrancher ». Au-delà de l'absurdité de la situation, cela entraîne aussi des pertes économiques.

Face à ces réalités Dev'EnR développe plusieurs types de réponses. *« Le sujet du stockage avance très vite,* confirme Stéphane Bozzarelli, président de Dev'EnR, *en parallèle du développement de la mobilité électrique : nos solutions de stockage se présentent sous la forme de containers dans lesquels on installe des batteries de voitures. L'industrialisation croissante du secteur entraîne une baisse des coûts sur ce type de batterie, et donc, sur les solutions de stockage. »* Cette question du stockage de l'énergie recouvre en fait deux sujets : d'une part, la nécessité de soulager le réseau électrique qui a du mal à absorber les surcroîts de productions d'électricité. D'autre part, le besoin d'une meilleure maîtrise de l'injection dans le réseau de l'énergie produite par les centrales, avec le stockage sur les infrastructures de production.

Répondre à deux problématiques

Pour répondre à la première problématique, Dev'EnR développe des projets accolés à des postes source de RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. *« Nous installons des capacités de stockage sur ces sites, dans le cadre de contrats conclus avec RTE et nous contribuons ainsi à assurer la sécurité du réseau. »* RTE doit, en permanence maintenir l'équilibre entre la production d'électricité et la consommation. En cas de rupture de cet équilibre, les infrastructures de stockage prennent le relais, soit en stockant le trop-plein d'énergie, soit, au contraire, en réinjectant de l'électricité dans le réseau pour maintenir l'équilibre. *« L'intérêt de la batterie, c'est qu'elle peut fonctionner en injection ou en stockage instantanément. »*

En BFC, Dev'EnR n'a pas encore installé ce type d'installation mais des projets sont en cours avec RTE et des permis de construire sont en instruction, selon Stéphane Bozzarelli. En France, les besoins du réseau sont estimés à 12 GW de batteries et actuellement seuls 2 GW sont installés. Le nombre de projets qui sont en attente de raccordement au réseau RTE représente 13 GW.

Concernant le second cas de figure, Stéphane Bozzarelli confirme que *« quasiment toutes les centrales solaires de grande taille sont développées en intégrant un système de stockage de façon à pouvoir maîtriser le moment où l'on va injecter des KWh dans le réseau. Ces sites hybrides se trouvent de plus en plus fréquemment dans l'agrivoltaïsme. Plutôt que d'arrêter une centrale s'il y a trop de production, on poursuit la production et on stocke. Ainsi, on peut avoir de l'énergie disponible à la revente plus tard dans la journée, quand la demande est plus forte. »* Il faut noter que les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) lancés par l'État, évoluent dans un sens destiné à favoriser les projets hybrides, avec stockage. *« On travaille sur les questions de stockage depuis près de cinq ans,* précise le président de Dev'EnR. *On a vraiment senti une accélération sur 2026, notamment avec les contrats passés avec RTE, mais on intègre de plus en plus de stockage sur l'ensemble de nos projets solaires. »* Les projets agrivoltaïques qui vont émerger dans les mois qui viennent vont devoir optimiser leur capacité de stockage par rapport à leurs capacités de production. Et tout ceci dans un contexte d'évolution très rapide de la technologie des batteries.

Berty Robert





// ÉLEVAGE OVIN

Les panneaux créent un microclimat favorable

Depuis cinq ans, l'impact de panneaux photovoltaïques implantés dans une prairie pâturée est évalué au Pôle régional ovin de Charolles, en Saône-et-Loire. La présence de ces parasols artificiels s'avère intéressante face aux excès climatiques. Plus de confort pour les animaux et de bonnes surprises quant à la production herbagère.



Le démonstrateur agrivoltaïque du Pôle régional ovin était le thème de l'un des ateliers des 20e Rencontres techniques ovines de BFC qui ont eu lieu à Charolles en septembre.

Un démonstrateur agrivoltaïque est installé dans une prairie du Pôle régional ovin à Charolles depuis 2021. Ce projet expérimental est le fruit d'un partenariat entre Valéco (producteur d'énergies renouvelables), l'exploitation du Pôle ovin (EPL de Fontaine) et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. L'objectif est d'étudier l'impact de la présence de panneaux photovoltaïques sur la production fourragère, le comportement des animaux et leur bien-être. Installés sur des pieux à 1 m du sol au point le plus bas, les panneaux sont regroupés en barres successives espacées de 2,50 ou 4 m. Une disposition antérieure au nouveau cadre réglementaire applicable à l'agrivoltaïsme qui limite désormais le taux de couverture de la parcelle à 40 % et impose une hauteur minimale sous panneaux de 1,5 m. Depuis quatre ans, un suivi de la production fourragère (quantité, valeur alimentaire, diversité floristique) est réalisé, de même qu'un suivi microclimatique à l'aide de sondes de températures.

+ 2° en hiver, - 10° en été

L'un des premiers enseignements de cette étude est que la présence de panneaux photovoltaïques modifie le microclimat de la parcelle. En effet, les températures hivernales sont légèrement supérieures sous les panneaux, jusqu'à 2 degrés de plus. Et l'effet est encore plus grand sur les températures estivales : jusqu'à 10 degrés de moins sous les panneaux en période de canicule, présentait Laurent Solas, technicien à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire à l'occasion des 20e Rencontres techniques ovines de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en septembre dernier. L'ombre des panneaux procure indiscutablement du confort aux animaux. Lors des épisodes de fortes chaleurs, les températures maximales relevées sous les panneaux se rapprochent de la température de confort des brebis, qu'on estime à environ 23 degrés. *« Ces effets conjugués affectent directement la pousse de l'herbe en modifiant les sommes de températures,* poursuivait Laurent Solas. *Le décalage peut ainsi atteindre jusqu'à 10 jours d'écart de stades de végétation. La flore profite d'une véritable régulation thermique. Sous les panneaux, l'herbe reste verte plus longtemps. »*

Impact sur la répartition de l'eau de pluie

Le démonstrateur a aussi montré un impact de la disposition des panneaux sur l'humidité du sol et donc sur la pousse de l'herbe. Au départ, les panneaux avaient été installés verticalement, en « format portrait ». Les barres de panneaux étaient composées de deux rangées accolées de panneaux verticaux. L'eau de pluie s'y infiltrait de façon très hétérogène, ne pouvant passer que par l'unique interstice entre les deux rangées. On constatait un excès d'eau s'écoulant vers la partie basse et a contrario un assèchement de certaines zones. Fin 2023, une partie des panneaux ont été tournés en mode horizontal. Les barres étaient ainsi composées de quatre rangées de panneaux en format paysage. L'eau pouvait désormais s'infiltrer par trois interstices au lieu d'un seul. La répartition de l'eau de pluie en a été nettement améliorée. *« L'humidité plus régulière du sol permet un couvert végétal plus homogène, »* rapportait Laurent Solas.

Impact sur la production fourragère

L'expérience montre aussi que les panneaux photovoltaïques influencent la quantité d'herbe produite et sa valeur alimentaire. Les effets sont variables selon les saisons. Au printemps, la production de matière sèche sous les panneaux est inférieure mais sa qualité alimentaire est meilleure avec une teneur en protéine plus élevée. *« Sous les panneaux, l'herbe développe beaucoup de feuilles pour peu de tiges, »* fait remarquer Laurent Solas. En été, grâce à l'ombre des panneaux, les conditions de croissance deviennent plus favorables, ce qui compense en partie ce déficit de production au printemps. Comme ont pu le constater cet été les techniciens, tandis que l'herbe est déjà grillée ailleurs, elle reste verte plus longtemps sous les panneaux en conservant une excellente valeur alimentaire. En automne, les quantités d'herbe produites sont identiques, mais la teneur en protéines de l'herbe est à nouveau supérieure sous les panneaux. En hiver, les panneaux protègent l'herbe d'un gel modéré. D'où un pâturage qui reste disponible plus longtemps.

Constituer un stock d'herbe

Depuis le printemps 2026, la suite du programme consiste en des mesures de production et de qualité fourragères d'un stock d'herbe sur pied destiné au pâturage estival. L'objectif est de voir si une telle technique de conduite peut être pertinente dans un contexte de réchauffement climatique. Grâce aux panneaux, un volume d'herbe conséquent avec une bonne valeur alimentaire pourrait être produit et préservé pour faire pâturer en été. Dans le même temps, une collection fourragère de fétuques, dactyle, ray-grass anglais, ray-grass hybride, trèfle violet et luzerne a été implantée à la volée sous les panneaux. L'objectif est de tester des espèces fourragères capables de se développer dans des zones ombragées.

Marc Labille

Quatre années de recul et déjà des enseignements

Ces quatre années d'expérimentation au Pôle régional ovin permettent de faire un certain nombre de recommandations pour les futures installations photovoltaïques. La hauteur sous les panneaux doit être suffisante pour permettre la surveillance des animaux et le travail avec les chiens de troupeau. Idéalement, il faudrait que le point bas des panneaux se situe au-dessus du champ de vision de l'éleveur. La configuration des panneaux doit être prévue pour maximiser la répartition de la pluviométrie sous les installations solaires. Mieux vaut des structures sur mono-pieu qui facilitent la mécanisation et les interventions. Le pâturage tournant est préférable pour une bonne gestion de l'herbe en limitant le surpâturage et le sous-pâturage.





// DANS L'YONNE

Un projet qui inclut la reconversion agricole

Dans l'Yonne, à Joux-la-Ville, la société Innergex France développe un parc agrivoltaïque depuis plusieurs années. Pour l'ultime phase de construction de ce projet elle a décidé d'une approche atypique mêlant financement participatif et aide à la reconversion.

L'agrivoltaïsme, à Joux-la-Ville, dans l'Yonne, au nord d'Avallon, on connaît. Depuis 2020, la société Innergex France (dont le Crédit Agricole est actionnaire à hauteur de 30 %) y développe un parc solaire mais elle a décidé de fonder la dernière phase de cette infrastructure sur un modèle inédit : d'une part, faire appel à un financement participatif et, en parallèle, accompagner la reconversion ou la diversification des exploitations agricoles concernées en alimentant un fonds dédié. Sur le financement participatif, Innergex y a recours pour la seconde fois. La première concernait un parc éolien dans le département de l'Oise, en début d'année, pour un montant de 2,6 millions d'euros. Dans le cas de Joux-la-Ville, l'objectif est de lever 5 millions d'euros en six tranches successives. Une mission confiée à la plateforme Enerfip, spécialisée dans ce type de financement au service de la transition énergétique. *« Pour investir dans ce financement participatif,* précise Guillaume Jumel, directeur général d'Innergex France, *il faut posséder sa résidence principale, ou secondaire dans l'Yonne ou dans l'un des départements suivants : Aube, Côte-d'Or, Nièvre, Loiret, Seine-et-Marne. À noter également que la participation au financement est aussi ouverte aux personnes morales et pas seulement aux personnes physiques, sur cette même zone géographique. »*

Démarche d'acceptabilité

Dans l'absolu, comme le confirme son directeur général, Innergex France a les moyens de financer en fonds propres la dernière phase de construction de ce projet agrivoltaïque *« mais le but était plutôt d'entraîner par ce biais une démarche d'acceptabilité territoriale du projet en permettant à celle et ceux qui le financent, de se l'approprier. »* Cette opportunité d'investissement est présentée comme intéressante pour ceux qui s'y engagent, par le biais d'obligations simples d'une durée de 4 ans, avec un rendement annuel brut annoncé à 6,5 %. L'ensemble du parc solaire va être exploité par Innergex sur une durée comprise entre 30 et 40 ans. Le projet, nommé Grenier des Essences et dont la mise en service devrait intervenir à l'automne 2027, couvre près de 100 ha répartis en 9 zones et pour une puissance de 93 MWc. C'est l'équivalent de la consommation annuelle de près de 48 000 habitants. Les terres occupées sont à faible potentiel agricole. Des diagnostics agronomiques réalisés avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne confirment que 88 % de la surface concernée présente une qualité agronomique faible. *« Mais plutôt que de considérer ces terres uniquement sous l'angle de leur potentiel énergétique,* poursuit Guillaume Jumel, *nous avons choisi d'imaginer un modèle permettant à la fois une production énergétique et le maintien d'une activité agricole. D'une part, les parcs solaires vont intégrer la possibilité de pâturage ovin pour les élevages du territoire. Mais dans ce même but, Innergex a également mis sur pied un fonds de reconversion, cogéré par l'entreprise et un collectif fédérant 10 agriculteurs de Joux-la-Ville. »*

Permettre l'émergence de filières

Le dispositif repose sur un principe simple : 1 ha de parc photovoltaïque doit donner lieu à 1 ha de cultures nouvelles qui sont autant de voies de diversification pour les agriculteurs impliqués. *« Nous accompagnerons les exploitants mais c'est à eux de décider de ce qu'ils souhaitent faire. »* Les pistes de reconversion possibles concernent notamment la production de Plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), mais pas seulement. Par ce biais, Innergex nourrit aussi une ambition : permettre l'émergence de filières à l'échelle d'un petit territoire rural, qui dépasserait le cadre de la production agricole pour comprendre également sa transformation. À plus court terme, ce fonds pourra contribuer au financement d'équipements collectifs nécessaires aux pistes de reconversion choisies.

Berty Robert



Une partie des terrains sur lesquels le projet Grenier des Essences va s'installer. Innergex

« Des solutions pour faire évoluer nos activités agricoles »

Alexandre Bretagne est un des agriculteurs impliqués dans le projet Grenier des Essences : *« Nous avons commencé à réfléchir à ce projet en 2020, dans un contexte où nos parcelles devenaient de moins en moins rentables. Ce sont des sols qui retiennent peu l'eau et qui sont particulièrement sensibles aux épisodes de sécheresse. Nous avons réfléchi à d'autres façons de valoriser les terrains et de sécuriser l'avenir de nos exploitations. Nous avons partagé notre réflexion avec Joux-La-Ville et Innergex qui détenait déjà un parc éolien sur la commune. L'idée que nous avons développée collectivement n'était pas simplement de mettre des terres à disposition pour produire de l'électricité, mais de trouver des solutions pour faire évoluer nos activités agricoles, diversifier nos productions et créer de nouvelles sources de revenus. Les PPAM représentent une piste intéressante, car elles peuvent répondre à différents marchés : l'alimentation, la parfumerie, la cosmétique ou encore l'herboristerie. Nous nous intéressons à des plantes comme la carotte, le thym, le romarin, la lavande, etc. Nous avons identifié plusieurs besoins possibles pour les équipements nécessaires et ceux qui pourraient être financés par le fonds de reconversion, notamment pour transformer et valoriser les nouvelles productions. Pour les PPAM, cela peut passer par des séchoirs, des équipements de distillation ou du matériel de conditionnement. L'intérêt du fonds de reconversion est de pouvoir accompagner ces investissements mais nous préciserons nos besoins en fonction des cultures que nous retiendrons. »*





// AGRIVOLTAÏSME

TotalEnergies et Axeréal s'associent

Les deux acteurs ont décidé d'associer leurs expertises agronomiques et énergétiques en s'appuyant également sur les travaux de l'institut technique Arvalis. Le but est de faire émerger un modèle agrivoltaïque en adéquation avec les réalités agricoles des 10 000 adhérents d'Axéréal répartis sur plusieurs départements, dont la Nièvre.



Arvalis

Au Chaumoy, dans le Cher, Axéréal et Arvalis mènent déjà, depuis 2024, des expérimentations en simulant l'ombrage de panneaux solaires sur des cultures grâce à des filets. Ils documentent ainsi les effets agronomiques de l'agrivoltaïsme.

TotalEnergies et la coopérative Axéréal, présente notamment dans la Nièvre, ont décidé de s'associer pour faire émerger en Centre-Val de Loire des modèles d'agri-énergies adaptés aux réalités agricoles locales. Cette coopération portera notamment sur l'agrivoltaïsme appliqué aux grandes cultures et à l'élevage, avec un objectif commun : développer des projets qui apportent une réelle valeur aux exploitations, tout en étant économiquement viables et adaptés aux enjeux agricoles de chaque territoire. Ce partenariat associe les expertises complémentaires d'Axéréal et de TotalEnergies. La coopérative agricole apporte sa connaissance des filières, des systèmes de production et des réalités agricoles du territoire, avec l'ambition de créer de la valeur pour ses 10 000 agriculteurs adhérents. TotalEnergies s'appuie sur son maillage territorial et son expertise dans le développement de projets pour concevoir, à leurs côtés, des solutions adaptées à leurs besoins. Face aux défis climatiques et économiques auxquels sont confrontées les exploitations agricoles, les deux partenaires ont fait appel à l'expertise de l'institut technique Arvalis afin de construire une démarche fondée sur l'expérimentation et l'acquisition de références agronomiques.

Expérimentations depuis 2024

Dès 2024, les trois partenaires ont ainsi engagé, avec Arvalis, un programme d'essais sur la station expérimentale du Chaumoy (Cher) près de Bourges, piloté par Arvalis, utilisant des filets d'ombrage reproduisant les effets des panneaux photovoltaïques. Après deux campagnes d'acquisition de références agronomiques, les premiers enseignements se dessinent et ouvrent déjà des perspectives pour une troisième année d'expérimentation. Dans la continuité de ces recherches, TotalEnergies, Axéréal et Arvalis développent aujourd'hui un projet pilote agrivoltaïque de 18,5 hectares sur cette même station expérimentale. Véritable laboratoire à ciel ouvert, ce site intégrera trois technologies agrivoltaïques afin d'évaluer leurs performances. Au-delà de la production d'énergie renouvelable, l'ambition est de constituer un socle de connaissances robuste permettant d'éclairer le choix des agriculteurs, des institutionnels et des autorités locales et contribuer à l'émergence de modèles agrivoltaïques adaptés aux réalités du territoire. *« Notre ambition,* précise David Gonin, président d'Axéréal, *est claire : faire de l'agrivoltaïsme un véritable levier au service des agriculteurs et des territoires, en conciliant performance agricole, adaptation climatique et création de valeur ».*

D'après communiqué

// AGROÉNERGIES

Une opportunité qui réclame de la vigilance

En septembre, à Dijon, dans le cadre des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation durable, un vrai-faux procès sur les agroénergies avait été organisé. Les participants pouvaient faire part de leurs points de vue : en voici un résumé.

C'est dans le cadre des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation durable, organisées les 21 et 22 septembre à Dijon, qu'avait été mis en scène un vrai-faux procès, avec juge à perruque, procureurs, jurés et avocats. Les agroénergies étaient mises sur la sellette, à l'initiative du collectif « Nos terres ont de l'énergie » afin de décider si elles avaient une véritable utilité pour renforcer la souveraineté énergétique de notre pays, mais aussi en tant que voie de diversification pour les agriculteurs, ou si, au contraire, il fallait voir en elles une menace, sur l'accès au foncier agricole, notamment. Dans le compte rendu de ce tribunal, réalisé par *Terres de Bourgogne* (N° 1904 du 25 septembre) il apparaissait que le partage équitable de la valeur produite par ces énergies entre agriculteurs, énergéticiens, propriétaires fonciers et territoires était l'aspect le plus important, associé à la nécessité de faire des agroénergies un levier pour le renouvellement des générations. Près de deux mois plus tard, le collectif « Nos terres ont de l'énergie » a diffusé le résultat des contributions collectés parmi les participants, grâce à une application en ligne, afin de compléter ce verdict. À la question « À quelles conditions les agroénergies peuvent-elles être une réussite pour nos territoires ? » les participants ont répondu en soulignant plusieurs points :

- la nécessité d'un accompagnement des agriculteurs sur des sujets complexes ;
- permettre un juste équilibre avec l'agriculture nourricière ;
- mettre en œuvre des outils réglementaires pour s'assurer que les bénéfices et revenus reviennent avant tout aux agriculteurs et pas à des opérateurs privés ;
- les agroénergies doivent être encadrées et directement dans les mains des agriculteurs, en schémas collectifs à plusieurs exploitations ;
- elles doivent cibler les zones intermédiaires ;
- elles doivent rester une activité secondaire par rapport aux activités nourricières des exploitations, et rester un choix de l'agriculteur ;
- nécessité d'assurer une gouvernance claire des projets avec un partenariat équilibré entre porteurs de projets et agriculteurs, accompagné d'une visibilité à long terme pour chaque partie ;
- réglementer le nombre d'ha pouvant être alloués à la production d'énergie, par territoire ;
- encadrer clairement la rente générée ;
- en méthanisation, encadrer les intrants, mettre des pénalités sur les projets « alibi » ;
- que ces projets s'accompagnent d'une diminution globale des besoins en énergie ;
- nécessité de concertations avec le voisinage, de bonifications tarifaires avec les riverains.

En conclusion, 65 % des participants ont considéré que les agroénergies sont une solution d'avenir et 35 % y voient un risque de « guerre du foncier ».

Berty Robert





// MOIS DE LA MÉTHANISATION

Cinq rendez-vous en Côte-d'Or, Nièvre et Yonne

Face au défi de la transition énergétique, le « Mois de la Méthanisation » offre une opportunité concrète de visiter des installations en service, d'analyser les technologies de rebond et d'échanger entre pairs sur la viabilité économique des projets.

Le développement du procédé de méthanisation en milieu rural répond directement aux besoins de diversification des revenus pour les agriculteurs. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la filière affiche une montée en puissance tangible : la région s'appuie désormais sur 28 sites de méthanisation en injection active de biométhane, qui valorisent près de 150 000 t de matières organiques par an. Cette dynamique se matérialise localement par l'augmentation des infrastructures de stockage afin d'optimiser la gestion des effluents d'élevage.

C'est précisément pour décrypter cette logique d'économie circulaire que la plateforme officielle du Mois de la Méthanisation propose des actions ciblées associant visites d'exploitation et ateliers d'information réglementaire.

Ces rencontres impliquent les acteurs de terrain, les porteurs de projets et les partenaires techniques régionaux, à l'image du réseau régional Métha BFC. Comme le soulignaient les représentants de la filière lors des récents Métha'salons régionaux, *« l'objectif est d'accompagner le monde agricole en fournissant des retours d'expérience directs et des clés de compréhension claires sur la valorisation à long terme de nos infrastructures »*.

Pour les exploitants, qu'il s'agisse de sécuriser un projet en injection, d'anticiper la transition d'une cogénération vieillissante ou d'optimiser la valorisation du digestat, ces rendez-vous de terrain constituent un espace d'échange technique indispensable.

Confronter les réalités économiques locales reste la clé pour pérenniser l'ancrage de la valeur ajoutée au cœur des fermes. Pour mener à bien ces installations, plusieurs constructeurs et équipementiers structurent le marché en BFC. Côté ensembliers et technologies de digestion, des structures comme AgriKomp France, Agripower France, Agrogaz France ou Methavos conçoivent les infrastructures, notamment pour le traitement en voie sèche ou l'adaptation des moteurs vers l'injection de gaz vert. Les spécialistes du traitement et de l'épuration du gaz, à l'image de Prodeval et Waga Energy, sécurisent quant à eux la séparation membranaire pour transformer le biogaz brut en biométhane normé. Enfin, l'intégration globale aux réseaux de distribution et l'appui syndical s'appuient historiquement sur les équipes de l'AAMF BFC (Agriculteurs Méthaniseurs de France) et les services techniques de GRDF BFC.



La méthanisation se découvre dans notre région, jusqu'à début décembre.

Voici les rendez-vous qui vous seront proposés dans le cadre de ce Mois de la Méthanisation en Côte-d'Or, Nièvre et Yonne :

– Mercredi 18 novembre, à Pont-sur-Vanne, dans l'Yonne : visite du site Terres-Énergies. Elle permettra de comprendre comment des agriculteurs se sont collectivement mobilisés pour produire une énergie renouvelable locale tout en valorisant durablement les ressources de leurs exploitations. Vous pourrez échanger avec les porteurs du projet et les partenaires de la filière présents, notamment l'Ademe, la Région BFC et GRDF.

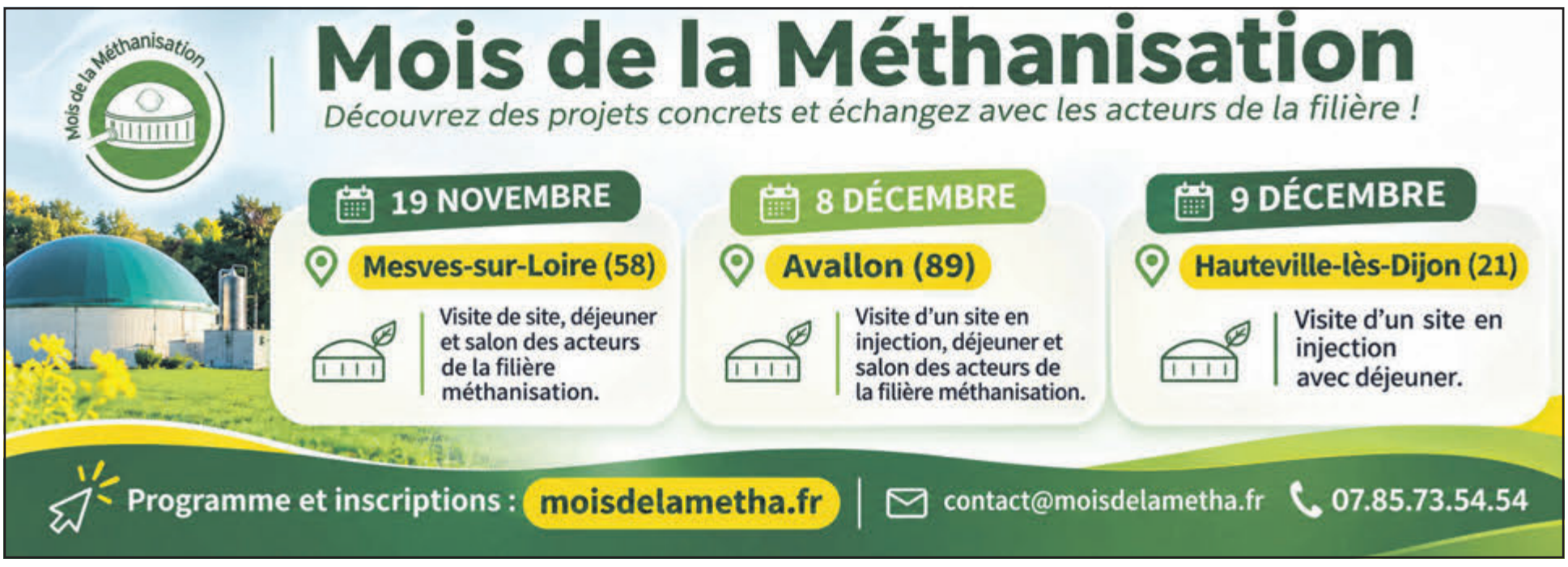
– Jeudi 19 novembre, à Mesves-sur-Loire, dans la Nièvre : journée Métha Nièvre avec visite du chantier Val de Loire Biogaz, rencontre de professionnels.

– Mardi 24 novembre, à Malay-le-Grand, dans l'Yonne : visite de l'unité de méthanisation BJ Méthane, avec retours d'expérience, échanges techniques et présentation de différentes solutions de développement avec Swing Biométhane.

– Mardi 8 décembre, à Étaule et Avallon, dans l'Yonne : journée Métha Yonne sur le site de l'unité Avallon Bio Énergie, à Étaule, avec visite de l'installation, présentation du projet et de son fonctionnement, échanges avec les porteurs du projet et les partenaires et focus sur les enjeux agricoles, économiques, énergétiques et environnementaux.

– Mercredi 9 décembre, à Hauteville-lès-Dijon : mise en service du site de méthanisation Agriplateau, une unité portée par six exploitations agricoles près de Dijon, valorisant les ressources du territoire pour produire un biométhane local et renforcer l'autonomie agronomique des fermes.

moisdelametha.fr



// CONDITIONS DE TRAVAIL

Un accord pour renforcer l'emploi agricole

Alors que l'accord national interbranche pour de meilleures conditions de travail et d'emploi en agriculture est entré en vigueur le 1er octobre 2026, Jérôme Volle, président de la commission emploi de la FNSEA, revient sur les enjeux de ce texte. Pour lui, cet accord constitue à la fois une réponse aux attentes des salariés et un outil au service des entreprises agricoles.

Pourquoi cet accord national était-il nécessaire ?

Jérôme Volle : *« L'agriculture a profondément évolué ces dernières années. Les entreprises agricoles doivent faire face à des enjeux nouveaux : changement climatique, difficultés de recrutement, montée du salariat, transmission des compétences, évolution des attentes sociétales ou encore prévention des risques professionnels. L'accord qui existait depuis 2008 avait besoin d'être actualisé. Pendant plus de deux ans, les partenaires sociaux de l'interbranche agricole ont travaillé ensemble pour bâtir un cadre adapté aux réalités actuelles du terrain. L'agriculture reste une activité particulière, avec du travail en extérieur, une dépendance aux aléas climatiques, des contraintes saisonnières et parfois des situations d'isolement ».*

Pourquoi cet accord est-il important à la fois pour les salariés et pour les employeurs ?

J. V. : *« Il est important parce que les intérêts des salariés et ceux des employeurs ne s'opposent pas. Une entreprise agricole performante a besoin de salariés formés, en bonne santé, motivés et qui se projettent durablement dans leur métier. L'un des objectifs majeurs du texte est de renforcer l'attractivité de l'emploi agricole. Aujourd'hui, de nombreuses exploitations peinent à recruter. Il faut donc créer les conditions permettant d'attirer de nouveaux talents mais aussi de fidéliser les salariés déjà en poste. L'accord améliore l'accueil des nouveaux embauchés, renforce les démarches de prévention, développe les échanges entre salariés et employeurs, prend davantage en compte les questions de parentalité, de handicap, de travail isolé ou encore de qualité de vie au travail. Pour les employeurs, il s'agit également d'un facteur de pérennité. Une meilleure prévention des risques, moins d'accidents, moins d'absentéisme et davantage de stabilité dans les équipes sont aussi des atouts économiques pour l'entreprise ».*

Certains agriculteurs peuvent pourtant percevoir cet accord comme une nouvelle contrainte…

J. V. : *« Je comprends cette réaction, car les chefs d'entreprise agricole sont déjà confrontés à de nombreuses obligations administratives. Mais il faut regarder concrètement le contenu du texte. Contrairement à une lecture parfois alarmiste, cet accord ne crée pas une multitude de nouvelles contraintes. Dans de nombreux domaines, il formalise des pratiques qui relèvent déjà des responsabilités de l'employeur ou qui existent dans la réglementation. Prenons l'exemple du document unique d'évaluation des risques professionnels, le DUERP. Son existence n'est pas nouvelle. L'accord précise simplement les modalités de suivi, notamment sa mise à jour régulière et l'association des salariés à la démarche. L'intérêt de cet accord est d'offrir un cadre cohérent, lisible et partagé. Beaucoup d'employeurs se retrouvaient seuls face à des problématiques identiques. Désormais, ils disposent de repères communs et d'outils pour agir ».*



Jérôme Volle, président de la commission emploi de la FNSEA.

MCSB / Apasec

Quelles sont les principales mesures à retenir ?

J. V. : *« D'abord, l'accueil des nouveaux salariés devient un axe important, avec un véritable parcours d'intégration et une présentation formalisée des règles de sécurité, de l'entreprise et des équipes. Ensuite, le texte renforce la prévention des risques professionnels. Les salariés doivent pouvoir participer à l'amélioration des conditions de travail par des temps d'échange dédiés. Le DUERP doit être actualisé régulièrement et servir de véritable outil de pilotage de la prévention. L'accord apporte également des réponses aux conséquences du changement climatique. En période de fortes chaleurs, les entreprises devront anticiper les risques, adapter l'organisation du travail et mettre à disposition de l'eau fraîche en quantité suffisante, avec un minimum de trois litres par salarié et par jour. Une attention particulière est aussi portée aux travailleurs isolés, aux risques liés aux produits phytosanitaires, à la manutention manuelle et aux équipements de protection individuelle. Par ailleurs, plusieurs mesures concernent la qualité de vie au travail : parentalité, grossesse, handicap visible ou invisible, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, droit à la déconnexion ou encore prise en compte de l'usure professionnelle. Enfin, le texte aborde des sujets souvent déterminants pour l'emploi agricole comme le logement et la mobilité des salariés ».*

Cet accord marque-t-il l'aboutissement d'un travail ou seulement une première étape ?

J. V. : *« C'est clairement une étape importante, mais certainement pas un point final. L'accord fixe un cadre national. Désormais, tout l'enjeu sera sa mise en œuvre sur le terrain. Les employeurs, les salariés, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux devront s'en emparer pour le faire vivre concrètement dans les exploitations et les entreprises. Par ailleurs, la FNSEA considère que d'autres sujets restent essentiels pour l'attractivité de l'emploi agricole. Je pense notamment au logement des salariés ou aux questions de mobilité, qui constituent parfois de véritables freins au recrutement dans certains territoires ruraux. La place du salariat va continuer à se développer dans les années à venir. Nous devons donc poursuivre le travail engagé afin de construire des entreprises capables d'attirer, de former et de fidéliser leurs collaborateurs ».*

Propos recueillis par M.-C. S.-B.

// MODE D'EMPLOI

Un guide d'accompagnement publié par la FNSEA

Pour aider les employeurs à s'approprier ce texte, la FNSEA vient de publier un guide pratique qui en décrypte les principales dispositions. Car au-delà des annonces, de nombreux chefs d'exploitation s'interrogent encore sur les évolutions concrètes introduites par cet accord négocié entre partenaires sociaux. Quelles mesures doivent être mises en œuvre ? Quelles pratiques sont déjà conformes ? Quels points appellent une vigilance particulière ? C'est à ces questions que tente de répondre ce document d'une trentaine de pages.

Le guide passe en revue les principaux thèmes couverts par l'accord. Il revient d'abord sur la prévention des risques professionnels, pilier du texte, avec un focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), dont il rappelle le rôle central dans la démarche de prévention. Le document détaille également les dispositions relatives à l'accueil des nouveaux salariés, aux temps d'échange au sein des équipes ou encore à l'amélioration continue des conditions de travail.

Plus largement, plusieurs chapitres reflètent l'évolution des préoccupations du monde agricole. Le guide aborde ainsi les conséquences du changement climatique sur l'organisation du travail, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs, mais aussi les questions liées au travail isolé, au handicap, à la parentalité, à l'égalité professionnelle ou à la prévention des violences et du harcèlement. L'intérêt de l'ouvrage réside surtout dans son approche concrète. À chaque thématique correspondent des rappels réglementaires, des exemples d'application et des points de repère permettant aux employeurs de situer leurs pratiques au regard des nouvelles dispositions.

M.-C. S.-B.



FNSEA

// « GIBIER POUR TOUS »

Une plateforme de cession de gibier entre chasseurs et particuliers

Depuis le mois de septembre, la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne a rejoint la plateforme « Gibier pour tous ». Celle-ci permet de favoriser le partage de gibier, entre chasseurs et particulier.

Chaque année, la chasse bat son plein dans le paysage icaunais et permet une gestion équilibrée de la faune. Sanglier, chevreuil, cerf, ces animaux présents dans les forêts françaises ont commencé à remplir les congélateurs de nombreuses familles icaunaises depuis le début du mois de septembre. Connu pour être un geste ancien dans les campagnes icaunaises, le partage de gibier entre voisins a été numérisé, via la plateforme « Gibier pour tous » en septembre dernier. La mise en place de cette plateforme par la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, permet à tous les foyers du département, y compris ceux qui n'ont aucun lien avec le monde de la chasse, de pouvoir consommer du gibier local. L'Yonne rejoint de nombreux autres départements français dans ce partage solidaire de gibier. Le principe est simple : la mise en relation se fait en ligne, la remise en main propre. Aucun intermédiaire n'est prévu. Pour respecter la réglementation, le gibier n'est pas vendu prêt à cuisiner, il est cédé entier avec sa peau et vidé. Avec plus de 15 % d'inflation alimentation en trois ans, d'après les chiffres de l'INSEE, la viande peut coûter cher et freiner le budget des familles françaises. Sur l'application, le kilo de chevreuil, de sanglier ou de cerf est cédé entre 1 et 4 €.



© Gibier pour tous

Dans le respect du règlement sanitaire, les carcasses sont cédées entières, avec la peau et éviscérées. Cette mesure garantit la sécurité alimentaire et assure la qualité du produit.

D'après communiqué.

Pour recevoir ou participer au don : https://www.gibierpourtous.fr/

// SÉCURITÉ

Des kits pour rendre les cyclistes plus visibles de nuit

L'automne rime avec obscurité. Une période traditionnellement plus dangereuse pour les cyclistes. Groupama va donc proposer des kits d'éclairage rechargeables sur la région dijonnaise.

Dans le cadre de ses dispositifs de prévention, Groupama renouvelle sa mobilisation en faveur de la sécurité des usagers du vélo en Côte-d'Or en partenariat avec les associations locales En vélo à Dijon (Evad) et la Boîte à Vélos. Cette action de prévention est proposée aux cyclistes afin de les sensibiliser à l'importance d'un éclairage adapté. Evad et La Boîte à Vélos proposeront aux cyclistes un temps de sensibilisation et de conseil consacré à leur visibilité et à leur sécurité. En complément, un kit d'éclairage rechargeable avant et arrière avec câble USB fourni, offert par Groupama, sera distribué par les bénévoles des associations, partenaires du dispositif, aux cyclistes dont le vélo n'est pas équipé d'un éclairage adapté ou de dispositifs réfléchissants, dans la limite des stocks disponibles à raison d'un kit par foyer. Onze rendez-vous sont prévus, à chaque fois de 17 heures à 18 heures. Dans les lieux suivants :

– Jeudi 19 novembre à Longvic : Parking du stade Bourillot
– Vendredi 20 novembre à Longvic : À côté du centre social la Ruche
– Jeudi 26 novembre à Dijon : Pont du port du canal
– Jeudi 3 décembre à Dijon : Place Wilson
– Jeudi 10 décembre à Talant : Boulevard de Troyes
– Jeudi 17 décembre à Dijon - Grésilles : Rond-point de la médiathèque
– Jeudi 7 janvier 2027 à Dijon : Place de la République
– Jeudi 14 janvier 2027 à Chenôve : Croisement Rue Henri Camp et Boulevard Carraz
– Jeudi 21 janvier 2027 à Dijon : Croisement des avenues Drapeau et Gallieni
– Jeudi 28 janvier 2027 à Chevigny : Rond-point de la visitation
– Jeudi 11 février 2027 à Dijon : Croisement Allée du Parc et rue Chevreul

D'après communiqué



Groupama connaît les réalités financières de votre métier

Des revenus instables, une retraite agricole qu'il faut compléter... Avec le Plan d'Épargne Retraite Groupama(2), **chaque euro versé peut réduire votre revenu imposable et l'assiette de vos cotisations sociales(3)**. Vous gardez la main et versez plus les bonnes années et faites une pause quand c'est nécessaire. Nos conseillers viennent à votre rencontre sur le terrain pour réaliser un bilan personnalisé et vous proposer la meilleure stratégie.

Tout investissement comporte des risques de perte en capital.

Groupama
Toujours là pour moi

Pour les conditions, se reporter au contrat d'assurance ou se rapprocher d'un conseiller Groupama | (1) Du 1er octobre au 31 décembre 2026, pour toute première adhésion au Plan d'Épargne Retraite « Groupama Nouvelle Vie » avec mise en place de cotisations mensuelles d'un montant minimum de 50 €, bénéficiez d'un abondement retraite. Cet abondement, équivalent à une mensualité (arrondie à la dizaine d'euros inférieure), et plafonné à 200 €, sera versé par Groupama Gan Vie au terme d'un délai de 6 mois sous réserve de paiement des cotisations régulières sans impayé et du maintien du montant de cotisation défini lors de l'adhésion pendant ce même délai. Il sera investi sans frais, selon les modalités de gestion financière en vigueur lors du versement et réservé aux versements investis en gestion pilotée. Si vous êtes déjà client retraite Groupama (contrat Madelin ou PERP) et que vous souhaitez transférer votre contrat actuel vers Groupama Nouvelle Vie, vous pourrez bénéficier de l'abondement dans les mêmes conditions si les nouvelles cotisations régulières mensuelles mises en place sont supérieures de 50 € minimum à celles de votre contrat transféré. | (2) Le PER est un contrat non rachetable sauf cas limitativement énumérés par la réglementation | (3) Dans les limites prévues par la loi | Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales Agricoles | Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 343 115 135 RCS Paris | Entreprises régies par le code des assurances | Le plan d'épargne retraite est géré par Groupama Gan Vie et les contrats d'épargne salariale par Groupama Épargne Salariale | Groupama Gan Vie | Société anonyme au capital de 1371100605 € 340 427 616 RCS Paris | APE : 6511Z | Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 | Groupama Épargne Salariale | Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR Teneur de comptes | Conservateur de parts | Société anonyme au capital de 8709 015 € 428 768 352 RCS Nanterre | Document et visuel non contractuels | Réf. Com ER/2026 Crédit photo : Aurélien Chauvaud | Création : Agence Marcel | Octobre 2026.

// COTISATIONS SOCIALES

Une nouvelle option de calcul en 2027

À partir de 2027, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole pourront choisir de calculer provisoirement leurs cotisations sociales sur la base d'une estimation de leurs revenus de l'année en cours. Cette expérimentation, baptisée « Assiette N », répond à une demande ancienne de la profession agricole : mieux faire correspondre le montant des cotisations à la réalité économique de l'exploitation.

Votée par les parlementaires il y a près d'un an, cette mesure a été officialisée par un décret publié le 24 septembre 2026 au Journal officiel. Prévue pour deux ans, en 2027 et 2028, elle permet aux exploitants qui le souhaitent d'opter pour un nouveau mode de calcul de leurs cotisations sociales.



Illustration générée par IA

À partir de 2027, les exploitants agricoles pourront choisir de calculer provisoirement leurs cotisations sociales sur la base d'une estimation de leurs revenus de l'année en cours.

Un calcul au plus près des revenus de l'année

Jusqu'à présent, les cotisations sociales des non-salariés agricoles sont calculées soit sur les revenus de l'année précédente (N-1), soit sur la moyenne des trois années précédentes (N-3, N-2 et N-1). Ce décalage peut parfois entraîner une différence importante entre les cotisations appelées et la situation économique réelle de l'exploitation, notamment lorsque les revenus varient fortement. Avec l'« Assiette N », les exploitants pourront désormais choisir de baser leurs cotisations provisoires sur une estimation de leurs revenus professionnels de l'année en cours. L'objectif est ainsi de mieux adapter les appels de cotisations à leur situation économique, sans pour autant réduire le montant des cotisations dues.

Qui peut en bénéficier et comment faire ?

L'expérimentation est ouverte, en France métropolitaine, aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Les nouveaux installés et les cotisants de solidarité ne sont toutefois pas concernés.

L'adhésion repose sur une démarche volontaire. Pour bénéficier de ce dispositif au titre de 2027, les exploitants doivent exercer leur option entre le 1er octobre 2026 et le 31 mars 2027, via le service en ligne dans leur espace privé sur bourgogne.msa.fr ou par papier pour les adhérents résidant en zone blanche.

Ils devront alors déclarer une estimation de leurs revenus professionnels pour 2027. Cette estimation pourra être ajustée plusieurs fois jusqu'au 31 mars 2027. En cas de prélèvements mensuels ou fractionnés, elle devra toutefois être transmise au moins 15 jours avant la prochaine échéance de prélèvement.

L'option est irrévocable pour toute l'année concernée : une fois choisie, elle ne pourra donc pas être annulée en cours d'année.

Une régularisation l'année suivante

Les cotisations appelées en 2027 seront calculées à partir des revenus estimés par l'exploitant. Il s'agira donc d'un montant provisoire. Une fois les revenus réels connus et déclarés, entre avril et juin 2028, une régularisation sera effectuée en juillet 2028. Selon l'écart entre l'estimation et le revenu définitif, elle pourra donner lieu à un complément de cotisations à payer ou à un remboursement.

La vigilance reste donc de mise : l'« Assiette N » offre davantage de souplesse dans le calcul des cotisations sociales, en permettant de mieux tenir compte de la situation économique de l'exploitation. Elle nécessite toutefois une estimation aussi juste que possible des revenus et une bonne anticipation de la régularisation à venir. En effet, une estimation trop faible des revenus peut entraîner une régularisation importante l'année suivante. Les règles d'assiette minimale continuent par ailleurs de s'appliquer afin de limiter les effets d'une éventuelle sous-estimation.

Et pour 2028 ?

Le choix effectué pour 2027 ne vaut que pour une année. Les exploitants qui souhaitent poursuivre avec ce mode de calcul devront renouveler leur demande entre le 1er octobre 2027 et le 31 mars 2028.

À défaut de renouvellement, ils reviendront automatiquement au mode de calcul antérieur de leurs cotisations, sur la base des revenus de l'année précédente ou de la moyenne triennale.

Communiqué MSA

// ACCOMPAGNEMENT

Face aux difficultés, se poser et réfléchir

Pour aider les agriculteurs à surmonter des difficultés économiques ou à les anticiper, Cerfrance Bourgogne Franche-Comté propose un dispositif nommé Pause gagnante qui privilégie une approche positive et préventive.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par de nombreuses exploitations, Cerfrance BFC a conçu un dispositif nommé Pause gagnante qui vise à accompagner les agriculteurs. *« Le conseil d'administration et son président, Philippe Dubief, ont pris la décision de proposer un accompagnement spécifique pour les agriculteurs et viticulteurs, adhérents ou non à Cerfrance[1], en regard des difficultés actuelles et avec le souci de faire prendre conscience aux exploitants de la nécessité d'anticiper les difficultés »*, précise Thomas Lemaître, directeur général de Cerfrance BFC. Le but est de voir ce qui peut être mis en place pour faire face à la conjoncture et anticiper l'avenir. *« Les Pauses gagnantes*, ajoute Marie-Pierre Lanier, de Cerfrance BFC, *sont organisées en séances d'1 h 30 au cours desquelles sont présentées les grandes données conjoncturelles du moment avec une approche positive et la volonté d'apporter des pistes de réflexion. Fondamentalement il s'agit de faire comprendre que dans la situation actuelle interviennent des éléments conjoncturels mais aussi structurels et de voir s'il est nécessaire d'agir sur l'organisation de l'exploitation »*. Les dispositifs d'aide (du type « Faire face ensemble », en Côte-d'Or, « Agir », dans l'Yonne) qui existent dans chaque département seront aussi présentés. Des points sur la trésorerie et sur sa gestion seront faits. *« Pour aider à faire les bons choix*, poursuit Marie-Pierre Lanier, *on se penchera aussi sur la Pac qui va arriver, en lien avec la campagne 2027 »*. À plus long terme, ces rendez-vous permettront de revenir sur les frais de mécanisation et leur optimisation, mais aussi sur la nécessité de calculer un prix de revient plutôt basé sur une marge qu'on vise que sur un rendement. Les participants pourront par ailleurs se positionner par rapport à des indicateurs tels que le pourcentage d'EBE par rapport au résultat courant, ou encore le taux d'endettement.

Ces Pauses gagnantes vont s'étaler sur un mois et 11 dates sont programmées *(voir encadré)*.

Berty Robert

(1) Inscriptions : 03 86 74 19 79 ou par mail conseil@bfc.cerfrance.fr

Le calendrier des Pauses gagnantes

- Mardi 17 novembre à Châtillon-sur-Seine (21), agence Cerfrance, 36 bis avenue Édouard Herriot, à 14 h 30.
- Mercredi 18 novembre à Gray (70), agence Cerfrance, impasse Clément Ader Zac Gray Sud, à 10 heures.
- Jeudi 19 novembre à Vesoul (70), Maison des agriculteurs, 17 quai Yves Barbier, à 10 heures.
- Vendredi 20 novembre à Saint-Clément (89), agence Cerfrance, 1, rue Henri Vincenot, à 10 h 30.
- Lundi 23 novembre à Tonnerre (89), agence Cerfrance, rue Monseigneur Baillot, à 14 heures.
- Mercredi 25 novembre à Saint-Fargeau (89), salle de la mairie, 9 avenue du Général Leclerc, à 10 heures.
- Jeudi 26 novembre à Avallon (89), agence Cerfrance BFC, 9 avenue du 11 novembre, à 10 heures.
- Jeudi 26 novembre à Saint-Apollinaire (21), agence Cerfrance, 12, rue François Mitterrand, à 10 heures.
- Lundi 30 novembre à Joigny (89), agence Cerfrance, 84 route de Montargis, à 10 h 30.
- Mercredi 2 décembre à Semur-en-Auxois (21), agence Cerfrance, 27b rue de l'Œuvre, à 14 heures.
- Jeudi 10 décembre à Auxerre, agence Cerfrance, 37a rue de La Maladière, à 10 h 30.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Journée technique d'Arvalis à Izier
• Jeudi 19 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée céréales à paille à destination des agriculteurs et des techniciens, de 14 h à 17 h à la salle des fêtes. Au programme : bilan économique 2026, leviers pour réduire ses charges en zone intermédiaire, présentation de la méthode de désherbage Adventiscore avec suivi des levées d'adventices et résultats d'essais, suivi de résistance et programme contre les maladies, et enfin qualité sanitaire (cadmium, grille DON).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau : c.moreau@arvalis.fr ou par tél. : 03 80 28 81 85 ou encore en scannant le QR code.

// Matinée sur la vie du sol et l'usage des biosolutions, à Bretenière
• Jeudi 19 novembre

Dans le cadre du projet Adaptonsol, le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov propose une matinée sur le thème « Vie du sol et usage des biosolutions : de l'expérimentation à l'adoption ». Elle se tiendra sur le site de Bretenière de 8 h 30 à 14 h 15.

Gratuit, inscription sur https://www.billetweb.fr/vie-du-sol-usage-des-biosolutions Places limitées à 80 inscrits.

NIÈVRE

// Bioloweek
• mercredi 18 novembre

Dans le cadre de la Bioloweek (semaine dédiée à la création de valeur pour les fermes bio), une rencontre est proposée à Saint Brisson sur le filière «blé du Morvan, farine et pain», de 13 h 30 à 16 h 30.

Renseignements auprès de François Bonal (CA 58) : francois.bonal@nievre.chambagri.fr ou au 06 40 30 51 73.

// Mois de la méthanisation
• jeudi 19 novembre

Une journée dédiée à la méthanisation aura lieu le 19 novembre avec la visite du site « Val de Loire Biogaz » à Mesves-sur-Loire (1 chemin des Écheneaux), et le Métha'Salon (salle Simone Daignas) avec les acteurs de la filière.

Plus d'infos et inscriptions : https://moisdelametha.fr/calendrier/journee-metha-nievre-mesves-sur-loire/

// Mardis de la Div'
• mardi 24 novembre

De 9 h à 12 h, est proposée pour présenter les étapes clés pour ouvrir une exploitation au public avec les interventions de : la DDT et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Lieu : à définir.

Inscriptions : elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou au 07 85 63 37 15 (Élora Petitgenet).

// Transmission-reprise
• mardi 17 et jeudi 26 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA propose deux réunions d'information (de 9 h 30 à 12 h) sur le thème « Préparer sa cessation d'activité » : le 15 octobre, au Centre culture François Mitterrand à Cercy-la-Tour, et le 5 novembre à la salle de la Mairie à Corbigny. Pour ces deux jours, inscriptions au 06 40 87 64 97 (Alice Couturier, conseillère transmission). En sus, deux journées de formations sur « Transmettre dans de bonnes conditions » afin de préparer chaque étape de la transmission, le 17 et 26 novembre. Pour ces dernières, inscriptions au 03 86 93 40 37.

YONNE

// Journée Technique Arvalis
• 17 novembre

Rendez-vous au lycée Agricole d'Auxerre la Brosse de 14 h à 17 h pour une après-midi technique comprenant plusieurs axes : bilan économique, des leviers pour réduire les charges en zone intermédiaire, un point sur le désherbage avec la méthode « adventiscore », résultats des maladies et qualité sanitaire.

pour s'inscrire : https://my.weezevent.com/rendez-vous-technique-cereales-a-paille-venoy-89-17112026-apres-midi

// Bioloweek
• Mercredi 18 novembre

À l'occasion de la Bioloweek, l'EARL Marc Billote à Ravières vous ouvre ses portes de 13 h 30 à 17 h 30. Paysan boulanger, Marc Billote présentera son exploitation, la création de l'atelier de diversification, fera visiter son moulin, sa boulangerie, son point valorisation et son circuit de commercialisation. Focus sur les cultures : variétés, semences, rotations.

inscriptions : Inscription obligatoire auprès de Marianne Roisin : 06 80 93 95 00 - marianne.roisin@yonne.chambagri.fr.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Webinaire « Gérer mes fermages sereinement »
• Mardi 17 novembre de 11 h à midi

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 39 38 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser sereinement Boviclic, à Créancey
• Jeudi 19 novembre

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique
• Lundi 16 novembre

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Ce qu'il faut savoir et savoir-faire pour réussir vos plants… Lieu : Lycée agricole de Plagny, durée : 1 jour.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Transmettre dans de bonnes conditions
• Mardi 17 et jeudi 26 novembre

Transmettre son exploitation nécessite de l'anticipation. Il faut à la fois prendre le temps de réfléchir à chaque étape, aux conditions de cessation et se préparer à l'idée d'arrêter, se mettre d'accord avec son repreneur. Lieu : Nevers, durée : 2 jours.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

YONNE

// Mon exploitation dans 10 ans
• 18 novembre et 13 décembre

Cette formation a pour objectif d'aider les agriculteurs à clarifier leurs objectifs personnels et professionnels, d'identifier soi-même et en groupe les atouts/contraintes et les opportunités/menaces de son exploitation, d'acquérir une méthode pour hiérarchiser les risques, les prévenir et les limiter et de mener une réflexion prospective et établir un plan d'action pour décider des évolutions pertinentes pour son système d'exploitation.

Contacter Cyrille Fournier: c.fournier@yonne.chambagri.fr

// Minéraux : le boost invisible de votre troupeau
• 25 novembre

Cette formation vise à connaître les minéraux, oligoéléments et vitamines indispensables en élevage, de savoir évaluer les déficits, de connaître les interactions, risques d'excès et de carences, calculer et apprécier les besoins des animaux, définir une stratégie d'utilisation des minéraux dans la ration et de choisir la formule et le mode de distribution adaptés à sa situation.

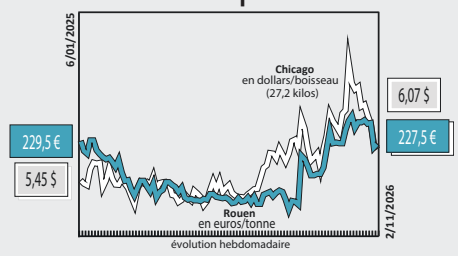
Contacter Marianne Ranque : m.ranque@yonne.chambagri.fr

Vos repères

TENDANCES GRANDES CULTURES

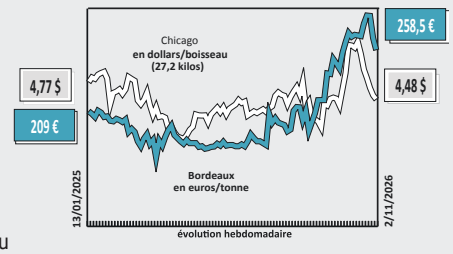
Blé Les prix du blé tendre ont progressé, en raison d'une bonne activité en portuaire

Le prix du blé tendre rendu Rouen, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait, le 2 novembre 2026, à 227,50 €/t sur la période novembre-décembre, gagnant 2,50 €/t par rapport au 26 octobre 2026, dans le sillage d'Euronext (+ 1,75 €/t, à 228,25 €/t sur l'échéance décembre 2026). Le contrat à terme sur le CBOT a quant à lui reculé (- 9,50 cts$/boisseau à 606,50 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). L'activité en portuaire est conséquente, avec une demande marquée pour les blés à haute teneur en protéines (12,5 %). Selon Céré'Obs, en semaine 43 (du 20 au 26 octobre 2026), les semis de blé tendre sont passés de 45 % à 62 % de la sole estimée (contre 67 % l'an dernier à dates).



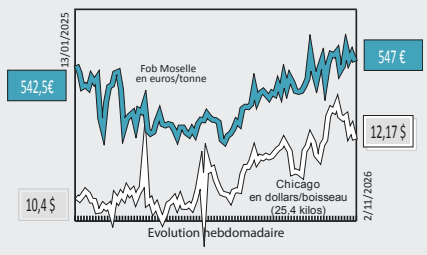
Maïs Les cotations du maïs français se sont repliées, face à la concurrence de l'Argentine

Le maïs rendu Bordeaux, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait le 2 novembre 2026 à 258,50 €/t sur janvier-mars 2027, perdant 9,50 €/t par rapport au 26 octobre 2026, dans le sillage des marchés à terme d'Euronext (- 8,50 €/t à 256,25 €/t sur l'échéance mars 2027) et du CBOT (- 6,75 cts$/boisseau à 448,25 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). L'Argentine est très présente sur les marchés d'exportation pour compenser en partie les volumes qui ne peuvent pas sortir de la zone mer Noire. Selon Céré'Obs, en semaine 41 (du 6 au 12 octobre 2026), la récolte de maïs en France est réalisée à hauteur de 99 % (contre 97 % la semaine précédente et 81 % l'an dernier à dates).



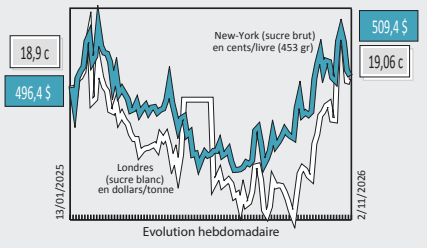
Soja/Colza Petite hausse en colza malgré le retrait du soja

Les cours du colza sur Euronext ont régressé sur la période allant du 26 octobre au 2 novembre 2026, passant de 552,25 €/t à 549 €/t sur l'échéance de février 2027 (- 6,25 €/t). Baisse également pour le colza FOB Moselle (- 9 €/t, à 547 €/t sur la période janvier-mars). Le marché est extrêmement calme. Les niveaux de la Moselle et du Rhin ont augmenté mais les affaires n'ont pas repris. À Chicago, les cours du soja sur le CBOT ont reculé entre le 26 octobre et le 2 novembre 2026, passant de 1 252,50 cts$/boisseau à 1 216,75 cts$/boisseau sur l'échéance de janvier 2027 (- 35,75 cts$/boisseau). Aux États-Unis, la récolte de soja est réalisée sur 79 % des surfaces. Les semis brésiliens progressent rapidement.



Sucre Les cours du sucre poursuivent leur baisse sur les marchés internationaux

Le prix du sucre brut coté à New York a reculé, de 0,04 ct$/livre entre le 26 octobre et le 2 novembre 2026, passant de 19,10 cts$/livre à 19,06 cts$/livre. Celui du sucre raffiné coté à Londres a fait de même : - 6 $/t, à 509,40 $/t. La faiblesse des prix de l'éthanol pourrait pousser les sucreries mondiales à détourner davantage de canne vers la production de sucre plutôt que d'éthanol. La baisse du réal brésilien, après la victoire surprise du président Luiz Inácio Lula da Silva au Brésil, encourage les exportateurs à vendre plus de sucre, car ils peuvent obtenir un prix en dollars plus élevé pour leurs ventes.



MARCHÉS BOVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

03/11/2026

Effectif global : 936 - Taux de vente : 98 %.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 505 - Vente : 99 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,81	5,31	4,99	- 0,15
		300-350	4,46	4,81	4,65	+ 0,04
		350-400	4,21	4,82	4,55	+ 0,16
		400-450	4,19	4,41	4,30	+ 0,11
		450-500	4,14	4,42	4,21	+ 0,10
	R	350-400	3,85	3,85	3,85	- 0,37
		400-450	4,02	4,16	4,15	+ 0,13
F	U	250-300	4,42	4,57	4,48	
		300-350	4,29	4,51	4,42	
		350-400	4,03	4,27	4,09	
	R	200-250	4,68	4,92	4,85	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 64 - Vente : 96 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,78	4,46	3,97	
	R	350-400	3,40	3,75	3,65	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 367 - Vente : 97 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,92	2,95	2,93	
		24 à 36 mois	3,54	3,92	3,71	+ 0,02
		- 5 ans	3,50	3,93	3,65	+ 0,01
		5 à 10 ans	3,40	3,90	3,53	- 0,05
		+ 10 ans	3,09	3,64	3,23	
F	R	24 à 36 mois	3,23	3,81	3,44	
		- 5 ans	3,16	3,48	3,38	- 0,02
		5 à 10 ans	3,02	3,37	3,25	- 0,06
		+ 10 ans	2,83	3,15	3,02	- 0,16
	O	+ 10 ans	1,99	2,81	2,46	

OBSERVATIONS

Broutards : Les cours se stabilisent et reprennent même quelque centimes après plusieurs semaines consécutives de baisse.
Laitonnes : Transactions fluides et cours reconduits.
Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : Des apports de saison avec une qualité très hétérogène. Les sujets jeunes et préparés se défendent très bien et se commercialisent rapidement. À l'inverse, les sujets pauvres et plus vieux sont plus difficile à placer. Les cours selon les tranches d'animaux et leur préparation sont relativement reconduits. Une vente plutôt fluide pour une fin d'année avec des conditions difficiles.

// CORBIGNY (Sicagemac)

09/11/2026

Effectif : 175

Broutards :	(265 - 360 kg)	1240 - 1470	4,11 - 4,71
Broutards :	(370 - 450 kg)	1560 - 1900	4,02 - 4,22
Laitonnes :	(335 - 410 kg)	1500 - 1550	3,80 - 4,46
Vaches légères :		1400 - 1880	
Vaches entre deux :		1930 - 2400	
Vaches lourdes :		2420 - 3500	

Cours reconduits en broutards. Un seul lot invendu.
Peu d'apports en laitonnes, tarifs stables.
Apports plus importants en vaches et de qualité plus hétérogène orientant les cours à la baisse.

Effectif bovins gras : 11
Vaches de viande : 6,55 € à 6,90 € kg de viande.
La vente est globale mais la demande est toujours calme.

// SANCOINS (SA des Grivelles)

04/11/2026

Effectif global : 126 - Taux de vente : 100 %

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 103 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,20	4,20	4,20	- 0,04

OBSERVATIONS

Broutards : Les sorties sont plus importantes cette semaine, les cours perdent quelques centimes. La vente est néanmoins totale.
Vaches : Pas assez de volume pour établir une cotation, néanmoins les cours reprennent quelques centimes et la vente est plus rapide.

MARCHÉS OVINS

// CORBIGNY (Sicagemac)

02/11/2026

Effectif : 88

Agneaux :		183 - 221	(3,33 - 4,51)

Placement rapide et global à des tarifs qui progressent en agneaux.

MARCHÉS OVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

09/11/2026

Effectif global : 876 - Taux de vente : 93 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 650 - Vente : 98 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,29	5,14	+ 0,78
		de 38 à 44 kg	5,05	5,47	5,25	+ 0,84
		de 44 à 50 kg	4,23	5,23	4,82	+ 0,52
		+ de 50 kg	3,34	4,53	4,01	+ 0,21
	R	de 32 à 38 kg	4,61	4,98	4,80	+ 0,72
		de 38 à 44 kg	3,71	4,86	4,36	+ 0,54
		de 44 à 50 kg	4,22	4,34	4,23	+ 0,45

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 132 - Vente : 65 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,92	2,20	2,06	+ 0,22
F	U	+ de 60 kg	2,12	2,43	2,26	+ 0,18
	R	+ de 60 kg	1,80	2,07	1,97	+ 0,22

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
		de 38 à 44 kg	5,22	5,44	5,41	+ 0,81

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) *Effectif : 77 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	80	142	121	

// SANCOINS (SA des Grivelles)

04/11/2026

Effectif global : 647 - Taux de vente : 100 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 504 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,91	5,19	4,77	+ 0,59
		de 38 à 44 kg	4,65	5,26	4,83	+ 0,62
		+ de 44 kg	3,83	5,33	4,60	+ 0,66

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,45	2,50	2,10	+ 0,30

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 39 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	36	78	54	- 13,00

OBSERVATIONS

Agneaux : Les cours s'envolent cette semaine, la pression des acheteurs est présente et le volume est absorbée rapidement et en totalité. À vérifier dans les semaine prochaines.
Brebis : Nette hausse des cours cette semaine.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout


TABLEAU DE BORD FNB *VIANDE BOVINE*

09 Nov. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : une faible amélioration en jeunes bovins, toujours très difficile en femelles.

Bovins maigres : marché globalement sous pression, incompréhensible alors que l'export est dynamique !

POLITIQUES

La Commission européenne vient d'annoncer le 4 novembre sa décision de retrait du projet de directive encadrant les «allégations environnementales» sur les produits. La Commission dit prendre acte du manque de consensus entre les états-membres, et aussi met en avant l'objectif de ne pas alourdir la charge administrative.
Cet allègement va donc dans le bon sens ! Le projet avait été initié en 2023 dans le sillage du «Green deal», par lequel Bruxelles entendait sur tout un ensemble de sujets multiplier les normes déjà très élevées pesant sur l'agriculture.

SANITAIRE

MHE: « Trois foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) sérotype 7 ont été déclarés en Espagne », a annoncé la plateforme Épidémiosurveillance en santé animale (ESA) le 6 novembre. Il s'agit de la première détection de ce sérotype en Europe, touchée par le sérotype 8 depuis 2023. Comme pour la fièvre catarrhale ovine, l'immunité dépend du sérotype. Des bovins immunisés contre la MHE sérotype 8 ne sont donc pas protégés contre le sérotype 7. Il existe uniquement un vaccin pour la MHE-8.

Sécheresse : tous mobilisés pour faire remonter les infos terrain !

Pour faire suite au webinaire réseau organisé dernièrement par les AS ruminants (FNB, FNPL, FNO, FNEC) et la FNSEA , nous vous invitons à poursuivre la mobilisation auprès de vos Préfets afin de faire remonter au national un maximum de résultats des enquêtes de terrain et d'éléments illustrant les défaillances du satellite. Ces remontées sont essentielles pour objectiver les pertes, appuyer nos arguments et faire entendre la réalité du terrain au niveau national. Vous pouvez envoyer les éléments dont vous disposez à l'adresse : fnb@fnb.asso.fr.

FAIT DE LA SEMAINE

Les attentes de l'élevage sur le projet de loi de finances 2027 de la France sont fortes, pour notamment alléger sur le volet fiscal et renforcer sur le volet dépenses, avec des crédits permettant de faire face aux aléas et s'inscrire dans le plan de relance promis par le gouvernement.
Mais la situation politique a conduit au rejet global en séance à l'Assemblée nationale le 4 novembre. C'est désormais vers le Sénat où les discussions s'ouvrent, qu'il faut porter les demandes. La FNB est mobilisée en ce sens.

FOCUS

La semaine prochaine, la FNB se rendra au cabinet de la ministre de l'Agriculture sur l'entrée en application du règlement européen contre la déforestation importée (RDUE) pour réaffirmer qu'il ne doit pas se traduire par de nouvelles contraintes pour les éleveurs français. La FNB demande que l'État démontre lui-même le faible risque présenté par la France, et exige davantage de contrôles sur les importations Les éleveurs français ne doivent pas supporter les contraintes administratives d'un règlement destiné à lutter contre la déforestation importée.

CHIFFRE A RETENIR

+2%

C'est la consommation française de viande bovine, calculée par bilan (*seule méthode fiable prenant en compte tous les circuits de distribution*) sur le mois d'août, dernier mois disponible. Après une baisse en juillet, celle-ci est donc repartie à la hausse en août. En cumul sur les 8 premiers mois de 2026, la consommation est en légère baisse de 1,4%. **Loin de s'effondrer, la consommation se maintient globalement et progresse en août.**

EN REGION

Deux consultations publiques (disponibles sur le site du ministère de la transition écologique) sont ouvertes sur les futurs arrêtés encadrant la gestion du loup. La FNB appelle les éleveurs à répondre à ces consultations pour demander des règles permettant une défense effective et réactive des troupeaux : suppression des obligations de réduction de vulnérabilité, tirs de défense dès la première attaque dans les espaces protégés et simplification des conditions d'intervention. Il faut faire entendre la réalité du terrain !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *VIANDE BOVINE*

Indicateurs de marché viande bovine

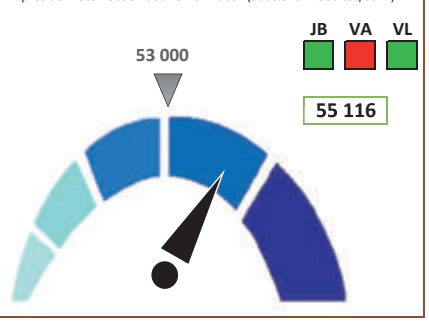
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 44

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :		Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 11 150 têtes		6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
S40	53 824	20 472	15 686	11 953	rapide	7,17	6,41	4,38	7,69
S41	54 563	19 504	14 448	12 369	rapide	7,13	6,40	4,27	7,69
S42	55 411	18 817	14 028	nc	nc	7,10	6,42	4,21	7,69
S43	55 167	17 769	15 076	12 382	rapide	7,11	6,42	4,21	7,69
S44	55 116	17 975	14 559	nc	nc	7,06	6,43	4,21	7,69
Moyenne glissante 5 semaines	54 816	18 907	14 759	*Cumul S1 à S43 :*					
Evol A-1 (moy glissante)	-1%	nc	nc	sorties normales					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

7,14 Génisse R + (€/kg éc.)

6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

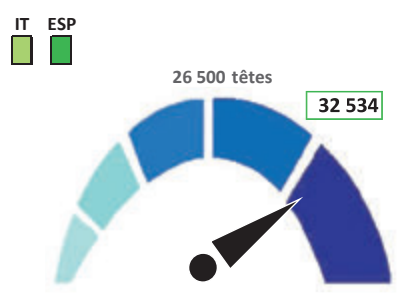
4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

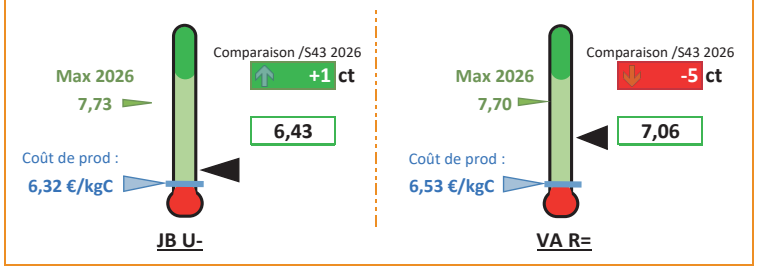
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

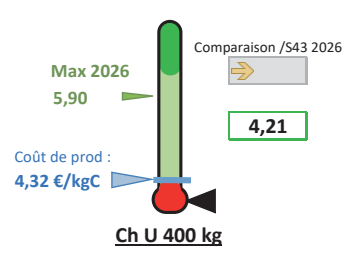
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
+0,4% /2025
1er juillet 2026

Ecoulement des JB :
sorties normales

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 45 du 2 au 6 novembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** la situation reste difficile et sélective, avec des débouchés encore limités, notamment à l'export. Les cours se stabilisent sur plusieurs places après les baisses récentes, avec quelques hausses ponctuelles sur les animaux légers ou de bonne qualité. Les lots de qualité inférieure et certains animaux destinés au marché italien sont en revanche plus difficiles à placer, avec des prix davantage discutés.

• **Laitonnes :** la pression reste forte avec une offre trop importante et une marchandise parfois moyenne, entraînant de nouvelles baisses et davantage de sélection. Quelques reprises apparaissent avec prudence, alors que certaines places enregistrent ponctuellement des échanges plus faciles et des besoins plus marqués.

• **Gros bovins maigres :** les animaux bien préparés concentrent l'essentiel de la demande et se valorisent correctement, avec des cours le plus souvent reconduits. La qualité très hétérogène pénalise les sujets maigres, âgés ou moins bien préparés, davantage soumis à la sélection des acheteurs. Les apports varient selon les places, sans remettre en cause une tenue assez stable des meilleurs animaux.

• **Boucherie :** la pression s'accentue sur plusieurs catégories, avec une demande limitée, des stocks importants et des baisses parfois marquées. Les femelles haut de gamme conservent leurs tarifs sur certaines places, mais plusieurs catégories sont davantage pénalisées.

• **Veaux :** les bons veaux, notamment les croisés supérieurs, trouvent facilement preneur, avec des ventes fluides et des tarifs reconduits. La présentation est plus hétérogène, mais le tri se montre moins sévère. Les veaux légers ou de qualité inférieure restent toutefois plus difficiles à commercialiser.

• **Ovins :** la hausse domine cette semaine, portée par une offre souvent limitée et une demande bien présente. Les bons lots se vendent facilement et plusieurs marchés enregistrent des progressions nettes, avec des volumes rapidement absorbés.

• **Brebis :** l'orientation est également positive, avec de bons sujets qui trouvent rapidement preneur. Les ventes sont fluides et les tarifs progressent, parfois favorisés par un manque d'offre.

Matériel

Tracteur

01 - Rachète tracteurs agricoles, tout état, même nécessitant remise en fonctionnement ou pour pièces . marques indifférentes, 2 RM ou 4 RM avec ou sans cabines. Etudie toute proposition.
✆ 07 45 63 42 07

01 - Vends tracteur Fendt 411 vario 4 RM relevage avant toute option avec chargeur frontal Stoll acheté neuf en 2019 ; bon état de marche : libre début janvier.
✆ 06 85 17 96 95

38 - Vends IH 2350 diesel, bon état, 2 cv, 1974, bon état.
✆ 06 76 71 34 44
ou 04 74 58 34 61 le soir

38 - Vends moteur Perkins P6 + moteur IH pour 844.
✆ 06 75 04 60 70

71 - Vends tracteur John Deere 6530 prémium, année 2008, 120 CV, 14.200 H, matériel à réviser, 23 000 € HT.
✆ 06 88 60 99 98

Elevage

42 - Vends mélangeuse Tatoma MT13, 13m3, vis horizontale, déchargement à droite, pesée programmable, centrale hydraulique + divers matériels. Marcenod (42).
✆ 06 19 58 32 86

71 - Vends cse retraite, 2 caméras Détecvel avec 45 m de cable sur rail, servi 2 hivers, comme neuves + 1 cornadis 6 m, 11 places.
✆ 06 26 11 17 39

Divers

01 - Vends cause cess herse lourde 6m Lachau ; faneuse 8 toupies Kuhn ; enrubanneuse.
✆ 06 17 79 82 75

03 - Vends presse balles rondes Welger RP 520 chamb. var. entretien suivi TVA récup.
✆ 06 25 70 15 02

48 - AV tracteur Farmall 95C + tracteur Case IH 745 XL + désileuse Gentil D2000 + vibroculteur 2 m 80 + épandeur d'apos ;engrais Vicon avec bâche pour épandage de poudre + herse émousseuse 4 m 50 + plateau fourrager Promodis FP6006.
✆ 06 41 48 14 79

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4602)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends combiné de semis Kuhn 3 m Herse et semoir intégr. à socs + puvlé porté Kuhn 1000 l 18 m.
✆ 06 26 17 20 21

38 - Cause retraite épandeur à fumier, herse, émousseuse, rotovator, bétonnière, lot panneaux clôture.
✆ 06 24 56 63 30

63 - Recherche cuve fromagère mécanisée environ 2 500 litres.
✆ 06 21 68 22 91

63 - AV herse de prairies Ponge 6 mètres.
✆ 06 21 68 22 91

63 - AV pneus 580/70R38 et 480/70R28 et 650/65R42 et 540/65R30 et 420/85R42.
✆ 06 21 68 22 91

69 - Donne filet Alt Corpo, largeur 7 m 40, longueur 1000 mètres.
✆ 06 62 73 00 54

71 - Recherche chargeur Agram HM 24 avec bennage hydraulique.
✆ 06 56 73 93 80

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Partner D90 2 places 3 portes 2006 240 000 km TBE EX Dangel train Arr refait 2500 euros.
✆ 06 79 81 58 13

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT +Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

21 - Vends Peugeot 3008 GTline, caméra 360, boite mécanique. 01/2020, diesel. 130 CV, 93 000 km, toit ouvrant. Prix 15 500 €. (4601)
✆ 06 62 32 99 18

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important + bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

Terrain

07 - Vends vigne AOC Cornas 55 ares 6 ans orientée sud.
✆ 06 07 36 16 45

38 - Vends terrains agricoles sur la commune de Châtenay et sur la commune de Viriville.
✆ 06 16 25 63 06

Location

Agricole

26 - 1 ha planté en vieille vigne appellation CDR cépage Carignan sur Rochegude (26). Nous pouvons en concéder l'usage à titre gratuit.
✆ 06 63 12 66 81

Emploi

Offre

01 - Recherche ouvrier agricole, secteur Châtillon sur Chalaronne, en polyculture élevage bovin viande, à temps plein.
✆ 04 74 55 66 57
ou 06 73 17 95 80

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 RESPONSABLE ATELIER (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey-sous-Salmaise
Tél. : 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Abondance terme décembre à février + génisses 6 à 8 mois Tarine et Abondance, livraison proche possible.
✆ 06 17 79 82 75

42 - Vends taureaux charolais, 18 mois, HBC, prêts à saillir.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. Earl Pellé Jérôme. (4501)
✆ 06 47 59 78 09
06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends bon taureau charolais 18 mois HBC, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux charolais HBC, 1-2-3-4 ans, sans corne, homozygotes et hétérozygotes, non porteurs ataxie ni culard, visibles tous les jours, livraison possible. EARL Boiret, Digoine, 22 route de la Grille, 71430 Palinges.
✆ 06 08 84 26 46

74 - Vends taureaux charolais 20 et 15 mois + 1 génisse limousine 1 an, bonnes conformations.
✆ 06 19 33 56 77

Ovin

73 - Cause cessation vend 80 brebis Mourerous.
✆ 06 03 18 78 40
06 82 38 70 28

74 - Vends agnelles et jeunes béliers races charolaises, dorset et texel.
✆ 06 76 84 39 68

Chien

15 - Vends chiots beauceron pucés et vaccinés travaillant sur bovins, mère 250268723199160, siret 40275517700019.
✆ 04 71 46 18 22

25 - Vends chiots Beauceron LOF nés le 13/09/26, parents travail troupeau, portée de 9, mère 250 268 780 345 135 Siret 950 050 351 00028
✆ 06 42 32 43 65

Equin

38 - Urgent. Eleveur âgé d'ânes, situé en Hte Savoie (74) recherche repreneur à titre gratuit contre bon soins. Cheptel + terrains + parcs. Anes de races Grand Noir du Berry et Bourbonnais.
✆ 06 24 87 28 37

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

MAISON JEANJIRARD SARL
RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire

J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? **03 80 78 90 35**

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports
Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr
VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces…
DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation…
NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone
NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement
PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAPARA
Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social :
5, rue Dominique Jean Larrey
ZAC Les Portes de Beaune
21200 BEAUNE
483 051 413 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29/10/2026, il résulte que le cabinet CB AUDIT, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Jean Jacques HENNER à ALTKIRCH (68130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 893 644 427,représentée par Monsieur Charles BERTHOD, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Bernard LAINE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. Le président

AL26024643

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAGENTA
Société par actions simplifiée
au capital de 800000 euros
Siège social :
11 rue du 11 Novembre
21190 MEURSAULT
833 654 395 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29/10/2026, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : le cabinet CB AUDIT, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Jean Jacques HENNER à ALTKIRCH (68130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 893 644 427, représentée par Monsieur Charles BERTHOD, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes titulaire actuellement en fonctions, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis. Le Président

AL26024644

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DE CONTAUT, EARL au capital de 311155,08 euros, Siège social 21230 MIMEURE, 408 277 796 RCS DIJON, aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet à la production et la vente d'électricité photovoltaïque et de modifier les statuts en conséquence. Pour avis. La gérance

AL26024650

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 3 novembre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Sylvain André Georges JUGÉ, Professeur d'Université, et Madame Françoise Marie-Thérèse GEERTS, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 1 Bis place Saint Bénigne.
Monsieur est né à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) le 30 août 1949,
Madame est née à HOUILLES (78800) le 2 décembre 1958.
Mariés à la mairie de SAINT-MARD (77230) le 16 décembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26024685

CHANGEMENT DE GÉRANT

CESAR, SCI au capital de 500€
11 boulevard Clemenceau
BEAUNE (21200)
RCS DIJON 913322749

Par assemblée en date du 11/12/2023, les associés ont pris acte de la décision de démissionner de Monsieur Gilles COTY et Madame Isabelle GALLET COTY, domiciliés à BEAUNE, 22 Rue Poterne, de leurs fonctions de co-gérants à compter du 11/12/2023
Pour avis la Gérante.

AL26024722

SELARL RUEZ & ASSOCIES
13, Rue Macédonio Melloni
39100 DOLE

MODIFICATION DU CAPITAL

SADOINE CONSEIL
SARL au capital de 20 000 euros
Siège social :
1 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
495 339 996 RCS DIJON

Suivant acte reçu par Maître Paul BARTHEN, Notaire au sein de la 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura) 13 rue Macédonio Melloni, le 28 octobre 2026, a été conclu un acte de donation de parts de ladite société.
Modification de la répartition du capital social, de l'article 7 des statuts.
Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de DIJON.
Pour avis
Le Notaire

AL26024730

CHANGEMENT DE GÉRANT

NOLEX
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
7 Rue de Dijon
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
924 989 361 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4/11/2026, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Alex RUIZ de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Laurent VAUCLAIR demeurant 2 rue des Grands Clos - 21121 AHUY, pour une durée illimitée à compter du 4/11/2026.
Pour avis
La Gérance

AL26024735

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEAN MARICHAPIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 006 525 euros
Siège social :
67 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
848 008 777 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 67 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON au 809 route des pélerins 74400 CHAMONIX MONT BLANC à compter du 01 novembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS de DIJON.
Nouvelle immatriculation au RCS de ANNECY.

AL26024761

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 429 25 00002 D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de MONTIGNY-MONTFORT (21)
Par arrêté préfectoral n° 1496 du 03/11/2026, est organisée du 01/12/2026, à 10 h 00, au 08/01/2027, à 18 h 00, soit 39 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance totale d'environ 9 MWc sur le territoire de la commune de Montigny-Montfort, déposée par la société MONTIGNY-MONTFORT ENERGIES (Établissement de la société-mère BayWa r.e.)
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques ;
- les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ;
- les réservoirs incendie ;
- les onduleurs et les postes de transformation ;
- le poste de livraison et le container de stockage du matériel ;
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique : en mairie de Montigny-Montfort (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie : Les Mardis et les Vendredis de 8 h 00 à 18 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : **https://www.registredemat.fr/agripv-montigny-montfort/**
- sur support papier à la direction départementale des territoires 57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: **Accueil - Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Montigny-Montfort (21).
- Les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 8 janvier 2027, avant 18 h 00 par voie postale en mairie sise au 4, rue Sous-la-Fontaine-de-l'Orme à Montigny-Montfort (21500), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
agripv-montigny-montfort@registredemat.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé **(https://www.registredemat.fr/agripv-montigny-montfort/deposez-votre-observation-en-ligne)** pendant toute la durée de l'enquête.
M. Alain DUROUX, commissaire-enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Montigny-Montfort (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 1er décembre 2026 de 10h00 à 12h00
- Samedi 12 décembre 2026 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 16h00 à 18h00
- Vendredi 8 janvier 2027 de 16h00 à 18h00
Mme. Annie DUROUX, commissaire-enquêtrice suppléante assurera la fonction de commissaire enquêtrice uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Mme. Césarine FORNARA
(MONTIGNY-MONTFORT ENERGIES (Établissement de la Société mère BayWa r.e.))
105, rue La FAYETTE
75010 PARIS
Port. : 06 66 91 54 86
Courriel : cesarine.fornara@baywa-re.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte d'Or est compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Montigny-Montfort, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables.
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des Territoires ;
Manuelle DUPUY

AL26024767

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ART MENUISERIE ZT
SASU Au capital de 2 500,00 Euros
3 HAM COURCEAU
21440 CHANCEAUX
Numéro RCS : 892 487 315
Inscrite au R.C.S. de DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2026, l'associé unique la société FIRST ENVIRONMENT TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.500 Euros, immatriculée au registre du commerce de CARDIFF sous le numéro 14174934, dont le siège est sis : 50 Princes Street Ipswich IP1 1RJ, Royaume Uni, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.
Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de DIJON dans les 30 jours de la publication au Bodacc.

AL26024533

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI DE SAINT PLOTO
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 914,69 €
SIEGE SOCIAL : 19 Rue de Saint Ploto 21190 SAINT ROMAIN
OBJET : la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que l'acquisition et la gestion en commun de valeurs mobilières ou droits immobiliers
DUREE : 60 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 609,79 €
APPORT EN NATURE : apport d'une parcelle de terre évaluée à 304,90 €
GERANCE : Monsieur Claude GILLET demeurant Rue des Grelots 21190 SAINT-ROMAIN
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26024716

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Marey-sur-Tille : Landes, bois - Urbanisme : RNU 2 ha 15 a 10 ca 'EN CHARMONT' : B-0112—0113 - 'EN BIERE' : C-0184—0193 - 'CHAMP GREY' : C-0126 - 'DESCENDANT DE L ALLIER' : D-0176 - 'CHARSOLLET' : D-0111
Fontaine-lès-Dijon : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place 34 a 60 ca 'PRES DE FONTAINE' : B-0044
Dossier Maligny, Saint-Pierre-en-Vaux, Viévy = Terres, prés, pâtures, landes, bois - urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des exploitants en place
Maligny 1 ha 71 a 50 ca 'EN CHAMPEAU' : C-0394—0401—0402 - 'LES LONGUES RAIES' : C-0382—0535—0536—0537
Saint-Pierre-en-Vaux 15 ha 71 a 82 ca 'LES BANDES' : A-0149 - 'LES CHAMPEAUX' : A-0020—0021—0024—0027 - 'CHAMPS DE LA BOULERE' : A-0127—0128—0526—0527 - 'DEVANT LE BOIS' : A-0085 - 'PRALION' : A-0146—0147—0148 - 'LES BOUCHOIRES' : A-0166 - 'CHAMPS DE FEU MARGOT' : A-0139 - 'LES TILLES A LA LEVRETTE' : A-0107 - 'CROT DE CHARME' : C-0264 - 'LES BROSSES' : C-0217 - 'LE CUL DROIT' : D-0114—0115 - 'HAMEAU DE VELLEROT' : D-0165—0174 - 'LA PIECE ROBIN' : D-0095—0098 - 'LE CHETIF ETANG' : D-0074—0076 - 'LES MUREES' : D-0009 - 'PRES MICHEL' : D-0245—0246 - 'LES VIES DE THURY' : D-0086—0088 - 'LES OUCHES DES MONTS' : D-0264—0265—0280—0283—0284 - 'PRES CARTEAUX' : D-0080—0081
Viévy 5 ha 10 a 68 ca 'VEVREAU' : B-0427 - 'EN BARBERANGE' : C-0223—0225—0227—0228
Dossier Tart, Tart-le-Bas, Pluvet = Terres - Urbanisme : Zone A et N du PLU - Objectif : Maintien des exploitants en place
Tart 8 ha 74 a 20 ca 'PIECE GRILLOT' : ZC-0039 - 'COTE A LA VACHE' : ZC-0073 - 'LA MINE' : ZC-0104 - 'L AIGE' : ZD-0020 - 'LA GRANDE TUILE' : ZD-0037 - 'LES LONGS CHAMPS' : ZD-0035 - 'LE LOECHE' : ZH-0015—0016 - 'VIGNE AU PRIEUR' : ZK-0134
Tart-le-Bas 13 ha 66 a 50 ca 'LE CHARRON' : B-0219—0222—0223 - 'EN BOLOT ET COTE A LA VACH' : C-0217 - 'SUR LES NAIVRES' : C-0206—0207 - 'L ILE A LA SOIF' : Y-0011—0016—0017 - 'CONTREE ENTRE DEUX RIVIERE' : Z-0051 - 'CONTREE DES TREUX' : Z-0092—0093—0094 - 'AUX ISSARDS' : Z-0119—0120
Pluvet 1 a 80 ca 'CHAMP CELLIER' : ZE-0048
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **30/11/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024764

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

«SASU BOIS BALBOUX VALERYAN»
Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros
Siège social : Les Hauts des Champs 58370 VILLAPOURCON
892 310 954 RCS NEVERS
Par décision du 29 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros, divisé en 50 parts sociales de 100 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Valéryan BALBOUX, demeurant Le Haut des Champs, 58370 VILLAPOURCON
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Valéryan BALBOUX, Associé Unique, et sa nouvelle dénomination est EURL BOIS BALBOUX VALEYRIAN.
POUR AVIS

AL26024647

MODIFICATION DE DIRECTEUR GENERAL

A.D. ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Segoule, 2 rue du Montsavault - 58270 Saint-Benin d'Azy
RCS NEVERS 847 855 582
Le 28.10.2026, l'associé unique a nommé Madame Léna TIOUMENTSEV, demeurant 10 rue de Montsavault - 58270 Saint-Benin-D'azy, en qualité de Directeur Général à compter du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis.

AL26024669

MODIFICATION DE DIRECTEUR GENERAL

HOLDING VEGEO GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 060 960 euros
Siège social :
2, rue de Veaupoule
58420 BRINON SUR BEUVRON
901 643 510 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision unanime des associés du 2 novembre 2026, il a été pris acte de la démission de Madame Emilie VENESSON, Directrice générale, demeurant 15 rue Commandant Victor Guerreau 58240 BRINON-SUR-BEUVRON.
Pour avis.

AL26024683

MODIFICATIONS MULTIPLES

LAVAGE AUTO CENTER 2
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
26, rue du Clos des Roches
58 180 MARZY
RCS NEVERS 422 703959

Le 28 octobre 2026 , les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de «LAVAGE AUTO CENTER 2» en «LASDJ» et ont décidé de modifier l'objet social comme suit :
«La présente société a pour objet en France et dans tous pays :
- la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers et de participations dans toutes sociétés ayant un tel objet, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- la propriété et la gestion de tous biens meubles,
- la propriété et la gestion de tout actif financier ou de placement, quel qu'en soit le support juridique,
- l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations,
- Toute activité de consultant et d'expertise,
- Toutes prestations diverses de services au profit des entreprises, professionnels ou particuliers, notamment dans les domaines de conseils en entreprise,»
Pour avis.

AL26024689

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MACSE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 165 700 €
Siège social :
12 avenue du 14 juillet
58300 DECIZE
103 238 861 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 03.11.2026, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
« Le conseil, l'accompagnement et l'assistance aux entreprises dans leur développement commercial, notamment par l'assistance à la vente, la mise en relation d'entreprises avec des prestataires de services financiers, l'apport d'affaires et l'accompagnement à l'entrée sur de nouveaux marchés. »
et de modifier les statuts.
Pour avis,
Le Président

AL26024691

MODIFICATIONS MULTIPLES

AMAUREVE
SAS au capital de 500 €
Siège social :
240 Chemin de Limoux
58490 St Parize le Chatel
SIREN 910145630 RCS Nevers

Aux termes de l'AGE du 30/10/2026, les associés ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du Commerce :
- De poursuivre l'activité de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
- D'augmenter le capital social d'une somme de 22000 € portant ainsi le capital social à 22500 €
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26024744

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL BOUTIQUE MULTISERVICES 58
Au capital de 1 000 Euros
Siège sociale :
Avenue Saint Exupéry –
Centre Commercial LECLERC –
58500 CLAMECY
RCS Nevers 528 973 720

Aux termes des décisions de l 'Assemblée Générale ordinaire en date du 31 octobre 2026, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Madame Stéphanie RABDEAU demeurant 7 Rue des Margotins – 58500 SURGY et ce, à compter

du 31 octobre 2026.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL26024726

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LP3

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Rue Léonard de Vinci -
ZAC Les Commailles
58640 VARENNES-VAUZELLES
444 906 077 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du 01/11/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Rue Léonard de Vinci - ZAC Les Commailles 58640 VARENNES-VAUZELLES au 16 rue Nicéphore Niepce 69800 SAINT PRIEST, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, la gérance

AL26024736

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LES PATTES DOUCES

Société par actions simplifiée
au capital de 500000 euros
Siège social :
2 rue de Veaupoule
58420 BRINON SUR BEUVRON
840 504 427 RCS NEVERS

Le 31 octobre 2026, les associés ont nommé Julien VENESSON demeurant à 8 avenue du Maine, 75015 PARIS en remplacement de la société HOLDING VEGEO GROUPE, démissionnaire.
Pour avis.

AL26024747

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE

DU CIRCUIT DE NEVERS
MAGNY COURS –
C N M C
Société anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance
Au capital de 1 587 825 euros
Siège social : Technopole
58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS 411 741 440

Le 29 juin 2026, L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler le mandat de Maître Dominique BONNET, et de désigner en remplacement en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance Monsieur François LIGIER, demeurant 7 impasse des Roseaux, BELLERIVE SUR ALLIER.
Le 29 juin 2026, l'Assemblée Générale a décidé de proroger la durée de la société de 99 années soit jusqu'au 28 juin 2125.
Pour avis.

AL26024748

// DIVERS

MAÎTRE JEAN-BAPTISTE DUPY, NOTAIRE À AUTUN (71400)

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente du fonds uniquement d'une parcelle forestière à PLANCHEZ (58230), cadastrée savoir :
Section E n° 150, «Pré Pansard», pour 00 ha 42 a 25 ca.
Moyennant le prix de MILLE CINQ CENT EUROS (1 500,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Frais d'acte en sus.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente par la prise de possession réelle.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux ou à l'un des biens vendus dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions des présentes.
Pour avis,
Le notaire

AL26024723

SELARL titulaire d'offices notariaux
37ter Avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Julie MICHELOT - Anna KRAKOWSKA
Notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 24 novembre 2025, Mme Yvette AUGER, en son vivant retraitée, demeurant à TRONSANGES (58400) 1 route de la Cour Blaud, née à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320), le 9 août 1931, veuve de Monsieur Jean GASTAUDO, décédée à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 7 septembre 2026, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 29 octobre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julie MICHELOT, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024738

safer Bourgogne Franche-Comté

APPEL À CANDIDATURE

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Éloi (58) 37 a 69 ca 'LES MAROLLES' : AM-0006—0015—0016 – Zone N - Libre
Cmne de Nolay (58) 5 ha 72 a 00 ca 'LES AUDINS' : AC-0021—0022AE-0015—0016 – Zone A et N – Libre
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/11/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024746

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notaire Lieux de NEVERS et DECIZE
Office de Nevers — Office de Decize

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 23 octobre 2026 sous le n° 1908, concernant la dénomination de la Société SCI Pharmacie JOUANIN-DUBOST, dont le siège social est 34 rue de Lund, 58000 NEVERS, il y a lieu de lire : « DENOMINATION : SCI JOUANIN – DUBOST »

AL26024750

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Exco Alpha

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LECARDEZ

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social :
Le Bourg
58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES
498782655 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2026, l'Associé Unique, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26024619

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI ISEO

Société civile au capital de 100 euros
Siège social :
41 avenue Colbert
58000 NEVERS
909831 869 RCS NEVERS

Le 29 octobre 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même.
Madame Mélanie LE PERSON, demeurant 20 rue des Mourez - 58180 MARZY a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024670

NON DISSOLUTION

GLAME IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 10000 euros
Siège social :
22 Bis Route de Marcé
58180 MARZY
935 059 659 RCS NEVERS

Le 31 octobre 2026, les associés ont décidé de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024672

NON DISSOLUTION

AMEGEB

Société à responsabilité limitée
au capital de 128000 euros
Siège social :
4 rue Voltaire
58000 NEVERS
851 474 700 RCS NEVERS

Par décision en date du 20.10.2024, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis.

AL26024734

DISSOLUTION

LE DOMAINE D'ARON

Société civile immobilière
au capital de 122.000,00 euros
Siège social :
1 rue Marceau
58330 St Saulge
RCS Nevers 448712125

Le 30.10.2026, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Yves MARCEAU demeurant 1 rue Marceau - 58330Saint-Saulge, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1 rue Marceau - 58330 Saint-Saulge. Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024741

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL SOUVERAIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 370 700,00 €
Siège social et siège de liquidation :
La Bergerie –
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 444 562 615

Par décision en date du 28/02/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur sont déposés au G.T.C. de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL26024749

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26.10.2026, il a été constitué une SCI dénommée : VD COUBERTIN au capital de 1.000,00 euros en numéraire dont le siège social est situé 6 boulevard des Coubertins, résidence les Pâtis - 58000 Nevers. Objet social : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit. La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus, par le biais de la location ou autrement, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants. La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement, transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, à titre exceptionnel et sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires. La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par la collectivité des Associés dans les conditions prévues par les présents statuts. Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors qu'elles respectent le caractère civil de la société. Gérants : Monsieur Enzo VUONO demeurant 1 chemin des Patureaux - 58180 Marzy et Monsieur Francois DUFOUR demeurant 17 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux parts est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, ascendants et descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit à des tiers non associés, autres que les ascendants et descendants du cédant, qu'après agrément. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024688

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions du 2 novembre 2026, l'associée unique de la société LA JARDINERIE D'AVALLON, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est avenue Ernest Couvrecelle – 02400 ETAMPES SUR MARNE (930 194 469RCS SOISSONS) statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
A également décidé de transférer le siège social au 19 route de Sauvigny – 89200 AVALLON à compter de ce jour. L'article 3 des statuts sera mis à jour en conséquence. Président : LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE - avenue Ernest Couvrecelle - 02400 ETAMPES SUR MARNE. Nouvelle immatriculationau RCS de AUXERRE. Pour avis

AL26024690

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

VITRY-BOULARD

Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
Au capital de 75 000 euros
Siège social :
44 Avenue Hoche
89000 AUXERRE
403 725 336 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er novembre 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Jean-Jacques BOULARD et Madame Patricia VITRY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Patricia VITRY, demeurant 44 Avenue Hoche 89000 AUXERRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Jacques BOULARD, demeurant 44 Avenue Hoche 89000 AUXERRE

AL26024724

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

RELIN MICHEL

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social :
11 Avenue de la Tournelle
89000 AUXERRE
382 360 576 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30/10/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/11/2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Michel RELIN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Michel RELIN, demeurant 23 Route de Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE.

AL26024727

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE DE MOYENS PIERRE CURIE

Société civile de moyens
au capital de 4 573,47 euros
Siège social :
2 rue Pierre Curie
89000 AUXERRE
778 646 752 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Léah LIZANDIER, demeurant 17 rue de la Montagne 89113 CHARBUY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

AL26024728

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI DU PETIT PIERRE

Société civile immobilière
au capital de 91 470 euros
Siège social :
Route de Champlandry
89600 ST FLORENTIN
401 771 605 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de box de stockage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024765

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté **(département 89)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MAGNY – taillis sous futaie - 16 ha 53 a 70 ca - 'LA FROMAGERE' : ZW – 0058 - 0064. Zonage: zone N du PLU.
SAINT PERE - rétrocession de 4 ha 05 a 99 ca de terres à planter et vignes situées en zone A du PLU réparties comme suit :
-1 ha 23 a 96 ca – vignes -'CHAUMONT LE BAS' : ZN – 0091 - 0092.
-43 a 46 ca – terre et vigne occupées - 'CHAUMONT LE BAS' : ZN – 0094 – 095.
-2 ha 38 a 67 ca : vigne AOC Vezelay pour 1 ha 82 a 20 ca, terres à planter AOC Vezelay pour 24 a 17 ca et AOC Bourgogne 32 a 30 ca - 'CAUME DE GROS MONT' : WB – 0011 – 0016 – 0017 – 0025 – 0026 – 0028.
VERMENTON – rétrocession de 18 ha 53 a 58 ca de terres à planter et vignes réparties comme suit :
- 6 ha 40 a 40 ca occupés : vignes pour 4 ha 43 a 71 ca et terres à planter pour 1 ha 96 a 69 ca en appellations Chardonnay et Pinot noir - 'LES MONTMALOIS' : ZN – 0063 – 0064 - 0065 – zonage: zones A et N du PLU.
-12 ha 13 a 18 ca: vignes pour 8 ha 78 a 13 ca et terres à planter 3 ha 35 a 05 ca en différentes appellations - 'LE CORBIER A LA ROSE' : ZN – 0069 - 0089 - 'LES VAUX DE REIGNY' : ZN - 0075 – zonage: zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/11/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26024769

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, CRPCEN 89018, le 28 octobre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Bruno Jean-Marie HUPOLOX, retraité, et Mme Gervaise Martine BOULMEAU, retraitée, demeurant ensemble à DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89560) 14 rue des Granges . Nés savoir : le mari à DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89560) le 3 mai 1952 et l'épouse à LAINSECQ (89520) le 8 novembre 1953. Mariés à la mairie d'AUXERRE (89000) le 6 novembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me Sébastien FOSSOYEUX où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code Civil.
Pour insertion
Le notaire.

AL26024693

RECTIFICATIF

GFA du Courtis-Rochereau
Société civile au capital de 45 887,15 E
Siège social :
15, Rte de Branches 89400 Chichery
428 562 425 RCS de Sens
La date de l'AGE de dissolution a eu lieu le 2 novembre et non le 6 comme indiqué précédemment.
Pour avis

AL26024774

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS RFW 89 20 Rue de l'Europe 89700 Tonnerre (soutien aux cultures). SIREN 915352405. CIP 5142. Date de cessation des paiements : 02/05/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024697

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la CUMA DE PISSEVIN Mairie 89450 SAINT PERE (utilisation en commun de matériel agricole). SIREN 424970499. CIP 5143. Date de cessation des paiements : 02/05/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024698

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique UJC AGENCEMENT 12 Grande Rue 89400 CHENY (pose de cuisine salle de bain). SIREN 538786294. CIP 5150. Date de cessation des paiements : 31/07/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024699

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique CLEMELO 2 chemin des Maulas 89630 Saint Germain des Champs (maintenance de systèmes mécaniques automatisés dans tous les domaines du bâtiment). SIREN 918979717. CIP 5149. Date de cessation des paiements : 15/10/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024700

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'Association LA BELLE ÉPOQUE DE NOYERS 2 Rue de la Gare 89310 Noyers (bistrot socio-culturel). SIREN 931083471. CIP 5148. Date de cessation des paiements : 15/10/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024701

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS BRETT 4 place Clermont Tonnerre 89160 Ancy le Franc (loueur de fonds, restaurant). SIREN 839013513. CIP 5147. Date de cessation des paiements : 02/11/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024702

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique LET ME FLY 57 rue des Ardillats 89800 Fleys (site de vente en ligne de vins). SIREN 842336562. CIP 5146. Date de cessation des paiements : 01/09/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024703

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LAUREN'A Bâtiment A rue Robert Raclot 89290 Champs-sur-Yonne (commercialisation de textiles et accessoires). SIREN 940296049. CIP 5145. Date de cessation des paiements : 01/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024704

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS BRAINYTECH Walter 21 Avenue Françoise Giroud 21000 Dijon (conception de solutions numériques). SIREN 934460072. CIP 5144. Date de cessation des paiements : 15/09/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024705

CIP 5092. Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 arrêtant le plan de cession de l'entreprise individuelle de Monsieur Jean-Luc Louis ALBERT 45 Route Nationale 89580 Gy-l'Évêque (couverture, zinguerie) SIREN 451622120, au profit de la SAS CHENES CONSTRUCTIONS (RCS AUXERRE 326.782.505). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL26024706

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de Monsieur Jean-Luc Louis ALBERT 45 Route Nationale 89580 Gy-l'Évêque (couverture, zinguerie, charpente). RCS Auxerre 451622120. CIP 5092. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL26024707

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl TONNERRE ACCESSOIRES AUTO 20 Avenue Alfred Grevin 89700 TONNERRE (mécanique automobile). RCS Auxerre 847726460. CIP 5123. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024708

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sci AUX 2 AMIS 20 Avenue Alfred Grevin 89700 Tonnerre (acquisition d'immeubles). RCS Auxerre 847727443. CIP 5135. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024709

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Baptiste DELHOMME, exploitant agricole, 7, Lieudit la Maison Rouge 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (culture de la vigne). RCS Auxerre 480722040. CIP 5049. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024710

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associe unique MARTAUD 36 Grande Rue 89130 Leugny (maçonnerie générale). RCS Auxerre 791204688. CIP 4981. Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26024711

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique JD AUTO REPAR lieudit les Vallées 89220 Bléneau. RCS Auxerre 893435388. CIP 5085.

AL26024712

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/11/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS STATIK PEINTURE 52, rue des Bordes 89660 Châtel Censoir. RCS Auxerre 799791249. CIP 4254.

AL26024713

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 04/11/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Willem KNIBBE Ferme des Berthes 89130 Mézilles (exploitant agricole - culture de céréales). SIREN 512022021. CIP 5151. Date de cessation des paiements : 04/11/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024714

Jugement du Tribunal de Commerce de Roanne du 04/11/2026 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire avec maintien d'activité jusqu'au 04/02/2027, au profit de la SASU SO FRA DE 46 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de prêt-à-porter). RCS ROANNE 321 736 324, date de cessation des paiements : 16/10/2026. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur : la SELARL Mj Synergie en la personne de Me Fabrice Chretien 9 Place Georges Clemenceau 42300 Roanne ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Désigne, Administrateur judiciaire : la SELAS Aj Up en la personne de Me Grégory Wautot 9 Place Georges Clemenceau 42300 Roanne et la SELARL AJ PARTENAIRES en la personne de Me Jérôme Abadie 22 du Cordier 01003 BOURG EN BRESSE avec pour mission d'administrer.

AL26024745

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à PARIS du 15/03/2010, déposé au rang des minutes de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE (89000), 10 bd Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 05/11/2026, M. Jan KIERYLLO, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89210) 19 bis avenue Joséphine Normand, Résidence St-Loup, célibataire, né à KORCZEW (Pologne) le 24/06/1931, décédé à BRIENON SUR ARMANCON (89210) le 30/07/2024, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26024743

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B.H.L.P.

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 21000 euros
Siège social : 30-32 Rue Jean Mermoz
Zone Industrielle
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
30-32 rue Jean Mermoz
Zone Industrielle
89000 AUXERRE
495 378 531 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 août 2026 au 30-32 rue Jean Mermoz Zone Industrielle 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024632

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la SCI 2018, société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 € ayant son siège social et son siège de liquidation 54 rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE 484 952 601, réunis en AGO le 17/02/2025 au siège de liquidation, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE. Pour avis, Le Liquidateur

AL26024740

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

POUR L

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au
capital de 30 000 euros
Siège social :
5 Avenue de Worms
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
5 Avenue de Worms
89000 AUXERRE
534 730 189 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 octobre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel LIBOLT, demeurant 38 Rue d'en Bas Les Bries 89380 APPOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Avenue de Worms 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26024742

DISSOLUTION

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION BIERMANN

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
34-36 Rue de la République
89100 SENS
Siège de liquidation :
34-36 Rue de la République
89100 SENS
399 664 713 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 06/11/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Pascal BIERMANN, demeurant Hameau Les Fleuris 25 Les Fleuris 89100 MALAY LE GRAND, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 34-36 Rue de la République 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024753

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BAGUETTE DORÉE

SARL au capital de 4.000€
Siège social :
6 rue saint louis
89110 POILLY SUR THOLON
RCS 885 062 976 SENS

L'AG du 31/07/2026 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme MOUGUINAN Aurélie, 8 bis route de Saint Aubin 89110 POILLY SUR THOLON, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/07/2026.
Radiation au RCS de SENS

AL26024772

DISSOLUTION

TREUFFE & TRUFFE

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 13 bis rue d'En Bas
89380 APPOIGNY
999 456 940 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 09/11/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 09/11/2026, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Audrey TROMMETTER demeurant 34 grande rue, 89440 PRÉCY-LE-SEC avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 34 Grande Rue 89440 PRÉCY-LE-SEC adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL26024762





// DÉCOUVERTE

La Tannerie de Bort-les-Orgues, royaume du cuir

De la peau brute au cuir noble, la tannerie de Bort-les-Orgues a marqué l'histoire industrielle de la Corrèze. Entre âge d'or et déclin, ce fleuron local a façonné des générations d'ouvriers et de savoir-faire, avant de renaître sous la forme d'un musée pour transmettre cette épopée. Retour sur une aventure humaine et technique où l'eau de la Dordogne, l'élevage, le bois des forêts et l'ingéniosité des hommes ont fait de Bort une capitale du cuir.



UP19

Une fois tannées, les peaux sont triées selon leur qualité (de 1 à 5), puis refendues pour obtenir des cuirs d'épaisseurs variées.

Au cœur de la Corrèze, la Dordogne a longtemps été bien plus qu'une simple rivière : une source de vie et de prospérité. Dès le XIXe siècle, ses eaux vives attiraient les tanneurs, qui utilisaient son lit pour tremper les peaux. L'arrivée du chemin de fer en 1882 a marqué un tournant, permettant d'acheminer les cuirs vers de nouveaux marchés. Parmi les noms qui ont façonné cette histoire, celui de Gustave Brun se distingue. En 1888, il fonde sa tannerie à la Font-Grande, près du pont actuel, avant d'y annexer une fabrique de galoches, ces chaussures à semelle de bois et dessus de cuir, ancêtres de nos souliers modernes.

À l'aube du XXe siècle, Bort-les-Orgues comptait encore une centaine de tanneries, dont les maisons Audebert, Juillard, Dif, Meneyrol et Brun. Ces ateliers, souvent familiaux, transformaient le cuir et fabriquaient des galoches, symboles d'une économie locale dynamique. Mais c'est dans les années 1910 que tout bascule : M. Brun et Guillard, ingénieurs formés à l'École de Tannerie de Lyon, modernisent la production.

L'introduction du tannage minéral au chrome, une révolution venue d'Allemagne, permet de réduire le temps de traitement des peaux de plusieurs mois à seulement 24 heures. En 1925, l'usine s'installe en périphérie de la ville, et en 1932, une ligne de maroquinerie voit le jour sous la marque Soco. À son apogée, dans les années 1930, la tannerie emploie 600 ouvriers et devient la 4e de France, avec des bâtiments s'étendant sur 3 hectares.

Entre tradition et innovation

La transformation d'une peau brute en cuir est un processus complexe, où chaque étape compte. Au foulon de reverdissage, les peaux, achetées salées et séchées auprès des abattoirs locaux, sont nettoyées et réhydratées. Vient ensuite l'écharneuse, qui retire graisses et résidus de chair à l'aide de lames tranchantes, un travail autrefois réalisé à la main, avec un couteau à écharner, sur un billot en bois. Mais c'est le tannage – terme réservé au traitement des peaux de bovins – qui donne au cuir toute sa noblesse.

Deux méthodes s'affrontent :

• Le tannage végétal, ancestral et écologique, utilise le tanin extrait de l'écorce de chêne ou de châtaignier. Naturel et sans danger, il demande cependant jusqu'à 12 mois pour les peaux les plus épaisses.

• Le tannage au chrome, plus rapide et économique, s'impose progressivement. Inventé au début du XXe siècle, il permet de traiter les peaux en une journée. Mais son coût environnemental est lourd : pollution de la Dordogne et problèmes de santé pour les ouvriers ont marqué son histoire.

Une fois tannées, les peaux sont triées selon leur qualité (de 1 à 5), puis refendues pour obtenir des cuirs d'épaisseurs variées. La fleur, couche noble sous les poils, est réservée aux articles de luxe, tandis que la croûte, moins noble côté viande, sert à fabriquer des objets du quotidien.

L'âge d'or et le déclin

Les années 1950-1960 marquent l'apogée de la tannerie de Bort. Elle devient le premier employeur de la ville. Les bâtiments art déco, les bains-douches et le marché témoignent de cette prospérité. Pourtant, dès les années 1970, les premières fissures apparaissent : la concurrence étrangère, l'émergence des matériaux synthétiques (comme le plastique) et les problèmes environnementaux (pollution de la Dordogne, odeurs nauséabondes) fragilisent le secteur. Malgré une fusion avec les tanneries Dupuis et Dannonnet, l'usine ferme définitivement ses portes en 1991.

La renaissance par la mémoire

C'est en 1996 que naît le Musée de la Tannerie et du Cuir, porté par une association d'anciens salariés. Installé dans les locaux historiques des tanneries, il retrace l'ensemble du processus de fabrication, des machines encore en état de marche aux témoignages des ouvriers. Les visiteurs y découvrent les 14 étapes de la transformation du cuir, des foulons aux presses, en passant par les séchoirs et les machines à pigmenter.

Aujourd'hui, la tannerie française compte encore 26 entreprises et 1 500 salariés, principalement tournés vers le luxe (chaussures, maroquinerie, vêtements, carrosserie). Mais à Bort-les-Orgues, c'est la mémoire qui perdure : celle d'une époque où l'usine en milieu rural était une réalité, où le savoir-faire des tanneurs faisait la fierté d'une région entière.

Un héritage toujours vivant

Si les machines ont remplacé une partie du travail manuel, le savoir-faire des tanneurs reste irremplaçable. Comme le souligne un ancien ouvrier : *« Le tanneur est amoureux de son produit. Il suit son évolution, de la peau brute pleine de poils et de graisses jusqu'au cuir fini, avec ses propriétés uniques de souplesse, de solidité et de toucher »*. Le musée de Bort-les-Orgues est un hommage aux femmes et aux hommes qui ont fait de la tannerie une aventure humaine et technique.

Anne Brugeaud



DR

L'usine a définitivement fermé ses portes en 1991. Le musée, quant à lui, a été crée en 1996, porté par une association d'anciens salariés.

// NATURE

L'Arbre de l'Année 2026 : 13 candidats à départager

Il y a ceux que l'on remarque pour leur taille, d'autres pour leur silhouette ou leur histoire. 13 arbres remarquables ont été sélectionnés pour participer à l'édition 2026 du concours de l'Arbre de l'Année. Jusqu'au 4 janvier 2027, chacun peut voter pour son arbre préféré.

Majestueux, insolites ou chargés d'histoire, un arbre peut être bien plus qu'un élément du paysage. Il est parfois le témoin de plusieurs générations, un repère dans un village ou tout simplement un lieu auquel on est attaché. C'est aussi ce que cherche à mettre en lumière le concours de l'Arbre de l'Année, organisé depuis 2011 par le magazine *Terre Sauvage* et l'association A.R.B.R.E.S.

Pour cette nouvelle édition, 132 arbres ont été proposés et treize d'entre eux ont finalement été retenus… Un par région participante. Une sélection qui ne repose pas uniquement sur leurs dimensions ou leur âge. En effet, leur intérêt naturaliste, leur aspect esthétique et leur histoire comptent également parmi les critères, tout comme les liens qu'ils entretiennent avec les personnes qui les ont soumis.

Depuis le 4 novembre, chacun peut découvrir ces treize candidats et voter pour celui qui l'aura le plus marqué. Les arbres nominés ont fait l'objet d'une série de photographies réalisées à travers la France, à retrouver sur le site du concours : arbredelannee.com. Les votes sont ouverts jusqu'au 4 janvier 2027.

Le palmarès sera dévoilé le 14 janvier. Trois prix seront remis : celui du jury, celui du public et le prix coup de cœur de La Forestière. L'arbre plébiscité par les internautes portera ensuite les couleurs de la France lors du concours européen de l'Arbre de l'Année, en février prochain.

D'après communiqué



E.Boitier – Terre Sauvage

Parmi les 13 candidats en lice, le platane de l'Abbaye de Fontenay, située près de Montbard (21), représente la région Bourgogne Franche-Comté. Planté en 1780, il mesure 46 mètres de hauteur et 5 mètres de circonférence.



Les votes sont ouverts jusqu'au 4 janvier sur le site www.arbredelannee.com.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Mercredi 18 novembre

// Le houblon et les brasseries à Is-sur-Tille

La société d'histoire Tille-Ignon propose une conférence sur les traces du houblon et des anciennes brasseries de Côte-d'Or, à 20 heures, salle de l'Orangerie.

• Du 20 au 22 novembre

// Combles en laine à Mont-Saint-Jean

Morvan Laine organise trois jours de rencontres et de découvertes autour de la laine et de ses usages. Le projet GIIS-Laines et ses actions en faveur des laines régionales sera présenté à cette occasion. Tout au long du week-end également : ateliers d'initiation, installation artistique, expoistion-vente, contes, spectacles et défilé de créations en laine.

Ouvert à tous.

Samedi 21 novembre

// Marché fermier à Varois-et-Chaignot

Le marché fermier et artisanal de la Saint-Éloi va se tenir de 10 heures à 18 heures au gymnase (allée Victor Hugo).

Renseignements : 06 75 26 68 82

Samedi 28 novembre

// Loto à Is-sur-Tille

Le Comité des fêtes organise un loto à la salle des Capucins avec 4000 euros à gagner en bons d'achat. Ouverture des portes à partir de 18 h 30.

Réservations au 06 69 10 03 22

Nièvre

• Jusqu'au 28 novembre

// Les animaux dans la littérature

La médiathèque de Cosne propose une exposition axée sur les animaux dans la littérature à partir du Moyen-Âge.

Renseignements : 03 86 20 27 00

• 20 novembre

// Ciné-débat

Le CAUE de la Nièvre en partenariat avec l'ACNE et la médiathèque Jean-Jaurès de Nevers organise un ciné-débat à partir de 19 h 30 à l'auditorium de la médiathèque (17 rue Jean-Jaurès, Nevers). Les discussions s'articuleront autour du film « habiter le paysage » de Mathilde Morières.

Renseignements : https://www.caue58.com/

• Dimanche 22 novembre

// Jugement de bétail

Les JA de Tannay proposent un jugement de bétail, de 10 h à 13 h à l'occasion de la foire de la Sainte Catherine.

https://www.facebook.com/jeunes.agriculteurs.tannay

• jusqu'au 4 décembre

// Collecte de jouets

Les MSA Bourgogne de l'échelon local de Nevers / Archambault / Varennes-Vauzelles organisent une collecte de jouets au profit des Restos du Cœur de Nièvre, pour soutenir les familles dans le besoin. Tous les jeux et jouets sont acceptés à condition d'être complets et en parfait état. La collecte est ouverte jusqu'au vendredi 4 décembre à l'accueil de la MSA Bourgogne au 5, avenue Colbert à Nevers, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Yonne

• 14 novembre

// Marché de producteurs et de Noël

Rendez-vous à Saint-Fargeau, à la résidence du Moulin de l'Arche de 9 h à 17 h pour aller à la rencontre d'artisans, de producteurs locaux et de petits restaurateurs.

• 14 et 15 novembre

// Marché de Noël de la Grange de Beauvais

Rendez-vous à Venouse, à la Grange de Beauvais de 10 h à 18 h pour découvrir plus de 30 exposants, produits gourmands, vins et marché de légumes.

• 20 et 21 novembre

// Festival Le Sens de l'Humour

À l'occasion de la 10e édition du festival, vous retrouverez l'humoriste Fabrice Éboue, Anthony Kavanagh, Franjo, Marine Ella, Gaëtan Husson, Sofia Belabbes. Grâce aux financements récoltés, le festival a pour projet d'améliorer la communication des enfants polyhandicapés non verbaux accueillis au sein de l'EPNAK et de financer du matériel pour le service de néonatalogie du Centre Hospitalier de Sens. Rendez-vous dès 20 heures à la salle des fêtes de Sens.

Pour s'inscrire : https://my.weezevent.com/festival-le-sens-de-lhumour-10-eme-edition

• 21 et 22 novembre

// Salon Littéraire l'Encre Noire

La 2de édition du salon du polar l'Encre Noire, revient à la salle des fêtes de Dicy, à Charny-Orée-de-Puisaye. Le salon prévoit un programme riche : soirée théâtre, match d'improvisation, rencontres d'auteurs, jeux d'enquêtes, ateliers familiaux.

Rendez-vous gratuit de 10 h à 18 h.

• Dimanche 22 novembre

// Foire artisanale et gastronomique de la Sainte-Catherine

Rendez-vous au centre-ville de Brienon-sur-Armançon à partir de 10 heures pour découvrir une cinquantaine d'exposants et leurs produits locaux et régionaux de saison. Restauration et buvette sur place et à emporter.

// PATRIMOINE

Aux Grands Thermes de Châtel-Guyon, une seconde vie à construire

Privés d'activité thermale depuis 2004, les Grands Thermes de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) ont été désignés site emblématique 2026 de la Mission patrimoine en Auvergne-Rhône-Alpes. À la clé, 300 000 euros pour financer les travaux prioritaires. Lancé à l'initiative de Stéphane Bern, le Loto du patrimoine contribue ainsi à sauver des sites en péril et à leur offrir un second souffle.



©Fondation du patrimoine

Thierry Martin-Lassagne est délégué régional Auvergne pour la Fondation du patrimoine.

Des toitures vétustes et de nombreuses infiltrations qui menacent les charpentes et les décors intérieurs : aux Grands Thermes de Châtel-Guyon, l'urgence est d'abord de stopper les dégradations. Ouvert aux curistes en 1908, l'établissement témoigne de l'âge d'or du thermalisme auvergnat. Mais l'activité thermale a cessé en 2004 et le bâtiment se détériore depuis. Désignés site emblématique 2026 de la Mission patrimoine en Auvergne-Rhône-Alpes, les Grands Thermes bénéficient d'une dotation de 300 000 euros pour engager les travaux prioritaires, notamment la réfection des toitures et des verrières. *« Il faut urgemment arrêter les infiltrations qui le menacent »*, souligne Thierry Martin-Lassagne, délégué régional Auvergne de la Fondation du patrimoine. L'enjeu dépasse la seule préservation des murs. Mosaïques, céramiques et peintures témoignent de la richesse des décors de la Belle Époque. La municipalité souhaite permettre au public de découvrir davantage le bâtiment et d'y développer des activités culturelles. Encore faut-il mettre les lieux en sécurité avant de leur imaginer de nouveaux usages.

Du ticket à gratter à la restauration

À l'origine du dispositif, une mission confiée en 2017 par le président de la République à Stéphane Bern : identifier les sites patrimoniaux en péril et trouver des moyens de financer leur restauration. La Mission patrimoine est lancée l'année suivante, avec le concours de la Fondation du patrimoine, du ministère de la Culture et de FDJ United, qui commercialise les jeux dédiés. Le principe : les joueurs achètent des tickets à gratter ou participent aux tirages spéciaux du Loto. Une partie des recettes contribue ensuite au financement des sites sélectionnés. Ces aides viennent compléter les sommes réunies par les propriétaires, les collectivités et d'autres partenaires ; elles ne couvrent donc pas nécessairement l'intégralité des travaux. Le Loto constitue l'un des leviers de la Fondation du patrimoine, qui fête ses 30 ans en 2026. Créée en 1996, elle mobilise aussi les dons des particuliers et le mécénat pour sauvegarder le patrimoine français.

Envisager une nouvelle vie

Chaque année, la Mission patrimoine distingue deux catégories : les sites emblématiques régionaux et les projets départementaux. En 2026, 18 sites emblématiques ont été sélectionnés au printemps, dont les Grands Thermes pour Auvergne-Rhône-Alpes. Cent projets départementaux ont ensuite été dévoilés le 31 août. Les candidatures sont étudiées par les délégations de la Fondation du patrimoine et les directions régionales des affaires culturelles (Drac), avant l'examen des dossiers par le comité national de sélection. *« Plusieurs critères entrent en jeu : l'intérêt patrimonial, l'état de péril, la maturité du projet et ses retombées pour le territoire »*, explique Thierry Martin-Lassagne. Un bâtiment remarquable ne suffit donc pas à emporter la décision, il faut aussi préparer sa restauration et démontrer qu'il pourra retrouver une fonction. Pour les sites emblématiques, la dotation répond aux besoins de financement de la tranche de travaux retenue. Pour les projets départementaux, les montants sont calculés en fin d'année, lorsque les recettes des jeux sont connues. *« La nouvelle vie envisagée compte également dans la sélection : il faut une vision pour un projet commun et une nouvelle vie »*, insiste le délégué régional. Il cite une chapelle désacralisée à Villefranche-d'Allier, dans l'Allier, qui doit accueillir des activités de formation pour des jeunes d'un institut médico-éducatif (IME), avec des salles de classe, de conférence et d'exposition. La restauration doit ainsi permettre au bâtiment de retrouver une utilité locale.

Un important réseau de bénévoles

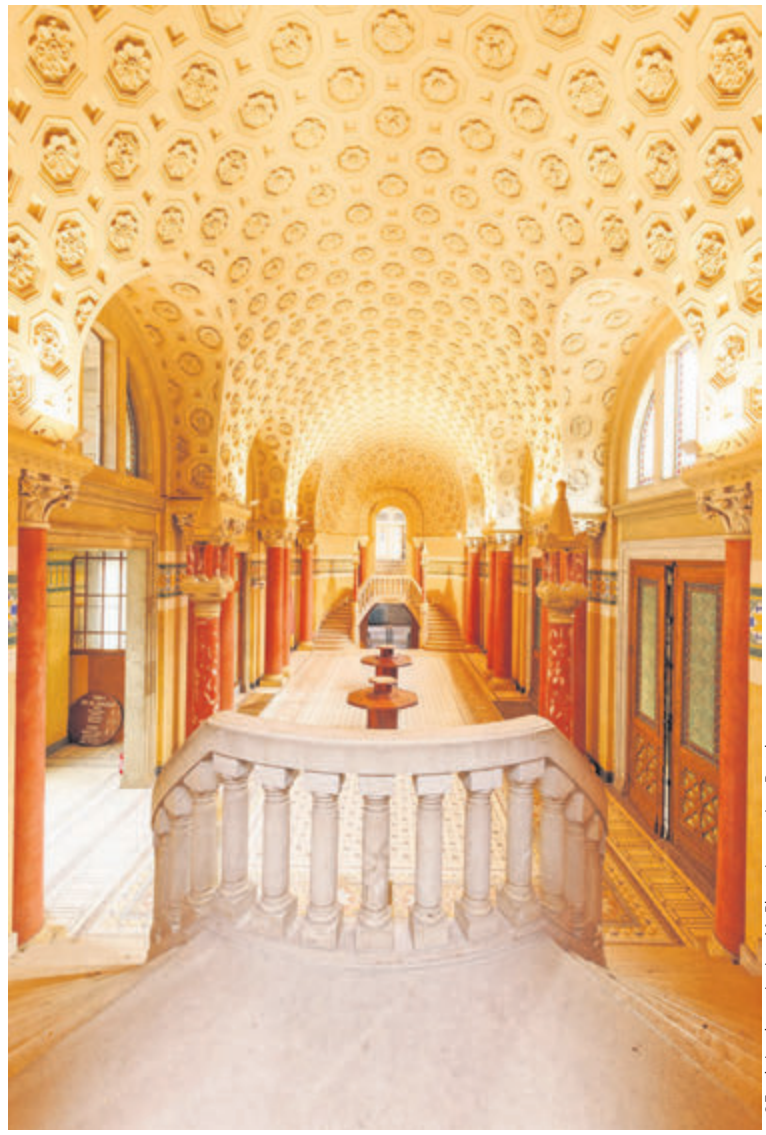
La sélection n'est qu'une première étape. Une fois les travaux engagés, encore faut-il s'assurer qu'ils avancent conformément au projet. En Auvergne-Rhône-Alpes, environ 200 bénévoles contribuent à ce suivi, selon Thierry Martin-Lassagne. Ils se rendent sur les sites, photographient l'avancement des travaux et transmettent leurs observations. Certains, notamment d'anciens architectes, apportent leur expertise technique. À l'échelle nationale, la Fondation s'appuie sur environ 1 500 bénévoles. Retraités comme jeunes actifs, ils donnent de leur temps pour tenir des permanences sur des Salons, rencontrer des élus ou accompagner les porteurs de projets, souvent des communes et des associations aux moyens limités. Depuis 2018, plus de 1 080 sites ont été accompagnés par la Mission patrimoine. Selon le bilan national publié en 2026, plus de 70 % des projets sélectionnés entre 2018 et 2025 sont sauvés ou sur le point de l'être.

Léa Rochon



©Fondation du patrimoine - My Photo Agency - Ivan Portal

Inaugurés en 1908, les Grands Thermes de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) témoignent de l'âge d'or du thermalisme auvergnat.



©Fondation du patrimoine - My Photo Agency - Ivan Portal

Désaffecté depuis 2004, l'édifice devrait retrouver une nouvelle vocation culturelle.